

Chasseur Mayennais



Spécial ouverture

Arrêté d'ouverture



**Compte rendu
AG 2013**

Assurances

Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.

L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2013

Abattage et débardage, des solutions douces existent !

**Vous êtes propriétaire forestier ?
Vous avez planté des chênes
ou des feuillus précieux ?**

Fagus Energie vous propose des solutions douces d'éclaircie, avec abatteuse et débardeur miniatures ...

- Prestations de services à la demande
- Achat du bois sur pied



... pour respecter votre investissement forestier d'il y a 20 ans.

FAGUS Energie

Producteur de bois déchiqueté pour chaudières individuelles et collectives

La qualité et le service ...

Fagus Energie vous assure la livraison de **Plaquettes forestières sèches, criblées et calibrées.**

NOUVEAU

Livraison des silos aériens par soufflerie





Le mot du Président

Peu de changements lors de la prochaine saison de chasse.

Le plan de chasse lièvre se met progressivement en place : près du tiers de notre département est aujourd'hui concerné. Ceci répond à une nécessité de gestion de l'espèce réalisée à l'instar de nos voisins et demandée par vous tous lors de nos dernières assemblées générales.

Cette mise en application progressive n'est pas facile et nécessite les efforts de tous avec, en particulier, une incitation au regroupement qui devrait porter ses fruits dans les années à venir.

Le nouveau Schéma départemental de gestion cynégétique devrait être finalisé pour l'ouverture générale. Il comprendra de nouvelles dispositions en matière de sécurité (gilet ou brassards obligatoires) à mettre en œuvre à l'occasion de la chasse au grand gibier et d'autres appliquées à l'agrainage du gibier d'eau qui devrait être autorisé dès la période de pré-ouverture, assorti, cependant, d'une interdiction de tir à moins de 50 mètres du lieu d'agrainage.

Les dégâts de sangliers nous ont coûté très cher la saison dernière, nous comptons sur vous pour rester vigilants.

Bonne ouverture à tous.

Yves Moulière

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 

Informations nationales

*Colloque lièvre du 15-16 mai
Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage*

7 

Informations Fédération

*Rapport moral et financier
Plan de chasse lièvre
Réunion d'information
Un chasseur généreux*

20 

Nos associations

*Chasses communales
Chasseurs de grands gibiers
ACAM
Lieutenants de louveterie
Les Echos du Bas Maine
Les GIC en Mayenne
Fédération des gardes particuliers
UNUCR
AFACCC53*

21
**Arrêté d'ouverture
Secteur de gestion sanglier**

31 
Notre faune

*La bécassine des marais et
la bécassine sourde*

32 
Cynophilie

Les épagneuls allemands

33 
Humeur

33 
Petites annonces

34 
**Plan de chasse
grand gibier**

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne | 2^{ème} semestre 2013



Tirage : 10 000 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2013
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Conception et réalisation : Imprimerie MADIOT
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdc@chasseurs53.com

www.frc-paysdelaloire.com ou www.chasse53.fr

Photo de couverture : J-F.A.



Colloque LIÈVRE du 15-16 mai 2013 à Troyes

Les sangliers, les migrateurs et bien d'autres espèces chassables lui ont, ces dernières années, volé la vedette. Le lièvre est pourtant une espèce emblématique de nos paysages et l'un des fleurons de notre patrimoine cynégétique.

Présent sur l'ensemble des territoires européens, en plaine comme en montagne, il est probablement le gibier qui offre au chasseur de France le plus de choix quant à son mode de chasse. Il exige les chiens courants les plus affûtés, met à l'épreuve les chiens d'arrêt et fait le bonheur du chasseur qui rêve de mettre « un rouquin » dans son carnier !

Il n'est, dès lors, pas étonnant qu'il ait très tôt bénéficié d'une gestion attentive, ce qui explique en partie qu'après des décennies de déclin, il se porte désormais plutôt bien sur l'ensemble du territoire national, sauf en Mayenne...

Le colloque de Troyes à travers de nombreux sujets abordés, avait pour but de faire le point sur ce que nous savons du Lièvre d'Europe, après plus de vingt ans d'études suivies par l'ONCFS et la FNC dans le Massif Central, la Bretagne et principalement dans l'Aude sur deux regroupements de 20 000 hectares (Le Barrois et La Sarre).

Quelques points relevés lors de ce colloque :

LA SITUATION DU LIÈVRE EN FRANCE ET EN EUROPE

Une diminution constante a été observée de 1974 à 1998 et depuis, dans certains départements, la tendance s'inverse.

COMPRENDRE LA BIOLOGIE DU LIÈVRE...

Reproduction

Suivant une étude portant sur 82 hases prélevées dans le Massif Central par observation des « cicatrices placentaires », il a été constaté que la moyenne des portées par femelle était de 5 pour 13,7 levrauts par an. 7% des jeunes hases sont fécondées dans l'année, le pic des naissances se situe de mai à juillet.

On observe deux fois plus de mâles que de femelles pendant les six premiers mois.

Mortalité

Les causes de mortalité sont bien connues :

- maladies (Tularémie, Coccidioses, EBHS, Strongyloses pulmonaire (herbages), ...
- prédateurs animaux, mécaniques, routières et humaines (petit pourcentage).

Des lièvres en mouvement

Le domaine d'un lièvre varie de 80 à 200 ha, tout dépend de la qualité du territoire à sa disposition. Les jeunes quittent leur territoire et peuvent s'éloigner de 2 à 6 km. Cette dispersion des juvéniles permet de diminuer les problèmes de consanguinité.

La chasse n'est pas une cause de dispersion pour l'espèce.

... MIEUX GÉRER LES POPULATIONS

Il faut de grandes surfaces, dans l'Aude la surface minimale est de 8000 ha avec le même type de gestion. Le piégeage est très important et indispensable.

Une fermeture de la chasse dès la fin novembre est bénéfique car les animaux prélevés à partir de cette date sont des géniteurs potentiels.

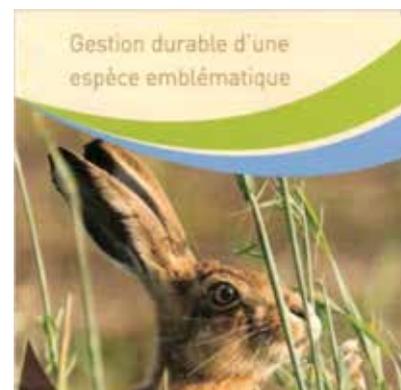
OUTILS DE GESTION ET SUIVI DE POPULATION

Le suivi des populations est très organisé et sur de grands secteurs. Des comptages nocturnes sont réalisés par Indice Kilométrique (IK). Lors des chasses, il est pratiqué le « palpage » des pattes pour évaluer la proportion de jeunes et permet ainsi d'apprécier la réussite de la reproduction. Cet examen est conforté par des prélèvements de cristallins et l'étude des « cicatrices placentaires ».

EXPÉRIENCE

Le département du Maine et Loire a été le précurseur dans le domaine des plans de chasse (1984). Sur une superficie de 550 000 ha, la population de lièvres est passée de 12 000 à 33 000 lièvres pendant la période 1993-2013 (sans fermeture de la chasse). Le département possède des « unités de gestion » qui regroupent plusieurs communes (donc de grandes surfaces). Les mêmes unités de gestion concernent les espèces lièvre et chevreuil.

Denis LERICHE



SCEA OUEST GIBIERS

Faisans, perdrix, colverts



Les Saillardières
53480 VAIGES



Sébastien RACINE : 06 87 13 60 79

Fabien RACINE : 06 12 49 40 68

e-mail : racinesebastien@orange.fr



Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage

30 ans : le bel âge et les promesses d'avenir

Edouard-Alain Bidault, le président de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, avait pour ambition que le trentième anniversaire de la Fondation organisé à Bouchemaine (49) et Grandlieu (44) les 11, 12 et 13 juin 2013, marque un « tournant » et soit l'occasion de s'interroger sur l'avenir de cette institution créée en 1983 par Jacques Hamelin. En invitant les responsables des 82 fédérations donatrices, les gestionnaires des 220 sites, les partenaires institutionnels et plusieurs fondations œuvrant dans le domaine de l'environnement, le président Bidault a sciemment confronté les points de vue et ouvert le débat.

De ces rencontres animées où les aspects financiers, réglementaires, environnementaux et pédagogiques ont été abordés, chacun a pu tirer son propre enseignement. Maintenir les usages traditionnels sur les propriétés qu'elle acquiert et dont elle délègue la gestion principalement aux fédérations départementales des chasseurs, est une priorité de la Fondation et une particularité dans le milieu des associations environnementalistes. Les gestionnaires des propriétés de la Fondation, présents à Bouchemaine, se sont accordés pour affirmer unanimement que l'homme ne devait pas être exclu des sites sauvegardés. Bernard Baudin, le président de la Fédération Nationale des Chasseurs, a relevé cette particularité et souligné le rôle de « laboratoires d'expérimentation » que constituent les territoires de la Fondation. De même Jean-Pierre Poly, directeur général de l'ONCFS, a salué « l'œuvre collective et le développement d'une communauté de vue et de projets ». Victor Scherrer, président du Saint-Hubert-Club de France, a relevé que « la promotion de la biodiversité est indissociable des usages traditionnels et en premier lieu la chasse ».

Louis Marquot, président d'honneur de la Fédération des Chasseurs de l'Aube, a judicieusement retracé l'historique de la Fondation dont l'action et le principe avait été édictés par Jacques Hamelin :

« Chaque chasseur raisonnable doit être convaincu que sa participation active à la conservation de la nature déterminera l'existence même de son activité favorite. Loin des lourdeurs administratives, des aberrations économiques et écologiques qui ont orienté notre système d'exploitation de la terre et des débats interminables sur la finalité de l'acte cynégétique, la Fondation ne cesse de travailler au cœur de la France rurale pour préserver les habitats de la faune sauvage. Il est de notre devoir de collaborer à ce travail et de faire connaître et reconnaître notre participation à la conservation de notre patrimoine naturel. »

Les acquisitions de la fondation témoignent du bon sens qui a prévalu et qui prévaut toujours dans le choix des ter-



Visite à Grandlieu (49).

ritoires. « Comment qualifier cette politique foncière autrement que par deux mots : exemplaire et solidaire, a déclaré le président Griffon. Exemplaire car les chasseurs ont entrepris de conserver, de protéger et de restaurer des sites en péril en se souciant de l'intérêt général et non des intérêts particuliers. »

Ces propos confirment la légitimité de la Fondation et la nécessité à poursuivre les acquisitions. Mais, c'est sans doute en écoutant les différents représentants des fondations invitées à cet anniversaire que les gestionnaires ont davantage appris et compris l'urgence à élargir leur champ d'action. La comparaison des fonctionnements, des moyens et des objectifs a été révélatrice des priorités de chacun. Le président Bidault a rappelé que la Fondation reste une structure légère avec un seul salarié et n'exerce qu'un contrôle de gestion des territoires acquis. Sans renier ses principes fondateurs et ses priorités initiales (acquérir, réhabiliter, gérer), la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage entend développer la communication, l'information et l'éducation à l'environnement. Abondant dans

A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : www.relaisdalsace-laval.com





ce sens Béatrice de Durfort, déléguée générale du Centre Français des Fondations, a déclaré que la contrepartie du don était en effet de faire savoir au donateur et au public l'utilisation de sa contribution. La Fondation apporte une réelle valeur ajoutée aux fédérations départementales des chasseurs, mais paradoxalement les fédérations communiquent peu sur la Fondation. « *La chasse n'a pas d'avenir si elle n'est pas compatible avec le respect de la nature* », a déclaré Philippe Dulac président de la Maison de la Chasse et de la Nature. « *Les fédérations auraient intérêt à utiliser la Fondation comme un vecteur de communication pour légitimer leurs actions. C'est un moyen de s'adresser à des non-chasseurs pour parler de la chasse et de la nature* ». David Sève, directeur de la Fondation Nature et Découverte, a également relevé les points de convergence avec la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage : conservation de la nature, éducation à la nature, soutien aux actions locales. Déclinant le précepte « *action locale pensée globale* », il a déclaré qu'une bonne idée de terrain devait remonter dans un réseau national pour redescendre ailleurs et être dupliquée. Un bon projet est une expérience qui profite à d'autres... Ce retour des acquis

locaux au niveau national est le préalable au partage des expériences et à la communication externe. Stéphane Lamberger, directeur de la Fédération des Chasseurs du Jura, a invité les gestionnaires des sites à composer ce réseau pour échanger et dupliquer les expériences locales. Auparavant Etienne Berger, président de la Fédération des chasseurs de la Nièvre, a estimé que « *l'heure est sans doute venue de rédiger cette charte qui avait été évoquée en 1983 afin de renforcer les liens entre la Fondation et les gestionnaires, afin de partager les expériences locales au niveau national et de favoriser les échanges* ».

Mécénat des entreprises, développement des partenariats, création et animation d'un réseau de gestionnaires, rédaction d'une charte nationale... Au lendemain de son trentième anniversaire, la Fondation a de nouveaux chantiers à ouvrir pour rassembler les experts, pour que les chasseurs connaissent et soient fiers de leur Fondation.

Bernard RIO

Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage
13, rue du général Leclerc 92 136 Issy-les-Moulineaux cedex,
Tél. 01 41 09 65 10
contact@fondationfaunesauvage.com - www.fondationfaunesauvage.com

ARMURERIE D'ANJOU
Olivier LEROUX
Professionnel diplômé de l'école de Liège

armureriedanjou@orange.fr

**VENTES
RÉPARATION
FABRICATION
RESTAURATION
GRAVURES
MONTAGE À BOIS
DÉPÔT VENTE
EXPERTISE**

RCS 507 381 176

2 route de Cholet
49370 Becon les Granits
02.41.77.05.07 Fax. 02.41.48.09.95

**UNE BANQUE
QUI VOUS ACCOMPAGNE
À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09. Photo non contractuelle.

RAPPORT MORAL

La 86^{ème} Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne s'est tenue le samedi 27 avril 2013 dans la salle des Pléiades de Louverné.

Préalablement le Président a proposé de désigner comme Bureau de la présente assemblée celui du Conseil d'Administration :

Messieurs Gérard COURCIER et Denis LERICHE vice-présidents, Yves-Hubert GUENIOT trésorier, Jean-Louis GOURDET trésorier adjoint, Bruno CARRE secrétaire, Yves-Alain LE BRETON secrétaire adjoint.

Le compte rendu de l'assemblée générale 2012, paru dans le Chasseur Mayennais du second semestre 2012, a été adopté.

Le Président a fait le point de l'activité législative et réglementaire, très réduite pour l'année, et des sujets qui ont marqué le département cette dernière saison.

Le Décret du 25 mars 2012 a modifié les règles du classement des nuisibles.

Le classement des espèces nuisibles est désormais réalisé au niveau national par trois arrêtés ministériels pour trois groupes d'espèces.

► Le 1^{er} groupe : six espèces envahissantes désormais classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain, par arrêté ministériel annuel : le chien viverrin, le raton laveur, le vison d'Amérique, le ragondin, le rat musqué et la bernache du Canada.

► Le 2^{ème} groupe : dix espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté ministériel triennal établissant pour chaque département la liste des espèces d'animaux classées nuisibles dans celui-ci, sur proposition du préfet et après avis de la formation spécialisée départementale : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.

► Le 3^{ème} groupe : trois espèces pouvant être classées nuisibles par arrêté préfectoral annuel : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

L'arrêté ministériel du 2 août 2012 a établi la liste des espèces du 2^{ème} groupe concernant notre département... qui n'a plus que 4 espèces classées nuisibles, la fouine, le renard, le corbeau freux, la corneille noire. N'y figurent plus l'étourneau, la pie, alors que celle-ci est très présente dans les départements de bocage comme le nôtre.

Il est donc nécessaire de faire tout ce qui est possible pour la réinscription de ces espèces, ce qui nécessite d'apporter le plus grand nombre d'éléments pour justifier l'importance des populations et des dommages causés.

Le Président a précisé que la concertation avec la FDGDON



allait de soi sur ce sujet. Celle-ci a établi une fiche de déclaration de dommages à remplir et retourner.

RÉFORME DU PERMIS DE CHASSER

Dès le début 2014, au lieu de deux épreuves séparées, la pratique et la théorie imposées à des jours différents, le permis de chasser sera constitué d'une épreuve unique organisée le même jour, regroupant la théorie et la pratique, ce qui, tout en évitant deux déplacements aux candidats, devrait leur permettre d'obtenir plus rapidement leur permis, et freiner la diminution des validations constatée en Mayenne comme sur l'ensemble du territoire national.

LES ARMES

La loi du 6 janvier 2012 avait simplifié la classification des armes à feu répondant aux attentes des chasseurs.

Elle prévoyait 4 classifications au lieu de 8, et le simple enregistrement des fusils de chasse nouvellement acquis.

Un mail reçu de Véronique MATHIEU, présidente de l'Intergroupe Chasse au Parlement européen, nous informe qu'une consultation a lieu sur internet jusqu'au 15 juin 2013, proposant l'interdiction de l'achat et de la vente d'armes et de munitions sur Internet (question C.5) et dans tous les territoires de l'UE (C.6), de pouvoir prêter son arme à une personne tierce, l'obligation pour les propriétaires d'une arme de présenter un certificat médical (C.7), etc. En vu de la révision de la Directive Arme qui aura lieu en 2015. Il est à craindre que la chasse y perde ce qu'elle avait gagné lors de la révision de 2008.

EN MAYENNE

PLAN DE CHASSE LIEVRE

Sa mise en place, demandée par les chasseurs lors des précédentes assemblées générales, progresse et s'accélère. Elle concernera 53 communes de plus cette année (cantons de Chailland, Laval, St Berthevin, Argentré, Montsûrs, Evron et Ste Suzanne).

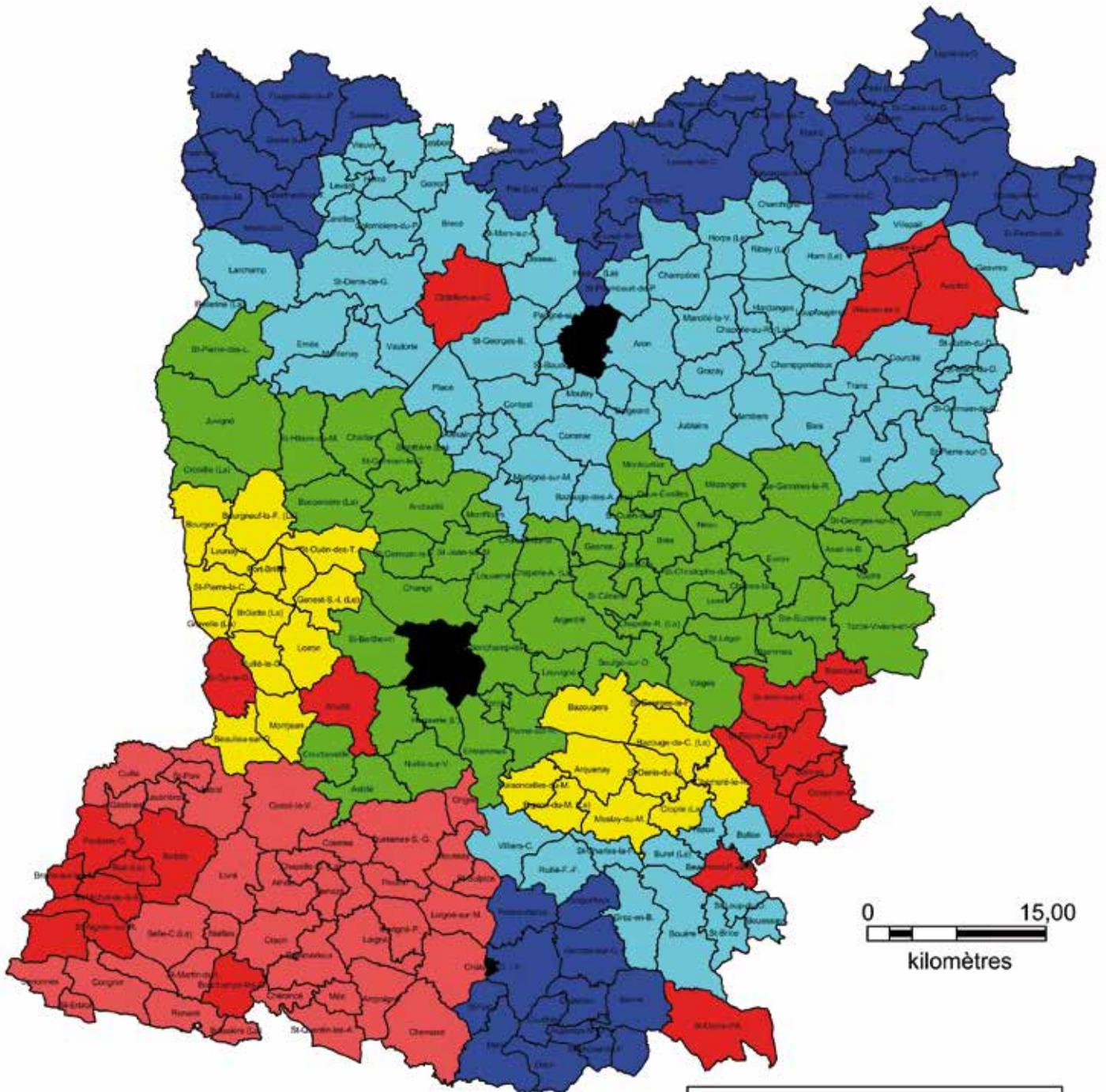
70 sont prévues en 2014, 51 en 2015 et 37 en 2016.

Ceci nécessite les efforts de tous, ce dont nous sommes bien conscients, efforts qui devraient porter leurs fruits dans les années à venir, comme le montre l'expérience des départements voisins.





Progression de la mise en place du plan de chasse lièvre



Année de mise en place du plan chasse	
■	2 011 (24)
■	2 012 (24)
■	2 013 (53)
■	2 014 (70)
■	2 015 (51)
■	2 016 (37)



L'attribution d'un plan de chasse nécessitant de payer l'adhésion à la Fédération, le Conseil d'Administration a proposé d'en réduire de moitié le montant par rapport à l'adhésion du plan de chasse grand gibier ce qui la porte à 36 €.

Un regroupement volontaire des territoires entre voisins devrait faciliter, pour les petites surfaces, l'obtention de bracelets.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

Cette année, le schéma départemental de gestion cynégétique, dont la période d'application arrive à échéance, doit être remis à jour pour les six ans à venir.

Cette mise à jour a fait l'objet d'un long travail interne et de concertation avec les partenaires traditionnels comme la chambre d'agriculture, l'ONCFS, l'ONF et les différents syndicats de la propriété privée, forestière ou d'étangs.

Les modifications portent principalement sur :

- la mise à jour de l'état des lieux,
- la mise en œuvre progressive du plan de chasse lièvre sur l'ensemble du département,
- quelques points de réglementation, dont l'évolution du classement des nuisibles,
- le port obligatoire des effets fluorescents lors des battues.

Il sera consultable sur le site de la fédération dès sa signature par le préfet.

LES DÉGÂTS DE SANGLIER

Contrairement à ce qui était prévu l'année dernière, les indemnités de dégâts ont augmenté de façon considérable en 2013 – plus de 260 000€ – en raison de deux facteurs conjugués :

- l'augmentation du prix des céréales qui va de 13 % à 25 % par rapport à la saison précédente,
- des récoltes de maïs retardées de plus de 2 mois environ jusqu'à la mi-décembre, et ce en raison de pluies incessantes et des conditions météorologiques particulières du dernier trimestre 2012, qui ont maintenu les sangliers plus longtemps dans ces cultures où ils ont pu se nourrir et continuer à faire des dégâts d'autant que glands, châtaignes et autres fruits forestiers étaient rares dans les massifs.

Ceci va entraîner, devant ces circonstances exceptionnelles, une augmentation du timbre grand gibier et la recherche de nouvelles ressources si cette situation devait perdurer.

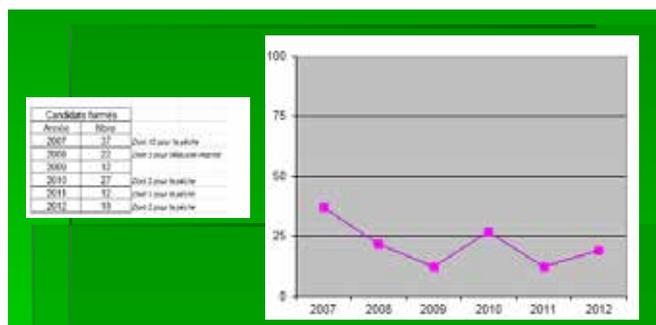
La Fédération n'a jamais failli à ses obligations et assume, comme il se doit, le montant des dégâts. Elle a financé également des clôtures coûteuses (20.000 € de clôtures FARGO à gros diamètre) pour les limiter, et a appliqué aux agriculteurs n'ayant pas mis en place les clôtures nécessaires malgré les conventions, les abattements réglementaires sur le montant de l'indemnisation.

FORMATION ET ÉDUCATION 2012

• FORMATION DES GARDES CHASSE PARTICULIERS

- En 2012 un stage a été organisé : 19 gardes ont été formés. On constate une légère augmentation des effectifs par rapport à 2011 qui donne une moyenne d'un peu plus de 21 par an sur six ans, avec un total de 129 depuis 2007.

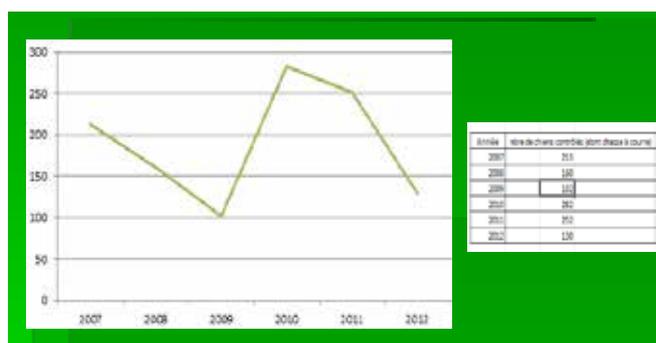
La Fédération remercie d'ailleurs Me PENARD, ancien avo-



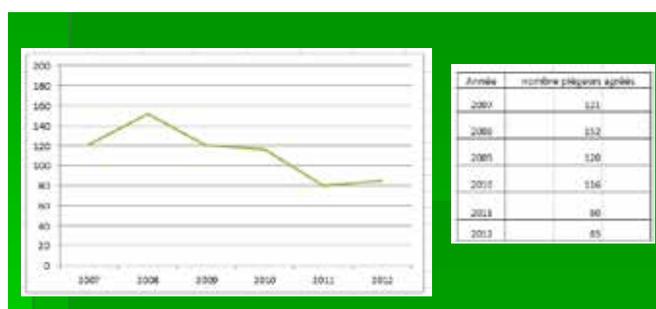
cat, et le personnel de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du département pour leur participation à cette formation.

• ATTESTATIONS DE MEUTES

- En 2012 : 2 séances de contrôle de chiens dans le cadre des attestations de meutes ont eu lieu pour 19 meutes (130 chiens) avec un contrôle des dossiers et une présentation des chiens effectués à la Fédération, sous l'autorité d'un administrateur référent : M. LE PIVERT auquel la Fédération adresse ses vifs remerciements.



On note une diminution importante du nombre de meutes qui correspond à un retour à la normale après le pic qui a suivi la chute liée à l'interdiction d'utilisation des renards.

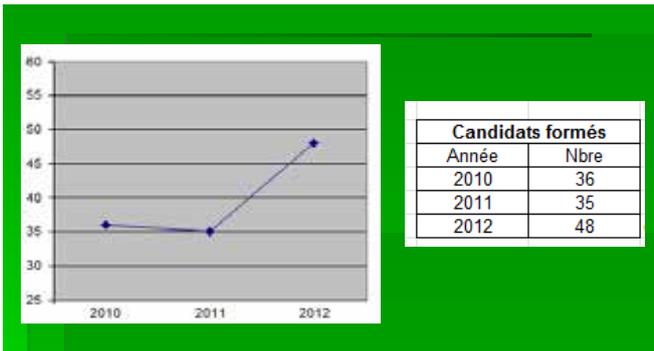




• FORMATION DES PIEGEURS

- 5 sessions ont eu lieu en 2012, ce qui représente 85 piègeurs formés. On constate une légère augmentation du nombre de piègeurs formés cette année qui annonce une tendance avoisinant les 85 candidats par an. Il est important de noter que cette formation, qui donne la possibilité de lutter contre les nuisibles, suscite toujours autant d'intérêt.

• FORMATION DES CHASSEURS A L'HYGIENE ALIMENTAIRE



- Une demi-journée de formation a eu lieu en 2012, comme l'année dernière, avec 48 chasseurs formés. Bien qu'il soit trop tôt pour définir une tendance, on voit que le nombre de candidats semble rester sous la barre des 50. Une communication permanente encourage les chasseurs à s'inscrire à cette formation qui est passionnante et très utile. La Fédération adresse, à cette occasion, tous ses remerciements à M. GOMBAULT, administrateur référent pour cette formation.

• ASSOCIATION DES CHASSEURS A DES ACTIONS TECHNIQUES DE TERRAIN

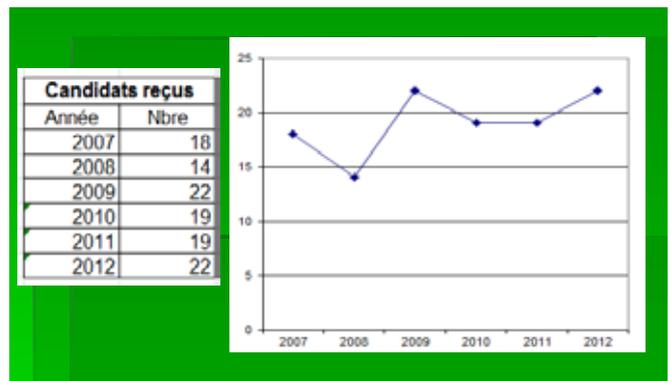
➔ **BAGUAGES BECASSES :**
- 12 sorties de nuit à deux techniciens plus un ou deux chasseurs chacune ont été réalisées (comme l'an passé)

➔ **COMPTAGES NOCTURNES LIÈVRES :**
- 17 circuits de comptage nocturne ont été parcourus 3 fois pour 152 bénévoles

- 4 G.I.C. ont été comptés par points au projecteur par 113 bénévoles

➔ **COMPTAGES FAISANS**
- 10 séances ont été conduites par 2 à 4 techniciens renforcés par 7 à 54 chasseurs (220 chasseurs au total).

• FORMATION AU PERMIS ACCOMPAGNÉ
- 22 chasseurs ont été formés en 2012, soit une moyenne de 20 par an, environ, depuis la mise en œuvre de cette mesure en 2007 et un total de 115 jeunes chasseurs ont été formés. Cette formation rencontre un succès constant depuis sa mise en œuvre.



Les conditions à remplir pour participer à cette formation sont rappelés ci-après :

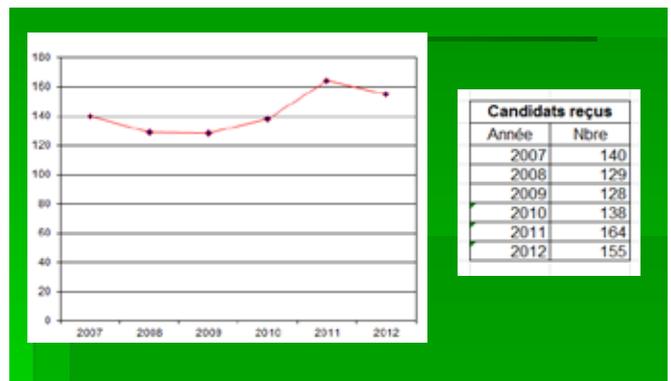
- être âgé de 15 ans minimum,
- être accompagné d'un tuteur (non obligatoire, mais vivement conseillé dans la mesure où il n'y aura qu'un fusil pour deux pendant la chasse).

• FORMATION AU PERMIS DE CHASSER

- 155 permis ont été attribués en 2012. On voit bien que la dynamique constatée depuis 2010 se poursuit, même si l'effectif a légèrement diminué, puisque le chiffre est encore très supérieur à ceux des années 2008-09.

Cette formation constitue une part importante du travail des techniciens, elle représente :

- 7 sessions pour 3 techniciens fédéraux,
- 37 jours de formation théorique et pratique,
- 28 jours d'examens.



• PROJETS PEDAGOGIQUES DESTINES AUX SCOLAIRES

Ce projet comporte :

- 9 animations sur le sentier pédagogique de la Vigneule de jour comme de nuit,
- 5 stages d'observation de 3 jours des élèves de 4^{ème}, 3^{ème} (6 en 2010)
- 18 semaines de stage pour 8 stagiaires de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale GMNF,
- un partenariat avec le lycée Rochefeuille (formation au permis de chasser en échange de travaux sur le sentier pédagogique).



RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par M. GUENIOT, Trésorier de la Fédération.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHASSEURS

Le nombre de chasseurs est de 8 493 pour 2012-2013 ce qui correspond à une diminution de 2,67 % soit 233 personnes contre 51 l'an dernier.

En réalité le mouvement des flux donne 450 gagnés contre 680 perdus.

Une analyse par tranche d'âges de 10 ans apporte les éclairages suivants :

- ▶ dans la tranche d'âge des **16-19 ans**, qui est la seule tranche positive (+50) : la Fédération perd 10 validations et en gagne 60 ;
- ▶ de **20 à 29 ans**, la Fédération gagne autant de validations qu'elle en perd (90).

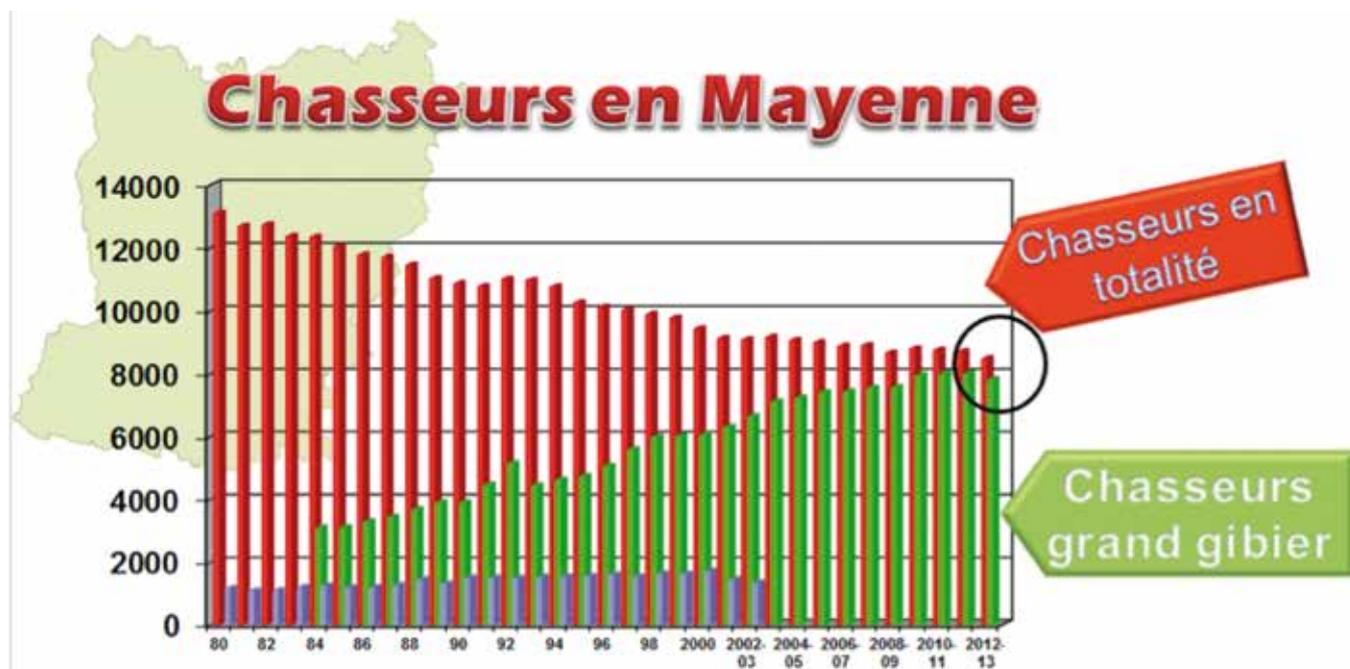
Au-delà :

- ▶ dans la tranche de **40 et 50 ans**, le solde négatif se situe aux alentours de 30 chasseurs ;
- ▶ **au-delà de 50 ans**, la perte est deux fois plus importante, entre 40 et 80 chasseurs par tranche.

Parallèlement à ces données, le nombre de jeunes chasseurs passant l'examen se maintient à peu près : 155 pour 164 l'an dernier.

Sur 10 ans, le nombre de chasseurs a diminué de près de 700 chasseurs soit 7,5 %.

92 % des chasseurs chassent le «Grand gibier» soit, pour la saison 2012-2013 : 7 826 chasseurs.



TIMBRE FÉDÉRAL

Le nombre des validations nationales a diminué de 4,4% (997 pour 1 043 l'an dernier),

Les validations départementales sont en diminution : 7 496 pour 7 683 l'an dernier, soit - 2,43 %

Comme l'année dernière, les permis temporaires (3 et 9 jours) restent stables à environ 340 ; ce sont essentiellement les permis à 3 jours (97 %) qui sont demandés : coût : 25% du prix normal.

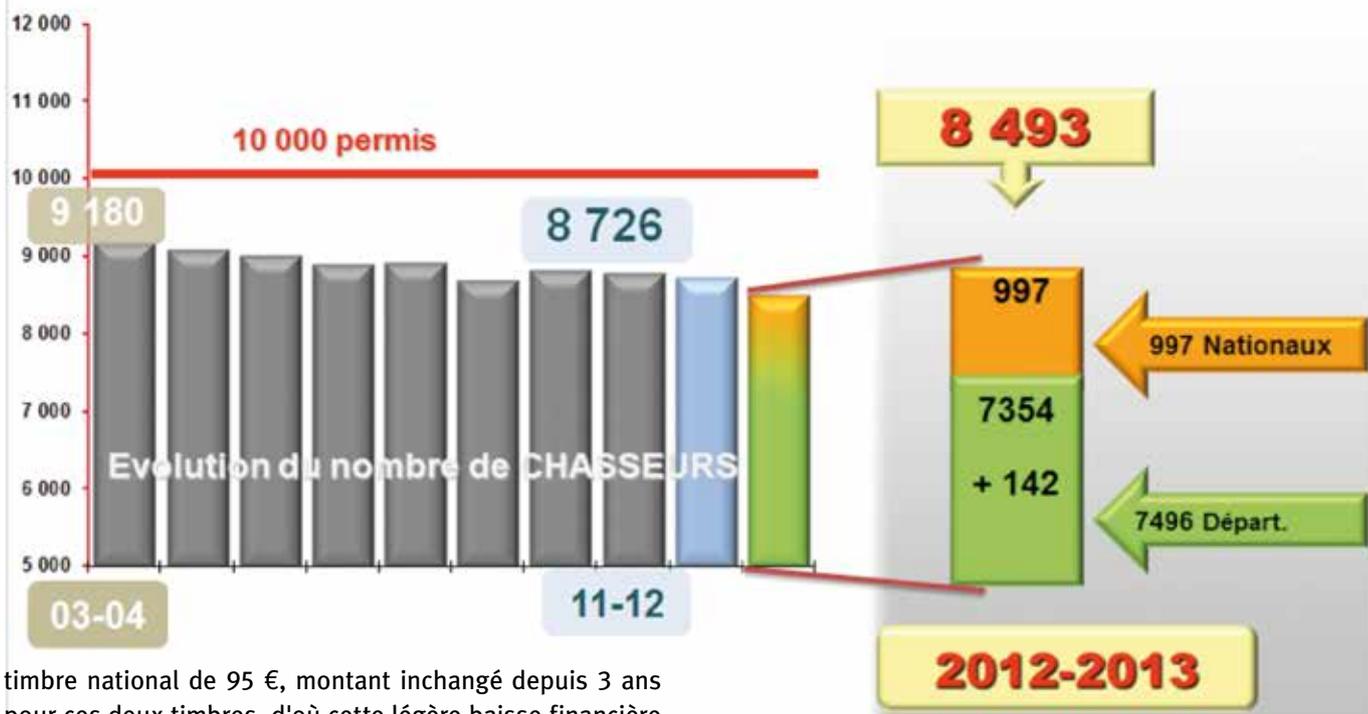
Les validations effectuées par internet montent en puissance : de 200 la première année, nous sommes passés à 1100, pour cette 5^{ème} année.

Le produit du timbre enregistre une diminution 18 000 € cette année (619 400 € pour 637 400 € l'an dernier).

Le prix du timbre départemental était de 70 € et celui du



1-1 TIMBRES FEDERAUX



timbre national de 95 €, montant inchangé depuis 3 ans pour ces deux timbres, d'où cette légère baisse financière liée à la diminution des chasseurs.

CONTRATS DE SERVICES ET ADHÉSIONS

La recette est de l'ordre de 70 500 € pour 2012-13 contre 70 400 € l'an dernier. Depuis 14 ans, le montant des cotisations n'a pas évolué.

A ce jour, la Fédération compte 477 adhérents territoriaux, quasiment le même nombre que l'an dernier. Il faut y ajouter les adhésions obligatoires dues à l'attribution des plans de chasse Petit et Grand Gibier soit 722 (659 en 2011-12), ce qui représente +9,6% pour une somme de 50 540 €. En 2012-2013, la superficie gérée représente 101 674 ha, presque identique à celle de l'an dernier.

Les 12 GIC et l'association AGEFAUNE représentent 36 % de la superficie totale gérée par le service technique (36 748 ha).

INDEMNISATIONS DES DÉGÂTS

Pour l'exercice 2011-2012, le montant des dégâts a été légèrement inférieur à la prévision budgétaire soit 154 810 € pour une prévision de 160 000 €.

En revanche, le programme Prévention Matériel (pose de clôtures renforcées), a coûté 5000 € de plus que prévu, soit 19 100 €.

Aucune épargne n'a pu être affectée à la Réserve Dégâts puisque, en fin de compte, la Fédération enregistre à nouveau un déficit de l'ordre de 9 300 €.

Le timbre grand gibier, à 28 € voici 4 et 5 ans, a été ramené à 26 € sur 2 ans puis augmenté de 3 € pour 2012-13 (29 €). Le montant du timbre grand gibier est fonction de l'évolu-

tion des indemnités versées aux exploitants agricoles pour l'année A-1.

Les indemnités payées sur 2012-13 seront, sans doute, de l'ordre de 260 000 €. Ceci constituera malheureusement une année record qui va conduire à la nécessité d'une forte augmentation du timbre grand gibier.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2011-2012

Les comptes 2011-2012 sont arrêtés à 1 354 084 € pour les produits et 1 366 829 € pour les charges soit un résultat consolidé déficitaire de 12 745 €.

Les deux sections sont déficitaires mais moins que prévu : - 3 442 € et - 9 303 €.

Ce moindre déficit résulte, au-delà d'une gestion rigoureuse, également des éléments suivants :

- Les produits financiers ont rendu le maximum puisqu'aucun des placements sur 5 ans n'a été interrompu.
- L'excédent de l'étude nationale sur le Lapin, menée par la FNC, a été remboursé à la Fédération.
- Des produits plus importants que prévus ont été encaissés pour les frais de dossier du Guichet Unique, les Timbres Grand gibier et les Bracelets plan chasse.

De façon générale, la gestion financière est attentive car elle dispose d'une marge de manœuvre extrêmement limitée. Les investissements 2011-2012 se sont montés à 7 500 € (pour 51 100 € l'an dernier). L'ensemble des réserves financières s'élève à 1 347 000 €.





numéros de cpte	INTITULES	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGATS
		TOTAL	TOTAL
60-61-62	Achats et services extérieurs	293 911	329 615
63	Impôts et taxes	36 445	
64	Charges de personnel	564 032	
65	Autres charges gestion courante	53 793	420
66	Charges financières	11 088	
67	Charges exceptionnelles	1	
68	Dotations aux amortissements et provisions	76 977	547
TOTAL DES CHARGES		1 036 247 €	330 582 €
70-71-72	Prestations service, Vtes, Prod annexes	100 240	275 306
74	Subvention fonctionnement	38 632	38 164
75	Aut prod gestion courante	727 011	
76	Produits financiers	34 297	7 704
77	Produits exceptionnels	12 439	105
78	Reprises s/amortissements et provisions		
79	Transferts de charges	120 186	
TOTAL DES PRODUITS		1 032 805 €	321 279 €
RESULTAT		- 3 442 €	- 9 303 €

Les COMPTES 2011-2012 sont arrêtés :

En PRODUITS à la somme de

1 354 084 €

En CHARGES à la somme de

1 366 829 €

Le Résultat CONSOLIDE est arrêté à la somme de

-12 745 €

RESOLUTION N° 1 QUITUS DE LA GESTION

Les Chasseurs de la Mayenne, après avoir entendu le rapport moral, après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2011-2012 et après lecture du Rapport Général et lecture du Rapport Spécial portant sur les conventions du Commissaire aux comptes, approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur Gestion.

RESOLUTION N° 2 AFFECTATION DES RESULTATS

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident :

- d'affecter l'insuffisance de l'exercice 2011-2012 s'élevant à 12 744,90 € aux comptes de Réserves de Gestion pour 10 966,10 €, selon la répartition suivante :
Section générale: - 3 442,10 € ; Section dégâts : - 7 524,00 € ;
- puis d'affecter au compte Report, à nouveau déficitaire (dégâts) : 1 778,80 €
- et enfin d'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2011-2012 des Réserves immobilisées en excluant les immobilisations en cours soit 68 751,47 € .





BUDGET 2013-2014

Le budget 2013-2014 a été élaboré pour un exercice comptable allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Il est arrêté en Produits à la somme de 1 448 000 € et en Charges à la somme de 1 400 000 €.

Le RESULTAT PREVISIONNEL est arrêté à la somme de + 48 000 €, c'est-à-dire : Compte Général : - 5 000 € et Compte Dégât : + 53 000 €. Les investissements 2013-2014 s'élèvent à 17 500 €.

TIMBRE FEDERAL

Depuis 3 ans, le prix du timbre fédéral a été maintenu à 70 €. Mais, compte tenu des circonstances, le Conseil a proposé de fixer le prix du timbre fédéral à 72 €.

CONTRATS DE SERVICES

Le Conseil d'Administration propose de maintenir le barème des contrats de services élaboré il y a 14 ans à son niveau actuel. Ces contrats comprennent la prestation de services et l'adhésion (égale au prix du timbre fédéral).

Résolution n°3 - CONTRAT DE SERVICES

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, approuvent le tarif du CONTRAT DE SERVICES 2013-2014 tel qu'il a été présenté.

Résolution n°4 - TIMBRE FEDERAL

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident d'augmenter la valeur du TIMBRE FEDERAL pour la saison 2013-2014 et de la fixer à 72 € ; de fixer le timbre fédéral temporaire 9 jours à 36 €, le timbre fédéral temporaire 3 jours à 18 € et ce, sans réduction du timbre grand gibier pour les permis temporaires.

Résolution n°5 - TIMBRE GRAND GIBIER

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident de fixer la valeur du TIMBRE GRAND GIBIER pour la saison 2013-2014 à 40 €.

Résolution n°6 - ADHESION et BRACELET PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

Les chasseurs de la Mayenne, décident :

- de maintenir l'adhésion plan de chasse Grand Gibier au prix du timbre fédéral ;
- de maintenir les prix des BRACELETS PLAN de CHASSE à 30 € pour le CHEVREUIL et 100 € pour CERF, BICHE, JCB, DAIM.

La Prestation de services comprend :

- un appui du Service technique pour l'amélioration de la chasse et la valorisation des milieux ;
- un appui financier destiné à la réalisation de différents aménagements ;
- une assurance responsabilité civile « organisateur de chasse » ;
- une assistance juridique.

TIMBRE GRAND GIBIER

Compte tenu du contexte, et en particulier du fait que les indemnisations de dégâts seront de l'ordre de 260 000 €, le conseil a proposé une augmentation de 11 € pour le timbre Grand Gibier : de 29 €, il passerait à 40 € ce qui créerait une recette supplémentaire de 71 000 €. Cette augmentation est nécessitée par la situation exceptionnelle actuelle. Dès que les comptes seront rétablis, il sera envisagé de réduire le prix du timbre comme cela avait été fait voici deux ans. Le prix des bracelets de cervidés reste au même tarif.

Résolution n°7 - ADHESION et BRACELET PLAN DE CHASSE PETIT GIBIER

Les chasseurs de la Mayenne, décident :

- de fixer l'adhésion pour un plan de chasse PETIT GIBIER à 36 € ;
- de fixer le prix du bracelet Plan de chasse LIEVRE ou FAISAN à 2 €. Ceci ne concernant pas les adhérents territoriaux ayant un contrat de services.

Résolution n°8 - CARNET DE PRELEVEMENT LIEVRE

Les chasseurs de la Mayenne décident de maintenir la participation au coût du CARNET DE PRELEVEMENT à 5 € sauf pour les adhérents territoriaux ayant un contrat de services (carnet gratuit et possibilité d'avoir trois invités extérieurs).

Résolution n°9 - BUDGET

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance du Budget prévisionnel pour 2013-2014 approuvent le BUDGET tel qu'il a été présenté.

Résolution n°10 - ACQUISITIONS OU VENTES D'IMMEUBLES

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à toutes opérations d'acquisition, d'échanges ou de ventes d'immeubles dans l'intérêt de la Fédération.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.



Plan de chasse lièvre

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 25 avril 2009, le plan de chasse du Lièvre sera obligatoire, à moyen terme, sur l'ensemble du département (voir chasseur Mayennais n°78 : Progression de la mise en place du plan de chasse Lièvre).

En 2012, les communes des cantons de Loiron et Meslay du Maine sont passées en plan de chasse obligatoire.

Pour 2013, tout l'arrondissement de Laval sera concerné, soit 53 communes supplémentaires.

Afin d'informer efficacement le plus grand nombre de chasseurs, 22 réunions locales ont été organisées (voir ci-après), réunissant 495 chasseurs. Préalablement, une information sur ces réunions avait été publiée dans le Chasseur Mayennais n°78 du 1^{er} septembre 2012, mais aussi par voie de presse classique. De plus, chaque mairie concernée a été informée directement, à charge pour elle d'en faire la publicité qu'elle juge la plus efficace.

Dans chacune des réunions, la biologie du lièvre a été brièvement rappelée, sa situation démographique en Mayenne mais aussi dans les communes concernées. De plus, de façon détaillée, le plan de chasse du lièvre a été expliqué avec toutes les applications techniques, réglemen-



taires et administratives.

Les demandes de plans de chasse doivent être faites par commune, il n'y a pas de surface minimale, et le territoire peut être morcelé. Ces demandes doivent être adressées à la Fédération avant le 10 juin de chaque année. Les attributions du nombre de bracelets sont proportionnelles aux résultats des comptages nocturnes sur la commune.

Pour 2014, nous invitons vivement tous les chasseurs concernés à participer aux réunions...

Groupe
Jean-Louis Guilmault




MAYENNE AUTOMOBILES
Route d'Aron
53100 MAYENNE
Tél. 02 43 30 44 44

RENAULT LAVAL
Avenue de Paris (route de Rennes)
53940 SAINT-BERTHEVIN
Tél. 02 43 01 22 22

HAUT ANJOU AUTOMOBILES
11 avenue René Cassin
53200 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. 02 43 09 15 15

MICHEL GALLIER
SARL




Piège à double lacets THIBERT PHE

- Piège à œuf de 25 cm, détente en cuivre
- Piège à œuf de 30 cm, détente en cuivre
- Piège à appât de 30 cm, détente en cuivre
- Super X "Belisle"
- Piège à lacet "Belisle"
aux normes internationales de piégeage sans cruauté pour les renards
- Belettière / Boîte tombante à appât
- Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux
- Boîte à fauve tous modèles / Collets
- Accessoires divers

Z.A. Pont de Sée (route de Mortain) - 50150 SOURDEVAL
Tél. 02 33 69 24 25 - 02 33 69 24 26 - Fax 02 33 69 24 29





Réunions plan de chasse lièvre - Synthèse 2013

Choix période : 1 = 22/09 au 30/11/2013
2 = 13/10 au 31/12/2013

Date	Lieu de réunion	Nbre	Commune	IK	Attribution	Choix période
04/03/13	Montourtier	13	Montourtier	1	1/35	2
			Deux-Evailles	0,6	1/50	2
			St Ouen-des-Vallons	0,4	1/50	2
			Gesnes	0,7	1/50	2
07/03/13	Argentré	16	Argentré	1,4	1/35	2
			Louvigné	1,8	1/30	2
08/03/13	Evron	34	Evron	0,7	1/50	2
			Ste Gemmes-le-Robert	0,9	1/50	2
11/03/13	St Léger	20	St Léger	2,4	1/30	2
			Vaiges	1,7	1/30	2
13/03/13	Chammes	9	Chammes	0,9	1/50	2
			Ste-Suzanne	0,9	1/50	2
14/03/13	St Christophe du Luat	12	St Christophe-du-Luat	1,2	1/35	2
			Livet	1,1	1/35	2
			Châtres-laForêt	1,6	1/35	2
14/03/13	Chailland	41	Chailland	0,9	1/50	2
			St Hilaire-du-Maine	1,1	1/40	2
			La Baconnière	1,3	1/40	2
15/03/13	Soulgé-sur-Ouette	21	Soulgé-sur-Ouette	1,6	1/30	2
			La Chapelle Rainsouin	0,7	1/50	2
19/03/13	Torcé Viviers en Charnie	22	Torcé Viviers-en-Charnie	2,5	1/30	2
21/03/13	St Germain-le-Guillaume	20	St Germain-le-Guillaume	0,5	1/50	2
			Andouillé	1,4	1/40	2
			La Bigottière	1	1/50	2
22/03/13	Courbeveille	32	Courbeveille	0,6	1/50	2
			Astillé	1	1/35	2
25/03/13	Montigné-le-Brillant	33	Montigné-le-Brillant	0,1	1/50	2
			Nuillé-sur-Vicoïn	0,7	1/50	2
			St-Berthevin	2,7	1/30	2
			L'Huisserie	1	1/35	2
25/03/13	Bonchamp	22	Bonchamp	0,5	1/50	2
			Forcé	0,3	1/50	2
			Entrammes	1,5	1/30	2
			Parné-sur-Roc	1,5	1/30	2
27/03/13	Changé	26	Changé	0,8	1/50	2
			St Germain-le-Fouilloux	1	1/40	2





			St Jean-sur-Mayenne	1,7	1/40	2
02/04/13	Mézangers	13	Mézangers	0,8	1/50	2
			Neau	0,5	1/50	2
09/04/13	Juvigné	48	Juvigné	0,9	1/50	2
			St Pierre-des-Landes	1,3	1/40	2
			La Croixille	0,5	1/50	2
09/04/13	St Georges-sur-Erve	33	Assé-le-Bérenger	1	1/35	2
			St Georges-sur-Erve	0,7	1/50	2
			Vimarcé	0,8	1/50	2
			Voutré	2,3	1/30	2
10/04/13	Brée	21	Brée	1	1/35	2
			Montsûrs	0,9	1/50	2
			St Cénééré	1,4	1/35	2
16/04/13	Ruillé-le-Gravelais	7	Loiron	3	1/35	2
			La Gravelle	0,6	1/50	2
			La Brûlatte	0,6	1/50	2
			St Pierre-la-Cour	0,8	1/50	2
			Ruillé-le-Gravelais	1	1/50	2
			Montjean	0,4	1/50	2
			Beaulieu-sur-Oudon	0,6	1/50	2
22/04/13	Montflours	19	Montflours	0,3	1/50	2
			Louverné	0,4	1/50	2
			La Chapelle Anthenaïse	0,6	1/50	2
			Châlons-du-Maine	1,7	1/35	2
23/04/13	Launay-Villiers	14	Launay-Villiers	1,9	1/40	2
			Bourgon	1,7	1/40	2
			Le Bourgneuf-la-Forêt	1	1/50	2
			Port-Brillet	0	1/50	2
			St Ouen-des-Toits	0,9	1/50	2
			Le Genest St-Isle	1,3	1/40	2
			Olivet	0	1/50	2
15/05/13	Meslay-du-Maine	19	Bazougers	0,7	1/50	1
			Arquenay	0,5	1/50	1
			Maisoncelles	1,7	1/30	1
			Le Bignon-du-Maine	3,3	1/20	1
			Meslay-du-Maine	1,7	1/30	1
			St Denis-du-Maine	0,5	1/50	1
			St Georges-le-Flécharde	1	1/30	1
			La Bazouge-de-Chemeré	1,6	1/30	1
			La Cropte	2,1	1/25	1
			Chemeré-le-Roi	1,8	1/30	1





Réunion d'information

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne organise des **réunions d'information et de communication pour tous les chasseurs mayennais**, afin que chaque chasseur expose ses idées, ses suggestions, ses questions, auxquelles notre Fédération s'efforcera de répondre.

MERCREDI 11 SEPTEMBRE à MAYENNE

20h30 - Place des Halles, complexe Grimaldi

MERCREDI 18 SEPTEMBRE à CHÂTEAU-GONTIER

20h30 - Mairie, salle du Conseil

Un chasseur généreux

L'assemblée générale du 27 avril dernier a fait un jeune chasseur heureux grâce à un chasseur généreux !

En effet, M. Pierre DUBUC, chasseur dans l'obligation d'abandonner son activité pour raison médicale, a décidé de faire don de son fusil et de l'ensemble de son matériel de chasse à un jeune chasseur méritant. Il a donc tout naturellement chargé la Fédération de désigner l'heureux bénéficiaire de cette proposition généreuse.

C'est Brian CHEVILLARD, jeune étudiant en stage à la Fédération ayant obtenu son permis de chasser cette année, qui a été retenu.

La Fédération a décidé de mettre M. DUBUC à l'honneur et l'a donc invité à remettre son fusil officiellement à notre stagiaire lors de l'Assemblée générale.

La Fédération remercie vivement M. DUBUC pour son geste et souhaite une bonne saison de chasse à Brian CHEVILLARD.



NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27

ANGOT D. : 06 80 92 40 42

BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28

GODET O. : 06 82 84 48 69

JAMONT M. : 06 73 37 59 53

MAROUZE E. : 06 70 70 01 42

THEYS J. : 06 82 84 48 66

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

Z.A. du Berry - 53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE

Tél : 02 43 68 69 73

Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

Conducteurs de chien de sang :

Hervé MOULINET : 06 86 49 19 94

(Délégué départemental) 02 43 00 77 21

Sylvain DELOMMEAU : 06 87 77 13 67

02 43 02 60 98

Olivier LANDELLE : 06 27 02 55 77

02 43 01 65 44

Eric MAROUZE : 06 72 08 68 83

Lieutenants de l'ouvèterie :

Patrick PLANCHAIS : 02 43 69 87 14

Jean-Paul COURCIER : 02 43 02 33 45

Michel MENANT : 02 43 01 10 96

Louis DELOMMEAU : 02 43 90 20 87

Patrice GILLES : 02 43 68 55 26

Gérard COURCIER : 02 43 90 09 24

Claude METAYER : 02 43 06 27 28

Jean-Yves de VALLAVIEILLE : 02 43 04 00 76

André BERGERE : 02 43 02 52 89

Renaud BLANCHO : 02 43 90 42 01





DECLARATION DE DOMMAGES DUS A LA PREDATION

(attestation n'ouvrant droit à aucune indemnisation)

A retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » 53240 MONTFLOURS

Je soussigné :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Certifie avoir subi des dommages dus à la prédation :

Date du dommage : _____

Lieu du dommage : _____

Nature des dégâts : _____

ESTIMATION DU PREJUDICE FINANCIER (espèce par espèce)

ESPECES PREDATRICES	MONTANT DU PREJUDICE	OBSERVATIONS
Belette		
Fouine		
Martre		
Putois		
Renard		
Autres*		

* à préciser

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci-dessus et demande le classement nuisible de(s) l' espèce(s) responsable(s) des dégâts.

A _____, le _____

Signature

Monsieur : _____

Profession : _____

a constaté et confirme les faits le : _____

Signature:

Association des Chasses Communales

La 46^{ème} Assemblée Générale s'est déroulée le 23 mars 2013, dans la salle de la Fédération des Chasseurs, présidée par M. Denis Leriche, en présence du Président M. Moulière, du Directeur M. Gilliot, ainsi que les représentants des Sociétés de Chasse, environ une quarantaine.

Le bilan financier est présenté par le trésorier M. Yves Davoust. Il est qui est adopté à l'unanimité.

En début de l'Assemblée Générale, il y a toujours le même constat d'année en année :

- **Moins de permis** pour la saison 2012-2013, moins 233 permis

- **Diminution du gibier de plaine**, il y a plusieurs causes, habitat moins favorable pour se reproduire et se camoufler des prédateurs, des engins agricoles, des effets climatiques et le manque de nourriture pour certains jeunes.



- **Plan de chasse Lièvre**, les sociétés se posent beaucoup de questions (IK ; Attribution ; Nombre de bracelets ; Dates ouverture et fermeture).

- Autre inquiétude : **les becs droits**, (Corneilles, Corbeaux freux) qui sont en surabondance et posent des problèmes à l'agriculture et aux petits gibiers. L'effarouchement n'est pas une solution. Incompréhension concernant l'impossibilité de piéger la Pie en Mayenne, quand nos départements voisins le peuvent.

- Pour **les becs crochus**, un recensement serait nécessaire de la part de la Fédération Départementale pour connaître le nombre d'individus.

- Grand gibiers en hausse. Le Chevreuil se porte bien mais attention aux attributions des bracelets.



- **Le Sanglier**, 1800 prélevés, montant des dégâts de plus en plus important (100 000 € supplémentaires) par rapport à l'année précédente. Suite à ce constat, le Président, M. Moulière, nous a proposé une augmentation du Timbre grand gibier de 11€ qui le mettra à 40 €, provoquant aussitôt, un profond désaccord des participants, qui demandent au Président, de prendre des dispositions pour les années à venir : faire financer une part des dégâts par les chasseurs concernés.

Messieurs Jean-Louis Gourdet et Yves Davoust ne se représentent pas au Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs. Nous les remercions vivement pour tout le travail accompli à l'ASCCM.

Les candidats à l'élection du 27 avril sont :

- Denis Leriche, Président de la Société de Chasse de GRAZAY
- Roland Deschamps, Président de la Société de Chasse de LARCHAMPS

- Guy Pivette, membre de la Société de Chasse de CHATILLON SUR COLMONT et Président AGEFAUNE de CHATILLON SUR COLMONT.

Le thème de l'Assemblée Générale était la sécurité à la Chasse. Stéphane Pautrel nous a présenté 20 minutes du film « La chasse aux accidents » de l'ONCFS. Les courageux témoignages des victimes et auteurs des accidents nous aideront à mieux comprendre les raisons qui peuvent conduire à l'accident de chasse, ses conséquences parfois très graves. Chaque organisateur de chasse et chasseurs devraient visionner cette cassette.

Je remercie le Président de la Fédération Départementale et le Directeur de leur participation.

Nous nous retrouvons tous autour du pot de l'amitié, et du buffet dans la bonne humeur.



Le président : D. Leriche



Plan de gestion
Conseil
Vente de bois
Travaux
d'amélioration

Jean de RUSSON

Technicien forestier indépendant

La Brayancière - 35500 Saint M'Hervé
Courriel : jean.de.russon@foret-avenir.fr

Tél : 06 60 56 26 72

Site : www.foret-avenir.fr





Exercice de la chasse du gibier sédentaire 2013 - 2014

Extrait de l'arrêté n° 2013176-0001 du 1er juillet 2013 portant sur l'exercice de la chasse du gibier sédentaire.

Article 1^{er}. - La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Mayenne du dimanche 22 septembre 2013 au vendredi 28 février 2014.

Article 2. - Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes :

- **du 22 septembre 2013 au 28 février 2014 : de 9 h 00 à la tombée de la nuit**

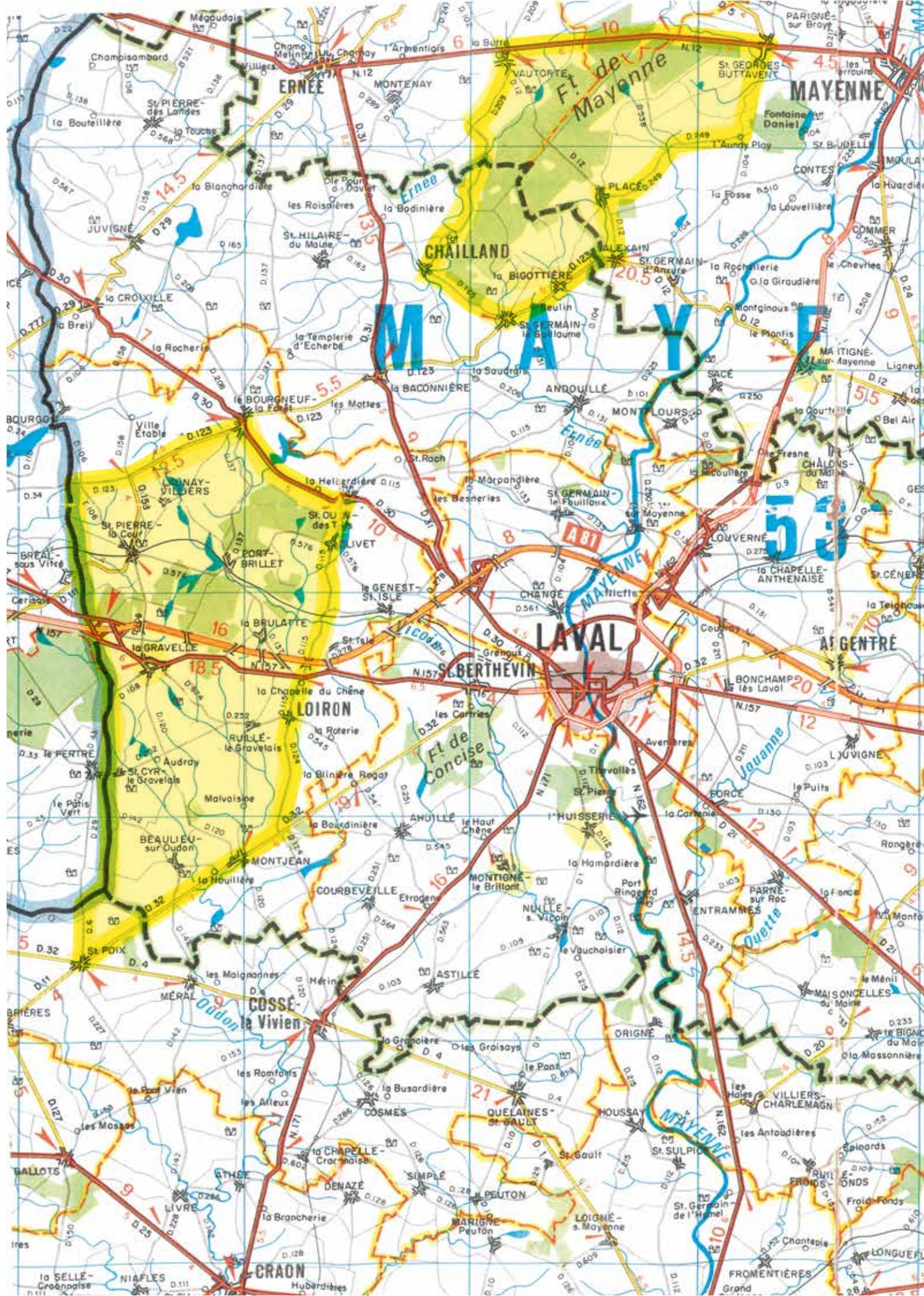
Dans le respect des dispositions de l'article L. 424-4 du code de l'environnement, les imitations d'horaires ne s'appliquent pas à :

- la chasse à l'approche et à l'affût du grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse à courte, la chasse sous terre, la chasse du gibier d'eau dont la berrache du Canada (tir à une distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci),
- la chasse à l'affût du corbeau-freux, de la cornille-noire, de la pie bavard, de l'érouneau sansonnet et du geai des chênes,
- la chasse du ragondin et du rat musqué,
- la chasse des colombides et des turdides qui s'effectue selon les conditions fixées par les arrêtés ministériels relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau en vigueur.

Article 3. - L'exercice de la vénerie du bécasseau est autorisé pour une période complémentaire allant du 15 mai 2014 à la date d'ouverture générale de la chasse.

Article 4. - Par dérogation à l'article 1^{er}, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

ESPECES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE
<p>CHEVREUIL :</p> <p>RÈGLE GÉNÉRALE :</p> <p>Tir d'été à l'approche ou à l'affût.</p>	22/09/2013	28/02/2014	<p>- Tir à balle recommandé, à défaut plombs n° 1 ou n° 2 (serie métrique de Paris) ou tir à l'arc *.</p> <p>- Entre le 1^{er} juillet 2013 et l'ouverture générale de la chasse, et entre le 1^{er} juin 2014 et le 30 juin 2014 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, uniquement le brocard de l'espèce Chevreuil peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût.</p> <p>Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc*. Prélèver les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.</p> <p>- Le délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation.</p>
<p>CERF BLANC</p> <p>RÈGLE GÉNÉRALE :</p> <p>Tir d'été à l'approche ou à l'affût.</p>	22/09/2013	28/02/2014	<p>- Obligation de tir à balle ou de tir à l'arc *.</p> <p>- Entre le 1^{er} septembre 2013 et l'ouverture générale de la chasse, pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle le Cerf élaphe mâle peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût.</p> <p>Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc *. Prélèver les animaux dont le trophée</p>
<p>ESPECES DE GIBIER</p>	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE
<p>BÉCASSE DES BOIS :</p>	22/09/2013	20/02/2014	<p>Prélèvement maximum autorisé : - 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison pour l'ensemble du territoire national, - 3 bécasses maximum par chasseur et par semaine (du lundi au dimanche) dans le département de la Mayenne, - carnet de prélèvement national nominatif avec dispositif de marquage obligatoire. La chasse à la passée est interdite</p>
<p>LIÈVRE HORS PLAN DE CHASSE :</p> <p>RÈGLE GÉNÉRALE :</p>	22/09/2013	13/10/2013	<p>Prélèvement maximum autorisé par chasseur, pour la présente campagne cynégétique et pour tous les territoires du département hors plan de chasse : - 1 lièvre - carnet de prélèvement départemental nominatif et dispositif de marquage obligatoires.</p>
<p>ARRONDISSEMENT : Château-Gontier</p> <p>ARRONDISSEMENT : Mayenne (Sauf commune de Châtillon-sur-Colmont où la chasse de cette espèce est fermée)</p> <p>LIÈVRE EN PLAN DE CHASSE</p> <p>COMMUNES :</p>			<p>Uniquement le dimanche et le lundi.</p> <p>Uniquement le dimanche.</p>
<p>LAPIN DE GARENNE :</p> <p>RÈGLE GÉNÉRALE :</p>	22/09/2013	31/01/2014	<p>Chasse avec des furets autorisée sans formalité particulière.</p>
<p>SAUF SUR LES COMMUNES : Azé, Ballée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Fromentères, Laigné et Préaux</p> <p>PERDRIX :</p> <p>RÈGLE GÉNÉRALE :</p> <p>ARRONDISSEMENTS : Laval et de Château-Gontier</p> <p>ARRONDISSEMENT : Mayenne (sauf cantons de Landivy, Gorron, Ernée, Lassay-les-Châteaux)</p> <p>CANTONS : de Landivy, Gorron, Ernée et Lassay-les-Châteaux</p>	22/09/2013	01/12/2013	<p>Chasse ouverte tous les jours</p> <p>Chasse ouverte uniquement le samedi et dimanche</p> <p>Chasse ouverte uniquement le dimanche</p> <p>Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'article L.424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse de la perdrix issue de l'acher jusqu'au 28 février 2014.</p>



ERNEE

CHAILLAND

Ft. de Mayenne

MAYENNE

LAVAL

St. Berthevin

LOIRON

COSSE-VIVIER

CRAON

ARGENTRE

VILLIERS-CHARLEMAGN

FROMENTIERES

Ft. de Concise

Quette

MAYENNE

Oudon

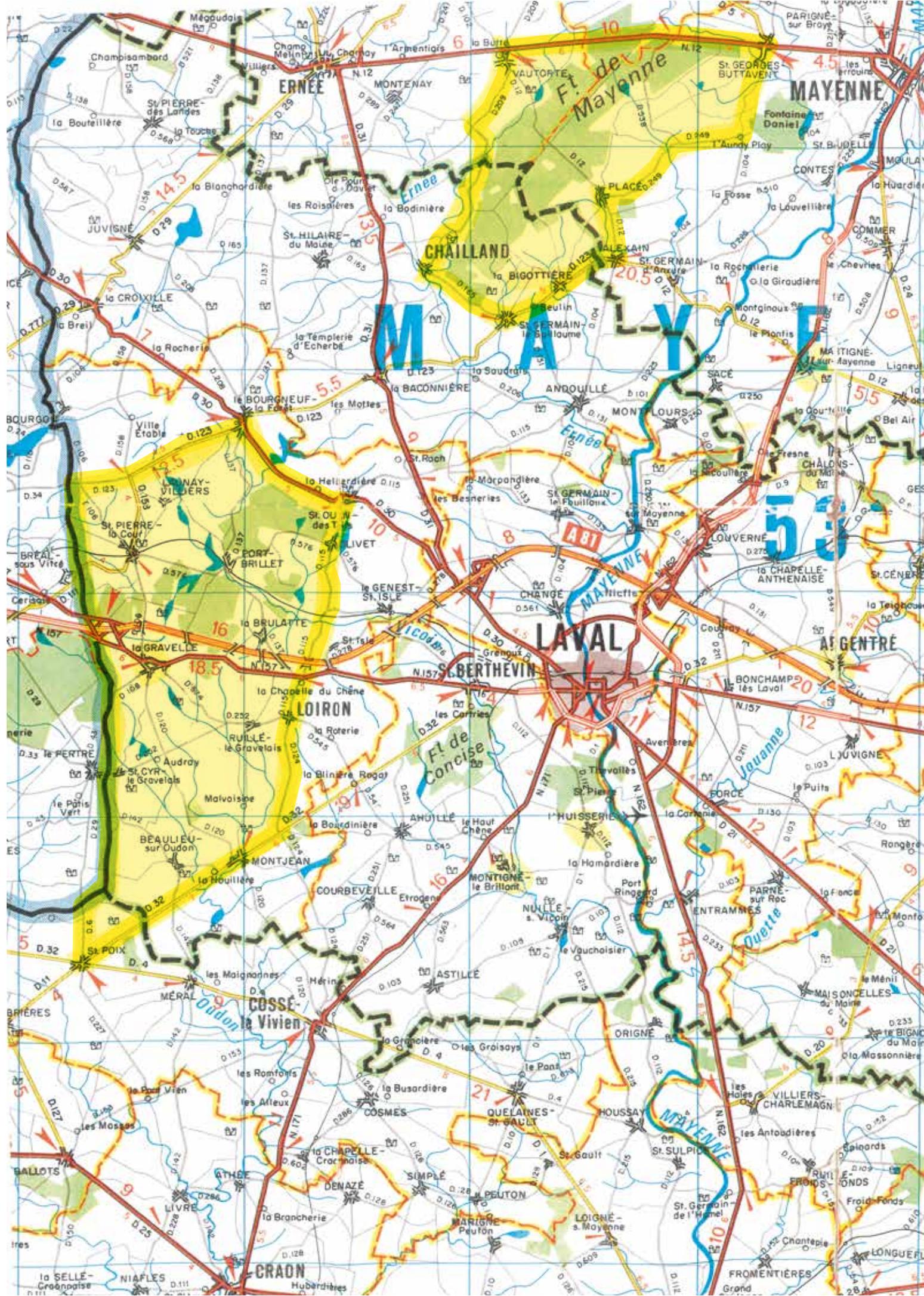
Ille

MAYENNE

Ille

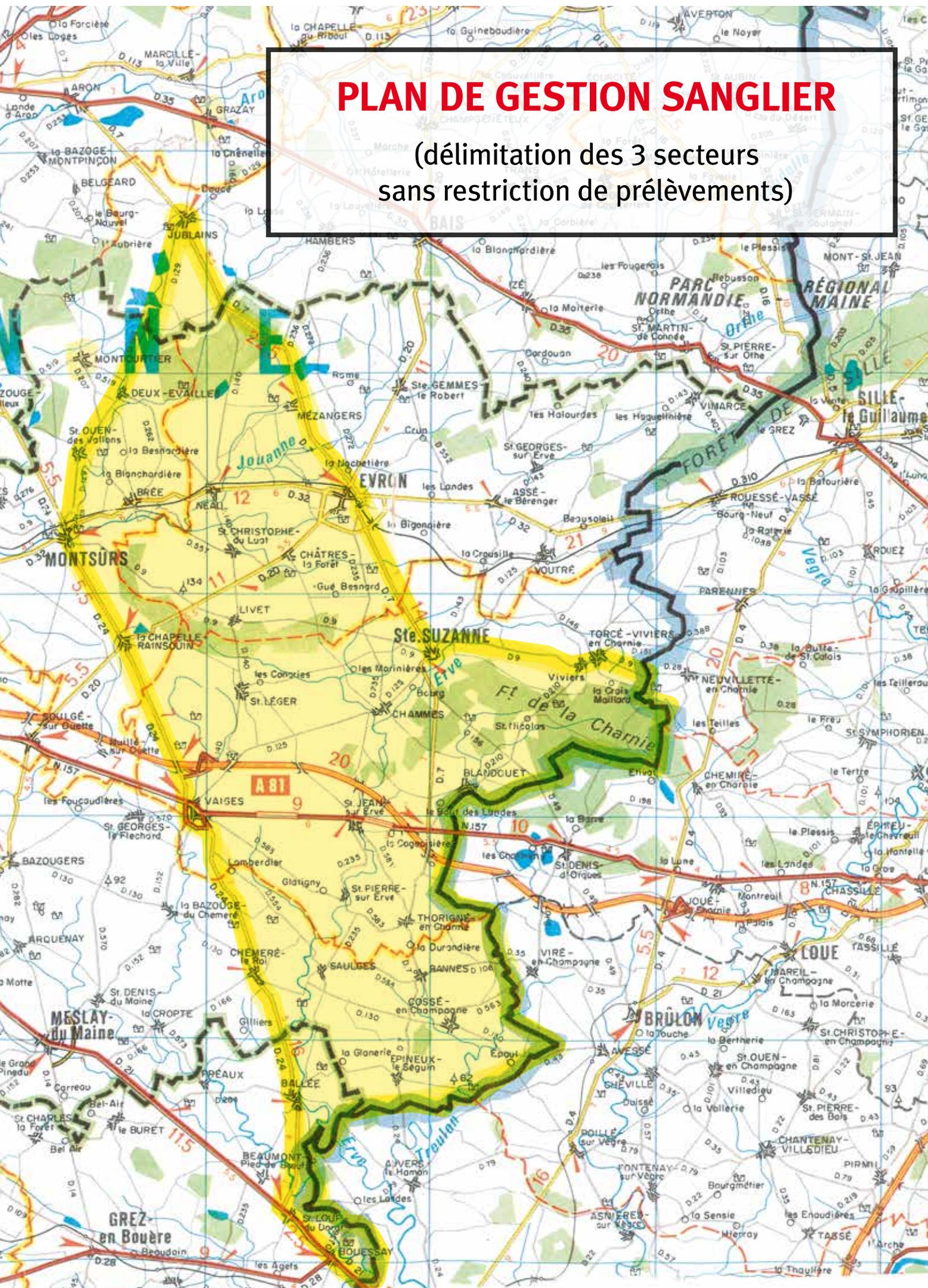
Ernee

Ernee



PLAN DE GESTION SANGLIER

(délimitation de 3 secteurs
sans restriction de prélèvements)



SANGLIER : RÈGLE GÉNÉRALE :	22/09/2013	28/02/2014	<p>est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.</p> <p>- Le délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation.</p> <p>- Obligation de tir à balle ou tir à l'arc*.</p> <p>- Pour la chasse au sanglier, y compris pendant la période de chasse anticipée, une carte de prélèvement émise par la fédération départementale des chasseurs indiquant la date, le lieu, le poids et le sexe de l'animal doit être retourné par l'organisateur, dûment complétée, dans les 3 jours suivant le prélèvement.</p>
PLAN DE GESTION	<p>- Interdiction de chasser autour d'un chantier de récolte engagé le jour même,</p> <p>- Les conditions d'agrainage du sanglier sont soumises à l'application du schéma départemental de gestion cynégétique.</p> <p>- Limité à 6 sangliers par jour et par groupe de chasseurs à l'exception des 3 territoires délimités comme ci-après :</p> <p>territoire sur les communes de : Baille, Bannes, Belgerard, Blandouet, Brée, Chammes, La Chapelle-Rainsonin, Châtres-la-Forêt, Chemeré-le-Roi, Cossé-en-champagne, Deux-Evailles, Epineux-le-Seguin, Evron, Hambers, Jublains, Livet, Mézangers, Montourtier, Montsur, Neau, Saint-Christophe-du-Luat, Sainte-Gemmes-le-robot, Sainte-Suzanne, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Léger, Saint-Ouen-des-Vallons, Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges, Thorigné-en-Charnie</p> <p>délimité par la RD.7 de Jublains à Sainte-Suzanne, la RD.9 jusqu'à la limite du département, la RD.21 jusqu'à la RD.24, la RD.24 jusqu'à Montsur, la RD.129 jusqu'à Jublains.</p> <p>territoire sur les communes de : Beaulieu-sur-Oudon, Bourgon, Le Bourgneuf-la-forêt, La Briâtte, Le Genest-Saint-Isle,</p> <p>La Gravelle, Launay-Villiers, Loiron, Méral, Montfcan, Olivet, Port-Brillet, Ruille-le-Gravelais, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Ouen-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour, Saint-Pois délimité par la RD.30 de Le Bourgneuf-la-Forêt jusqu'à Saint-Ouen-des-Toits, la RD.115 jusqu'à Loiron, la RD.124 jusqu'à la RD.32, la RD.32 jusqu'à Saint-Pois, la RD.6 jusqu'à la limite du département, la RD.123 jusqu'à Le Bourgneuf-la-Forêt.</p> <p>territoire sur les communes de : Alexain, La Bigottière, Challand, Châtillon-sur-Colmont, Montenay, Placé, Saint-Germain-le-Guillaume, Saint-Georges-Buttavent, Vautorte délimité par la RD.209, la RN.12 de Vautorte à Saint-Georges-Buttavent, puis par la RD.249 jusqu'à Placé, la RD.12 jusqu'à Alexain, la RD.123 jusqu'à Saint-Germain-le-Guillaume, la RD.165 jusqu'à Challand, la RD.65, RD.31, RD.209 et RD.12 jusqu'à Vautorte.</p>		
CHASSE À L'ARFOT ANTICIPÉE	<p>- Entre 1^{er} juillet 2013 et l'ouverture générale de la chasse, et entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2014, le tir à l'affût n'est possible qu'à partir d'un mirador d'une hauteur minimale d'un mètre, sur autorisation préfectorale individuelle après avis du lieutenant de louveterie et de la fédération départementale des chasseurs émis dans un délai de trois jours.</p> <p>Obligation de tir à balle avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m ou tir à l'arc*.</p> <p>Chasse en battue entre le 15 Août 2013 et l'ouverture générale de la chasse, selon les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tir à balle obligatoire ou tir à l'arc * - nombre de tireurs autorisé : 10 à 25, - nombre de chiens minimum : 6 chiens créancés. <p>Prévenir au moins 12 heures à l'avance par fax ou par mél. NONCHS (fax : 02.43.68.69.81 – mél. sd536@oncs.gouv.fr) et la fédération départementale des chasseurs (fax : 02.43.67.16.96 – mél. secretariat@chasseurs53.com).</p>		
BATTUE ANTICIPÉE			

Averton, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Bouchamps-les-Graon, Crennes s/Trabée, St-Denis d'Amjou, Villaines-la-Juhel

-CANTONS :
Meslay-du-Maine
30/11/2013

-et les COMMUNES :
Ballots, Blandouet, Brains-sur-les-Marches, Fontaine-Couverte, la Roë, La Rouaudière, Saint-Aignan-sur-Roë, St-Jean sur Erve, Saint-Michel-de-la-Roë, St-Pierre sur Erve, Thorigné-en-Charnie

-CANTONS :
13/10/2013
31/12/2013

Argenté, Challand, Evron, Montsur, St-Berthevin, Laval-est, Laval nord-est, Laval nord-ouest, Laval St-Nicolas, Laval sud-ouest, Loiron

et les COMMUNES :
Chammes, St-Léger, Ste-Suzanne, Torcé Viviers en Charnie, Vaiges,

22/09/2013
31/12/2013

FAISANS (COMMUN ET VENERÉ)
RÈGLE GÉNÉRALE :

22/09/2013
28/02/2014

Pour les communes de : Baille, Bannes, Bazougers, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Bierné, Blandouet, Bouvère, Boussays, Chammes, Chemeré-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Couptrain, Epineux-le-Seguin, La Bazouge-de-Cheméré, La Crope, La Pallu, Le Buret, Lignéries-Ogères, Préaux, Pré-en-Pail, Neuilly-le-Vendin, Saint-Aignan-de-Couptrain, Saint-Brice, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Denis-d'Amjou, Saint-Denis-du-Maine, Saint-Georges-le-Fleillard, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Loup-du-Dorât, Saint-Pierre-sur-Erve, Saint-Samson, Saulges, Sainte-Suzanne, Thorigné-en-Charnie, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges et Voutré

Pour les communes de : Beaulieu-sur-Oudon, La Gravelle, Montfcan, Ruille-le-Gravelais et Saint-Cyr-le-Gravelais.

22/09/2013
28/02/2014

Pour les chasseurs non adhérents à un groupement d'intérêt cynégétique (GIC) : demande individuelle obligatoire sur les communes ayant un GIC.

Plan de chasse obligatoire sauf pour les faisans vénérés et les faisans communs bagués et munis d'un poncho biodégradable.

Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'art. L. 424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse du faisan issue de lâcher jusqu'au 28 février 2014.

Le tir du faisan commun n'est autorisé que si l'animal est bagué et muni d'un poncho biodégradable.

* autorisé pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc et dans le respect de l'arrêté du 18 août 2008 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc.

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil et le sanglier avant l'ouverture générale peut chasser le renard selon les conditions spécifiques de tir du chevreuil et du sanglier visées à l'article R. 424-8 du code de l'environnement.

Article 5. - Mesures de sécurité : Le port d'un dispositif vestimentaire fluorescent (gilet, casquette, brassard) est obligatoire pour toutes les chasses au grand gibier à l'affût, en battue ou poste.

Article 6. - La chasse par temps de neige est interdite à l'exception de :

- la chasse au gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé,
- la chasse au grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse à courte et la vénerie sous terre,
- la chasse du renard et du sanglier,
- la chasse du ragondin et du rat musqué.



Chasseurs de Grand Gibier de la Mayenne

Brevet Grand Gibier 2013 en Mayenne

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier a organisé la formation et l'examen du Brevet Grand Gibier qui s'est déroulé le 25 mai pour le tir (tir sur cible fixe 30m et sanglier courant 25 m), l'arc (cible fixes 10 et 15 m) et la vènerie (reconnaissance de fanfares), et le 1^{er} juin pour l'épreuve théorique (130 questions sur diaporama).



Cette session a vu le succès de plusieurs candidats :

• Médaille d'or

Option armes à feu (tir) : Nicolas LEBLANC, Olivier LEPAGE, Frédéric LERAY, Jean-François D'OZOUVILLE, Jean-Bertrand CARRE, Thomas THEVENARD.

Option arc : Aurélien BOUVET, Jean-Bertrand CARRE

Option vènerie : Bruno CARRE

Cette épreuve, conçue sous l'égide de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier, a pour but de permettre au chasseur d'approfondir ses connaissances sur le grand gibier, sa gestion, sa chasse et son environnement.

La formation au Brevet aborde tous les sujets que nous rencontrons dans notre activité de chasseur de grand gibier : la réglementation, la sécurité, la pathologie du grand

gibier, la forêt, la sylviculture, la connaissance et la gestion des espèces, les indices de présences, les chiens, l'armement, les optiques, la balistique, la connaissance de la flore et de la faune, la gestion d'un territoire, la vènerie, la chasse à arc, l'animal blessé et la recherche au sang... Nous remercions tout particulièrement Messieurs Vincent Fontaine (ONCFS), Gérard Courcier, Michel Gombault et François Gérard qui consacrent de leur temps à ce brevet et qui apportent leurs expériences et connaissances aux candidats et à tous les membres de l'ADCGG-53 qui permettent cette organisation.

A l'avenir nous envisageons d'ouvrir certaines formations à nos adhérents. Toutefois les places seront limitées et prioritairement réservées aux candidats.

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Mayenne organisera en 2014 une nouvelle session du Brevet dont la formation débutera le vendredi 21 février 2014 à 18 h30 (notez bien cette date pour venir vous renseigner). Ensuite les formations auront lieu soit le vendredi soir soit le samedi, avec épreuves théorique et pratique fin mai.

Après l'assemblée générale du 6 septembre 2013 sur le thème de la chasse en Afrique l'assemblée générale 2014, qui aura lieu le 6 juin sur le thème du cerf, sera l'occasion, comme à l'accoutumée, de remettre les diplômes et médailles aux candidats du brevet.

Pour les personnes intéressées, et toutes informations sur le brevet, se préinscrire dès maintenant auprès de : Stéphane PETIT – Le Tertre – 53230 COSSE LE VIVIEN
Tél : 09 79 38 41 01 ou 06 85 73 81 39

Courriel : sac.petit@wanadoo.fr

Vous pouvez aller aussi sur le site ANCGG.org (Rubrique brevet grand gibier) et vous essayer au quiz grand gibier.

A.C.A.M.

L'association des chasseurs à l'arc de la Mayenne (A.C.A.M.) est née du regroupement des deux associations de chasseurs à l'arc existant dans le département de la Mayenne. La chasse à l'arc véhicule une image de chasse ancestrale, d'une certaine philosophie de vie, d'une association porteuse de certaines valeurs : respect d'autrui et des autres utilisateurs de la nature, respect des autres mode de chasse, respect des règles de sécurité, respect de l'animal blessé...

L'A.C.A.M. sera affiliée à la Fédération Française des Chas-

seurs à l'Arc (F.F.C.A.) et s'efforcera de faire respecter une charte d'objectifs. Prochainement et durant la saison 2013-2014, nous espérons pouvoir organiser quelques sorties (chasses aux ragondins, lapins et grands gibiers).

Si vous désirez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter le soir :

Bruno Carre - 06 23 77 24 80 ou

Stéphane Petit - 06 85 73 81 39





Association des Lieutenants de Louveterie

813.....2013 : 1200 ans de louveterie en France

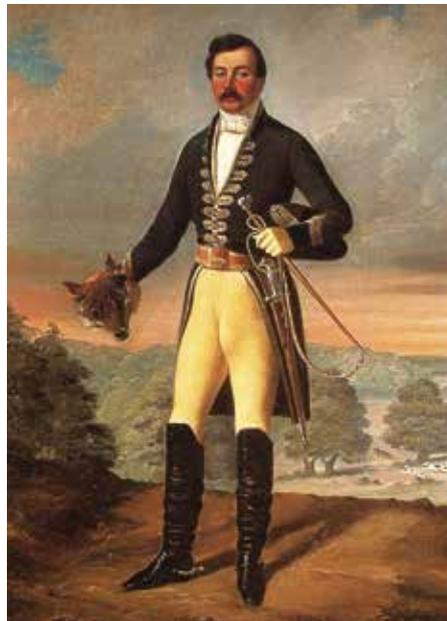
Les 23 et 24 juin derniers, l'Association des Lieutenants de Louveterie de France célébrait l'anniversaire de la création de la louveterie en France. 1200 ans... Aucune institution ne peut revendiquer une telle longévité... C'est Chambord et le Game-Fair qui furent choisis pour célébrer cet événement.

En 813 Charlemagne rédigea un capitulaire dans le but de protéger les populations rurales des loups, nombreux dans notre pays à cette époque, « *que nos intendants nous donnent avis sur le champs du nombre de loups que chacun aura pris ...* ». **Les luparii**, ancêtres de nos lieutenants de louveterie actuels, étaient nés.

La seule interruption dans cette longue histoire eut lieu à la Révolution. Mais, malgré la libéralisation de la chasse, pour faire face à la recrudescence des loups, Napoléon dut rétablir la louveterie dès 1804. Il est à noter d'ailleurs que dans la Mayenne, malgré la défiance de l'administration pour la Chouannerie, une compagnie de louvetiers fut mise en place dès 1799 !....

La fête de nuit, devant le château de Chambord était grandiose. Le spectacle rappelait les quatre grandes étapes de la louveterie au cours de sa longue histoire: L'époque Charlemagne, la louveterie royale sous François 1^{er}, la louveterie d'Empire, et enfin la louveterie de nos jours...

Pour cette dernière partie du spectacle, 150 lieutenants de louveterie ont défilé dans la nuit sous les projecteurs devant des spectateurs médusés. Il faut dire que 500 lieutenants de Louveterie étaient venus des quatre coins de France, 500 sur les 1650 que compte notre territoire. Un bel exemple d'engagement bénévole, car il faut bien rappeler que le dévouement de ces agents de l'état est totalement désintéressé et que c'est par esprit avant tout de service qu'ils parcourent des milliers de kilomètres par an, organisent et encadrent des battues administratives, entretiennent des meutes pour réguler les populations de sangliers et de renards et s'engagent dans les missions diverses que l'administration leur confie.



Lieutenant de louveterie, 1845.



Notre département était représenté par J-Y. de Vallavieille et votre serviteur et la meute : du « Rallye LAVAL » M. Linte, responsable de l'unité forêt eau et biodiversité de la DDT Mayenne, nous a honoré de sa présence, montrant ainsi l'attachement de l'administration aux lieutenants de louveterie de notre département. Nous l'en remercions vivement.

1200 ans, comment aujourd'hui expliquer une telle longévité ? Ce fut l'objet de débats et d'échange lors des différents colloques qui eurent lieu tout au long de ces deux jours. De l'avis de tous, le bénévolat qui est toujours de rigueur en est sans aucun doute une des explications... A méditer...

Gérard COURCIER
Vice président de l'Association nationale des lieutenants de louveterie de France

GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**LAPINS G.
LIÈVRES
FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70

ACGL Conseil

**2 informaticiens
à votre service**

0 826 808 017

0,12 €/min

www.acglconseil.com
Mèl : contact@acglconseil.com

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre-le-Potier - 53000 LAVAL
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 481 577 880 00018 - Code APE : 6202A
N° INTRA : FR 354 615 778 80 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 92 73





Les Echos du Bas Maine

Champion De France 2013 : Les Echos Du Bas Maine ont le vent en poupe

Le 8 et 9 juin 2013, le festival international des sociétés était organisé à LA ROCHE POSAY, dans la VIENNE (86). Cette manifestation, organisée tous les deux ans par la Fédération Internationale des Trompes de France, a pour but de faire concourir tous les meilleurs groupes de trompes de chasse de France et de déterminer le groupe « Champion de France ».

Cette année 12 formations étaient engagées dans cette épreuve « Concours de Sociétés » les Echos du Bas-Maine étaient la seule formation comme il y a deux ans, à présenter deux groupes A et B à pouvoir concourir dans un concours de niveau national et international,

► Le groupe A : **Les Echos du Bas-Maine « Château du Plessis »**



► Le groupe B : **Les Echos du Bas-Maine « Maison Marie »**.



À l'issue des épreuves qui comptaient 4 fanfares dont 2 imposées et 2 autres choisies par les sociétés elles-mêmes, les Echos du Bas Maine groupe A ont accédés au plus haut niveau de la compétition puisqu'ils ont été sacrés « Champion de France 2013 des Sociétés » en sonnant pour leur dernière prestation sur les 4 présentées, une pièce inédite et écrite spécialement pour l'épreuve, « Les Souvenirs de la Petite Courbe » en l'honneur de Régine et Serge VENGEANT, un pilier des EBM depuis la création du groupe le 22 mai 1980.

Cette récompense suprême, avec une ascension phénoménale, inscrit Les Echos du Bas Maine comme le meilleur groupe de trompe du moment.

Une grande page s'inscrit dans l'histoire des Echos du Bas Maine reconnue déjà comme la meilleure formation du département mais également du grand Ouest et qui

aujourd'hui peut prétendre rivaliser avec les sociétés participant au championnat international et représenté cette année à LA ROCHE POSAY par Le Rallye Atlantique et le cercle Saint Hubert Bourbon Vendôme.

Les Echos du Bas Maine pourront se mesurer à ces sociétés dès 2015 lors du prochain concours de société car seules, les sociétés ayant gagné le Championnat de France peuvent prétendre à cette catégorie du Championnat International. Le groupe B quant à lui, concourra de son côté en 2015 pour le Championnat de France et tentera de nouveau le titre suprême et tant convoité de toutes les sociétés actuelles. Le chemin est encore long et semé d'embûches avant de pouvoir arriver à cet apogée.

Néanmoins, le travail assidu a permis de hisser d'ores et déjà les EBM groupe B « Maison Marie » à un niveau envié par le Grand Ouest et par les quelques groupes présentant des sonneurs lors de ces compétitions.

N'oublions pas non plus notre groupe C, «**Les Trompes du Porche**» qui, quant à lui, travaille d'arrache pied tous les mercredis soir et encadré par Marcel Garnier et Francis David mettent tout en œuvre pour travailler la technique de la trompe et cherchent à rejoindre les rangs de leurs aînés. Les Echos du Bas Maine remercient tous les acteurs, vendeurs, chasseurs mayennais, mais aussi des départements limitrophes ayant suivi le groupe depuis sa création, lors des laissés courre, des chasses à tirs mais aussi dans le cadre de diverses manifestations.

Ils participent à perpétuer et à promouvoir l'image de la trompe de chasse et pour cette année, déjà trois concerts de passé et beaucoup de retours positifs de ces soirées. Je vous encourage à venir nous écouter lors du prochain concert de trompe de chasse et chants polyphoniques qui se tiendra à Le HORPS (53), le samedi 14 septembre 2013 avec la participation des deux groupes des Echos du Bas Maine, puis à suivre les performances du Championnat Individuel qui se tiendra à Thylose le 17 et 18 août prochain. Enfin nous terminerons cette petite rétrospective en ayant une pensée toute particulière pour notre Président fondateur Jean du Mesnildot qui nous a quittés le 9 octobre 2009 mais qui est toujours présent dans nos esprits et qui a vécu une partie de sa vie pour la trompe et les Echos du Bas Maine.

Nous lui dédions cette belle victoire et comme nous le rappelle toujours Françoise du Mesnildot son épouse et Présidente d'Honneur des Echos du Bas Maine, il aurait été fier de voir sa famille de trompe sur la plus haute marche du podium et j'ajouterais qu'il nous aurait sans doute glissé une petite phrase d'encouragement dont seul lui avait le secret...

Patrick CHAUVIN : 06 76 46 32 22

Secrétaire et responsable communication des EBM





Les GIC en Mayenne (Groupements d'Intérêt Cynégétique)

Les remembrements qui ont eu lieu dans notre région, au cours des années 1970/1980, imposèrent des arrachages de haies, des changements de modes de cultures entraînant le passage de la multi-culture à la culture intensive; cela créa un bouleversement sur la petite faune locale.

Les cailles, les perdrix, les lièvres, les faisans et autres gibiers ont payé un lourd tribut à ce bouleversement. Certaines espèces arrivent à des seuils de quasi-disparition et les chasseurs sont désespérés.

En forêt, le grand gibier et particulièrement le chevreuil se portent bien car la forêt n'a pas subi trop de chamboulement et le chevreuil est soumis au plan de chasse national dès 1979. Aujourd'hui, les attributions sont dépendantes de l'évolution des I.K.A. (Indice Kilométrique d'Abondance).

Nous apprécions l'intérêt d'avoir il y a plus de 30 ans décidé de gérer l'espèce chevreuil ; l'IK est aujourd'hui tout aussi important en forêt qu'en plaine et est parfois supérieur à celui du lièvre en plaine.

Forts de ce constat sur le grand gibier, les chasseurs en général et plus particulièrement les chasseurs de plaine font pression auprès de leurs fédérations pour que des solutions et des moyens soient mis en place pour gérer les espèces en régression ou réintroduire les espèces disparues.

Les GIC et le plan de chasse sont les deux solutions mises en place dès les années 1983/1984 dans un bon nombre de fédérations voisines.

La fédération de la Mayenne emboîtera le pas quelques années plus tard pour les GIC, ce sera beaucoup plus long pour le plan de chasse lièvre qui est seulement mis en place depuis 3 ans et qui se poursuit.

Le premier GIC perdrix mayennais naîtra en 1988. Mais avant de continuer rappelons ce qu'est un GIC :

Un GIC est une association constituée par des chasseurs volontaires, elle est régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 a but non lucratif et a pour objet la défense de la vie sauvage dans la civilisation moderne.

Elle est toujours créée à la demande des chasseurs d'une ou plusieurs communes car ils ont pris conscience de l'urgence de gérer ou de restaurer certaines espèces en danger, ou vouloir simplement trouver sur leurs territoires de chasse des animaux sauvages étant nés sur place, ayant leurs instincts naturels et non des animaux lâchés le matin même de la chasse, ayant perdus tous leurs instincts et n'ayant aucun repère sur le terrain.

Comment faire ?

1°) Création de l'association avec le concours de la fédération
2°) Réunion de l'association pour décider de l'espèce à gérer et du temps de fermeture en fonction des données de comptages existant et des tableaux de chasses.

En fonction des décisions plusieurs solutions s'offriront au GIC, prenons l'exemple de la création d'un GIC faisans avec

réintroduction de souches sauvages :

- Le GIC décide de fermer la chasse du faisan pendant 3 ans.
- Pendant la période de fermeture, les chasseurs en collaboration avec la fédération construisent des volières pour accueillir les faisandeaux, organisent des battues pour réduire au minimum la prédation.

Ils cotisent à leur GIC en fonction de la surface de leur territoire de chasse et pour le prix qui a été décidé par eux mêmes en assemblée générale.

La fédération de la Mayenne les aide en cela en leur allouant des subventions sous réserves de vérification et acceptation du dossier par le conseil d'administration.

Avec l'argent ainsi récoltée, les chasseurs pourront acheter et lâcher des faisandeaux âgés de 10 semaines environ.

Ils installent sur le territoire des sceaux agrainoirs, en général un sceau par coq chanteur, et ils effectuent des comptages chaque année pour évaluer l'évolution de la population.



Remplissage d'un sceau agrainoir.

L'année de l'ouverture, après réunion du GIC avec l'appui des techniciens de la fédération, il sera déterminé le nombre d'oiseaux pouvant être attribués à chaque adhérent.

Il leur est alors remis un carnet de prélèvement ainsi que des bracelets pour marquer leurs prises.

Les années suivantes le travail sera le même, en fonction des aléas climatiques la reproduction peut varier et, par conséquent, les attributions aussi.

Comme dans toutes les associations l'implication des bénévoles est primordiale pour mener à bien le (ou les) projet(s) du GIC. Le bénévolat se chiffre en centaines d'heures si l'on tient compte de toutes les actions entreprises : battues administratives, réunions de travail, agrainages, piégeage, construction et entretien des volières, comptages, cultures à gibiers... Et, bien évidemment, l'activité du président et du conseil d'administration sont prépondérantes pour faire vivre le GIC.

Heureusement, bien souvent, les efforts sont récompensés. Vous l'aurez compris la gestion des GIC est collective mais chacun reste maître de son territoire de chasse et est libre d'inviter qui il veut !

Actuellement en Mayenne nous comptons 14 GIC ou assimilés qui gèrent une ou deux espèces (lièvre et faisan). La plupart représente une ou deux communes, seul le GIC d'Erve et Treulon regroupe 8 communes pour une surface totale de 12 000 ha. Il est présidé par M. JP PICARD. Le dernier GIC est celui de la Grande Charnie (commune de Torcé Vivier) crée en 2013.





En 2013, la surface totale gérée en GIC est de 42 000 ha environ et regroupe plus de 1000 adhérents.

Si force est de constater que nous avons du retard sur les départements voisins qui nous annoncent des surfaces cotisées très supérieures aux nôtres et dont les IK font envie à beaucoup de nos gestionnaires de GIC, nous tirons une certaine fierté d'avoir en Mayenne le GIC de BEAUMONT PIED DE BŒUF qui est le premier GIC faisan de la Mayenne et le

seul en région PAYS DE LOIRE à pouvoir prétendre accueillir une population naturelle de faisans. Un bravo tout particulier à Christophe Lemale qui en est l'actuel président et à Michel Friteau, l'ancien président fondateur du GIC.

Un exemple à suivre en espérant qu'avec la collaboration de nos chasseurs nous rattrapons vite les IK des départements voisins.

Lucien Pacitto

Fédération des Gardes Particuliers (53)

L'assemblée générale de la Fédération départementale des gardes particuliers de la Mayenne s'est tenue le 1^{er} juin 2013 à la Fédération Départementale des Chasseurs, en présence de M. Moulière Président de la Fédération des Chasseurs, M. Gilliot directeur, MM. Neige et Lemoine agents de l'ONCFS et M. Moulinet délégué départemental des conducteurs de chien de sang.

Une minute de silence à été respectée pour nos collègues gardes disparus. M. Jean-Louis Derouin de Niaffles (secteur de Craon) et M. André Pinçon d'Andouillé.

M. Moulière a commenté les nouveautés pour la prochaine saison et aussi répondu aux préoccupations des adhérents. M. Gilliot a fait un exposé sur la sécurité, sujet qui nous préoccupe de plus en plus. Il a fait référence au petit livre vert de 2012 qui est un document que nous devrions tous avoir, il reprend l'essentiel du bon comportement et les fondamentaux de la sécurité.

MM. Neige et Lemoine ont répondu aux nombreuses questions, et rappelé les nouvelles règles qui concernent la lutte contre les nuisibles, ainsi que celles qui s'appliquent pour les plans de chasse.

M. Moulinet délégué départemental conducteur de chien de rouge nous a présenté la recherche au sang et toutes les précautions à observer avant de faire appel à un conducteur. Il invitera les Gardes au niveau du département, lors d'une journée prévue le samedi 14 septembre 2013 concernant la découverte de la recherche au sang.

Le rapport moral et financier de la Fédération a été présenté.

Lors des différentes réunions de travail les membres du bureau ont échangé sur certains sujets tel que la formation, le renouvellement d'assermentation, les contacts avec la Fédération Nationale, les opérations pour alimenter la trésorerie, la rédaction d'un article pour le chasseur Mayennais deux fois par an, l'élaboration de projets, la mise en place de la médaille du Garde Particulier qui est une reconnaissance de ses années passées sur le terrain, la transmission d'information et la communication, car ce domaine est très important : le Garde Particulier doit être connu et reconnu. Nous intervenons chaque année à la formation des nouveaux gardes dispensée par la Fédération des Chasseurs.

Notre groupe composé de la Sarthe, de l'Indre et Loire et de la Vendée, va s'enrichir d'un nouveau département la

Vienne nous serons donc 5, notre porte parole reste M. Gérard Fleury Président de la Fédération de la Sarthe.

Jean Yves Pouteau nous a présenté :

- Les comptes de la fédération, ainsi que le résultat de la tombola.
- Le site Internet qu'il met à jour régulièrement.
- L'assurance chasse : Jean-Yves a rappelé qu'il est possible de souscrire l'assurance chasse auprès de lui, cette assurance très complète couvre le Garde Particulier dans l'exercice de sa fonction ainsi que dans différents domaines : Organisateur de chasse, Destruction de nuisibles, Pratique du « Ball-trap », RC du fait de l'arme (Nettoyage) etc...
- « Revue La LOI » Jean-Yves a présenté cette revue du Garde Particulier, elle est fortement conseillée à tous les gardes, elle permet de prendre connaissance de textes et d'articles qui sont au cœur de la fonction du garde. (Pour s'abonner s'adresser à Jean-Yves).

Une question de l'assistance :

Pourquoi lors du renouvellement d'assermentation le Garde Particulier est obligé de prêter serment au tribunal ? alors que dans le décret du 30 août 2006 cette démarche n'est plus requise. Le Président a pris note et prendra contact avec le bureau de la réglementation à la préfecture afin d'en connaître la raison.

Election du tiers sortant :

Lors de l'élection Messieurs : Daniel Jans, Didier Morlier, Daniel Boulay et Jean Pierre Leroy ont été réélus à l'unanimité.

Le Bureau.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY 02 43 02 63 55 - Port. : 06 85 18 13 60
René MALIN 02 43 02 12 59 - Port. : 06 61 81 61 76
Joël LINAIS 02 43 68 51 99 - Port. : 06 77 77 10 35
Jean Yves POUTEAU 02 43 53 97 06 - Port. : 06 08 45 70 71

Site Internet : www.fdgpm53.com

Courriel : fdgpm53@hotmail.fr

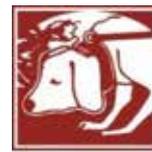




U.N.U.C.R.

Une journée où notre présence ne peut que faire évoluer « la recherche au sang » dans notre département de la Mayenne. Suite à de nombreuses recherches non réussies (mauvaise interprétation de la blessure, balisage incorrect, et bien souvent chiens non coupés après le tir, etc...). Nous proposons avec Olivier Landelle d'offrir nos services sur une journée de chasse en temps qu'intervenants pour l'UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge), chose qu'il accepte.

Le Jour J arrive, avec un accueil toujours chaleureux de sa part, une météo clémente, la journée s'annonce bien. Olivier n'étant pas disponible, j'ai fait appel à Eric Marouzé qui est en parrainage avec moi pour m'accompagner. Et c'est parti pour la première traque au cours de laquelle nous entendons des tirs raisonnés. Deux contrôles de tir seront réalisés à l'issue de cette dernière et s'avéreront négatifs. Lors de la seconde traque, un certain nombre de tirs se font entendre. Le téléphone sonne, un chef de ligne nous informe qu'un chevreuil a été tiré et blessé par l'un de ses postés. Nous nous rendons sur place, effectivement des indices sont visibles (sang, poils). Nous balisons l'anchuss et la direction de fuite, nous effectuerons cette recherche en début d'après-midi. 14h30 nous partons sur le lieu de tir avec Bacchus, teckel poil dur de 6 ans. Il empaume la voie facilement et au bout de 650 m d'un parcours très rapide, Eric s'écrit « il est tombé là-bas ! ». Premier brocard de notre journée, nous fermons le dispositif de marquage. Nicolas le garde-particulier de M. Kemlin me fait part de deux nouveaux contrôles. Notre présence favorise les contrôles de tirs. Arrivant sur les lieux, des chasseurs nous attendent et la première question « avez-vous retrouvé l'animal ? » et je réponds oui ! Là les histoires de chacun s'entremêlent et c'est un moment très agréable à vivre. Au cours de cette journée nous effectuerons deux autres recherches qui se



UNUCR
Délégation 53

solderont pas un résultat positif. Cette journée fût exceptionnelle pour nous et se termina comme elle a commencé c'est-à-dire chaleureusement, et nous remercions M. Kemlin, ainsi que l'ensemble de cette chasse qui nous ont permis de montrer notre passion « JUSQU'AU BOUT ».

Votre délégué départemental, Hervé MOULINET.

Le 13 avril 2013, l'UNUCR et le Club des amateurs de Teckels ont organisé une épreuve de recherche au sang multiraces sur piste artificielle en forêt de Grande Charnie, sur le territoire de « La Lande Ronde », généreusement mis à disposition par M. Kemlin.

Indispensable pour agréer les conducteurs et leurs chiens, le principe de cette épreuve est le suivant : une piste artificielle d'une longueur de 1000 à 1200 m sur laquelle le sang (1/4 de litre de cerf ou de sanglier) est tamponné au sol à l'aide d'une petite éponge environ tous les pas. Deux angles droits apportent de la difficulté et le chien doit travailler son parcours 24 heures après la pose.

A ce jeu, sept chiens sur huit se voyaient remettre la brisée d'honneur en bout de piste dont un rouge de Hanovre, un basset fauve de Bretagne et cinq teckels à poil dur, (seul un rouge de Bavière connaissait l'échec) sous l'œil expert de 3 juges : Serge Agogué de la Bourgogne, Marie-Hélène Dejean de la Manche et Sébastien Flayol des Cévennes.

A noter que les deux locaux de l'étape Eric Marouzé et Olivier Landelle se classaient fort brillamment.

A.F.A.C.C.C. 53

L'AFACCC 53 (Association Française de l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants) a pour vocation de rassembler tous ceux qui se reconnaissent dans la pratique de la chasse aux chiens courants ou le rôle de l'homme consiste essentiellement à conduire ses chiens, source de sa principale motivation à la chasse en recherchant l'expression la plus naturelle de leurs qualités.

Notre association se compose de M. Delommeau L. (Président), M. Jardin D. (Vice-Président), M. Bergère A. (Trésorier), M. Gilles P. (Trésorier Adjoint), Melle Rousseau D. (Secrétaire) et Me Crossoir F. (Secrétaire Adjointe).

L'AFACC organise des concours de meute qui demandent de rapprocher, lancer et mener l'animal convoité.

Dimanche 3 mars 2013 s'est déroulé un concours AFACCC sur chevreuil dans la forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume en partenariat avec l'AFACCC 72. Notre association est aussi une

grande famille, elle permet de se revoir, se rencontrer et surtout de créer des liens d'amitié. La Mayenne était représentée par 2 meutes, avec des chiens qui se sont bien défendus parmi les autres concurrents car l'un d'entre eux finit 3^e du concours et accède à la finale régionale qui aura lieu en Vendée. Nous avons eu de très bons lots dans le domaine de la beauté, de la tenue des chiens et surtout par l'aptitude à la chasse. Le territoire était très beau et bien peuplé en grands cervidés qui ont su mettre quelques chiens dans la difficulté. Ce concours sera certainement réorganisé pour nous procurer encore de bons moments comme on les connaît avec nos chiens courants. Nous vous proposons également de nombreux articles : vêtements, autocollants, matériel pour vos chiens et une gamme d'aliment.

Renseignements : Louis Delommeau au 06 80 10 16 64
ou Delphine Rousseau au 06 43 44 59 83



La Bécassine des marais et la Bécassine sourde

Nombreux sont les chasseurs qui au cours de leurs périples ont été surpris par le jaillissement bruyant de la Bécassine des marais, la vitesse de son envol suivie d'une série de crochets déroutent souvent le novice. La Bécassine sourde quant à elle, moins commune et trop souvent méconnue, attend le dernier instant pour s'envoler, la plupart du temps en allant plus loin. Hormis les différences de comportement, c'est la taille nettement moindre de la Bécassine sourde (13 à 15 cm de long contre 19 à 21 cm pour la Bécassine des marais) et son bec presque moitié plus court qui les différencient, leur plumage étant similaire.

Des sites d'hivernages spécifiques

Le choix du biotope chez la Bécassine des marais est régi par deux exigences : la nourriture disponible et un minimum de couvert végétal permettant de la cacher sans entraver sa fuite. Elle recherche particulièrement les sols mous aisément pénétrables avec le bec, imbibés d'eau ou recouverts d'une pellicule liquide n'excédant pas 10 cm. La prairie permanente humide pâturée constitue son habitat de prédilection mais les champs cultivés inondés, peuvent être fréquentés.

La Bécassine sourde entend parfaitement bien, elle hésite pourtant à s'envoler devant le danger, son plumage mimétique et son immobilité lui assurant un parfait camouflage. Les milieux qu'elle choisit pour hiverner sont bien spécifiques ; ce sont des zones faiblement inondées, présentant souvent des placettes relativement sèches, au sol très meuble et à la couverture végétale basse importante sous forme de touffes ou répartie de façon homogène mais à très faible densité permettant aisément ses déplacements. On trouve ces types de végétations en bordure de marais ou d'étangs, sur les rives de cours d'eau, dans les plans d'eau asséchés, ou encore dans les herbages pâturés portant les traces des sabots des chevaux ou bovins.

Aire de nidification et migrations

L'aire de nidification de la Bécassine des marais s'étend de l'Europe de l'Ouest à la Sibérie en passant par l'Islande, l'Europe du Nord et l'Europe de l'Est. Elle niche en France principalement en Alsace Lorraine, Bretagne, Sologne, Brenne et Auvergne. La population nicheuse Française est estimée à environ 300 couples. Les premiers passages et stationnements de fin d'été concernent surtout des oiseaux de l'année. Au cours de l'automne la migration s'effectue en plusieurs vagues jusqu'en décembre. La remontée s'amorce en février pour se terminer en avril.

L'aire de nidification de la Bécassine sourde en Europe est confinée à une zone comprise entre l'Est de la Scandinavie et l'Oural (Nord de la latitude de Moscou) mais la majeure partie de la population niche en Sibérie. En Mayenne, les hivernants ne sont pas rares, sa discrétion et son canton-



La Bécassine sourde.

nement dans de minuscules zones font qu'ils passent bien souvent inaperçus. La migration postnuptiale débute en octobre, au printemps les dernières bécassines sourdes peuvent être observées jusqu'à la fin d'avril.

Un gibier apprécié

Outre son intérêt culinaire, sa recherche et son vol qui exige rapidité et justesse du tir passionnent le chasseur. L'enquête sur les prélèvements menée par l'Office National de la Chasse pour la saison 1983-84 met en avant l'importance en France de ces espèces dans le tableau global annuel : 9% des chasseurs prélèveraient au moins une Bécassine. En Mayenne, les prélèvements de bécassines des marais oscillent, suivant les années, entre 170 et 690 oiseaux et entre 20 et 150 pour la Bécassine sourde.

JFA



La Bécassine des marais.



Les épagneuls allemands

Les épagneuls allemands appartiennent au groupe 7 (les chiens d'arrêt), ils sont représentés par trois races.



LE LANGHAAR (ou chien d'arrêt allemand à poil long)

Le standard le décrit comme un chien solide, musclé, assez près de terre, aux lignes élégantes. Il faut exiger beaucoup de substance chez les sujets de petite taille. Des sujets trop massifs ou lourdauds ne sont pas recherchés.

Le Langhaar a une belle tête allongée et empreinte de noblesse avec des yeux bruns exprimant intelligence et gentillesse. Sur le corps le poil est long et droit, plat ou légèrement ondulé, bien couché, doux avec un bon sous-poil. Les couleurs rencontrées sont le marron unicolore, marron avec marques blanches ou mouchetées, rouan, truité (nombreuses petites taches marron sur fond blanc). Quelques rares marques feu peuvent être présentes.

Le mâle toise de 60 à 70 cm et la femelle de 58 à 66 cm. Le Langhaar pèse aux alentours de 30 kg.

C'est un chien intelligent qui s'éduque facilement. Chien polyvalent, en Allemagne il est couramment utilisé pour la recherche du gros gibier blessé ; en France il est devenu un spécialiste de la chasse en plaine et au marais. Sa quête est étendue, ouverte, son arrêt est très ferme et le rapport est franc et naturel, à terre comme à l'eau. Il s'adapte à tous les biotopes et tous les gibiers.

Le Langhaar a été le compagnon des forestiers allemands, il était utilisé à la chasse, pour la destruction des nuisibles et aussi pour la garde.



LE GRAND EPAGNEUL DE MUNSTER (ou grand Münsterländer)

C'est un chien puissant, bien musclé mais de lignes pures, il jouit d'un aspect général racé qui extériorise ses capacités supérieures et sa noblesse. La tête d'aspect distingué est allongée et d'une expression perspicace. Les mâles mesurent de 60 à 65 cm et les femelles de 58 à 63 cm pour un poids aux alentours de 30 kg.

Le grand Münsterländer est blanc avec des plages et mouchetures noires ou a le poil grisonné, la tête est noire, éventuellement avec une petite tache ou une liste blanche. Ce chien a les mêmes origines que le Langhaar. En 1878, les créateurs du Langhaar ont déterminé la caractérisation de la race et en ont exclu la couleur noire et blanche. En 1919, dans le Münsterland est fondée l'association de la pure race du grand épagneul de Münster, chien d'arrêt à poil long, noir et blanc (avec pour origine les « Langhaar » noir et blanc « exclu » de leur race).

Le grand Münsterländer préfère avoir le nez au sol contrairement à certains chiens d'arrêt. Sa force réside dans le travail de suivi à la trace, la quête est active et méticuleuse, sous le fusil et l'arrêt est ferme. Pour les chasseurs de gibiers d'eau il est aussi un bon auxiliaire ne craignant pas l'eau et rapportant naturellement. Ses longs poils avec un épais pelage le rendent insensible au froid et à la pluie. Il travaille sur tous terrains et par n'importe quel temps. C'est un chien rustique, parfaitement polyvalent.



LE PETIT EPAGNEUL DE MUNSTER (ou petit Münsterländer)

C'est un chien de taille moyenne (52 à 56 cm pour les mâles, 50 à 54 cm pour les femelles pour un poids de 18 à 23 kg), à la construction puissante et harmonieuse, pleine de noblesse et d'élégance et aux proportions équilibrées. Le poil brillant devrait être lisse ou légèrement ondulé, épais et pas trop long. Il est de couleur marron et blanc.

Le petit Münsterländer est intelligent, plein de tempérament et équilibré, avec un caractère stable. Il est facile à sociabiliser, c'est un chien de chasse polyvalent, passionné et inépuisable. Le plus petit des chiens d'arrêt allemands est utilisé sur tous les terrains, on l'utilise en tant que broussailleur, retriever, pour la recherche au sang. Ce chien a une quête énergique, chassant sous le fusil, l'arrêt est ferme et le rapport est naturel.

A l'origine, en Westphalie, à la fin du 18^e siècle, en plus de la chasse il servait à la conduite des troupeaux et à garder la maison.





Humeur

Mauvaise humeur !

Et le Batho prit l'eau. Pour avoir fait preuve de caractère, notre Ministre de tutelle déplit au nom de la cohésion (laquelle ?) du pouvoir exécutif en place et fut donc évincée du gouvernement actuel manu-militari sans autre forme de procès.

Il est sûr que Mme Batho ne nous laissera pas, à nous chasseurs, un souvenir impérissable, mais nous nous souviendrons quand même qu'elle ne fît pas preuve d'un ostracisme dangereux à notre égard.

Si l'actualité nous amène aujourd'hui à quelques commentaires, une autre actualité nous cause plus de soucis, car inhérente aux règlements des dégâts aux cultures causés par la faune locale. Ce n'est, en effet, pas moins de 260 000 € qu'il faudra régler aux agriculteurs, somme totalement prise en charge par notre Fédération. Voilà ce que l'on peut qualifier de flambée des coûts et des prix ou je ne m'y connais pas !

Vous avez donc constaté lors du renouvellement de votre permis de chasser, une hausse significative du coût du timbre grand gibier, timbre dédié notamment au règlement des dégâts subis par les agriculteurs. Pour des raisons évidentes, afin d'assumer cette charge, votre fédération fut donc dans l'obligation de faire face et en conséquence, de procéder à la dite hausse.

Cette méthode de gestion si elle peut être critiquable, ressemble trait pour trait à celle mise en place par nos gouvernements pour combler (en partie malheureusement) les déficits publics. Est-ce une bonne formule ? La question est certes posée, même si l'échelle des besoins financiers, n'a rien de comparable. Ceci nous met dans l'obligation d'entamer une réflexion rapide à la prise de décisions qui ne doivent nous mener qu'à des solutions nouvelles et à des actions différentes.

Suggestion :

Il faudra faire abstraction du politiquement correct, formule apaisée qui nous a amenés dans une telle situation. Certains tiers se sont fait un devoir de transformer l'indemnisation des dégâts faits aux cultures, en rentes de situation ou de revenus complémentaires ! A ceux-ci je dis STOP. Des réflexions à entreprendre, dont le but je le rappelle, n'est rien de moins que d'assurer la pérennité de notre Fédération de Chasseurs et à cette fin, de trouver des solutions autres que l'évolution permanente du coût du timbre grand gibier. C'est du moins mon avis et ces lignes n'engagent que moi. Puissent-elles être reprises par les instances de notre Fédération. Tel est mon plus vif souhait. Alors à tous, meilleures salutations et bonne ouverture, en St Hubert, bien évidemment.

Le Moustique

Petites annonces

ANNONCE

■ Vends furets putoises blancs - Loue journée/semaine/mois - Service se déplace avec équipe pour trop de lapins - Tél. 02 43 07 60 41, le soir.

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE

(réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS

Insérer votre texte:



Plan de chasse grands gibiers - saison 2013-2014

			Ch.	C.	B.	JCB
ACHARD DE LA VENTE	JACQUES	LARCHAMP	1			
ADAM	CHRISTIAN	ST LEGER	3			
ADAM GILBERT OU WALLET PIERRE (STE MISEDON)		PORT BRILLET	40			
ALLEARD	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	2			
AMBRIERES (D')	JEAN	FROMENTIERES	7			
ANDRE	GILLES	LIGNIERES ORGERES	24	5	3	3
ANDROUARD	MARCEL	CHARCHIGNE	2			
ANGENARD	GASTON	MEZANGERS	1			
ANGLEVILLE (D')	ANTOINE	ST PIERRE SUR ORTHE	3		0	1
ANGOT REGIS	(STE SOUCE)	SOUCE	3			
ARGENTRE (D')	MARC	CHAMMES - SUD	20			
ARGENTRE (D') JEAN-LUC	(AMIS CHASSE MEGAUDAIS)	ST PIERRE DES LANDES	2			
ARGOUES (D')	BERTRAND	ARQUENAY	3			
ARTUIT	REGIS	BOURGON	1			
ASSOCIATION HERMET IV	SOUTIF MICHEL	MEZANGERS	4			
ASSOCIATION ORION/	PONTBRIAND (DE) BENOIT	CHAILLAND	2			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	2			
AUBERT (D')	RAOUL	COSSE LE VIVIAN	1			
AUBIN WILLY	(STE JUBLAINS)	JUBLAINS - EST	1			
AUBRY	DOMINIQUE	LA CHAPELLE CRAONNAISE	2			
AUBRY	FRANCOIS	CHAMMES - NORD	4			
AUFFRAY	CLAUDE	LA BACONNIERE	1			
AURY	DANIEL	SACE	1			
AUVRAY	CLAUDE	AZE	1			
AUVRAY	PATRICK	NEUILLY LE VENDIN	1			
AYRAULT DE SAINT HENIS	GENEVIEVE	NUILLE SUR VICOIN	1			
BABIN	JEAN-LUC	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
BABIN	RENE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
BACH	ANDRE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
BAGLION (DE)	JACQUES	MARTIGNE	2			
BAGLION (DE)	REGIS	MARTIGNE	2			
BAGLIONE SA	M. C. CHAUVEL	CHAMPEON	4			
BAGORIS	PIERRE	LA CROIXILLE	1			
BAGORIS	PIERRE	BOURGON	1			
BAHIER	JOSEPH	LA HAIE TRAVERSAINE	3			
BAHIER	PATRICK	MARCILLE LA VILLE	1			
BAHIER	PAUL	ST DENIS DE GASTINES	1			
BANNIER	JEAN-PAUL	COURBEVILLE	1			
BARBE	CHRISTIAN	MONTJEAN	2			
BARBE	CYRILLE	LA BAZOGE MONTPINCON	1			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	2			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	1			
BARBIER	MICHEL	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
BARBIER ANTOINE	GPT CHASSEURS	HARDANGES - OUEST	2			
BARBIER DE CHALAIS	MICHEL	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
BARDOU	PHILIPPE	LIGNIERES ORGERES	1			
BARREAU	PIERRE	COURBEVILLE	1			
BARREAU	THIERRY	LA BAZOGE DES ALLEUX	2			
BARREAU	XAVIER	ST JEAN/MAYENNE - EST	1			
BARRIER	CARMEN	VOUTRE	1			
BARROCHE	JEAN-YVES	MONTOURTIER - NORD	1			
BASLE	REMY	ST MARTIN DU LIMET	1			
BASTHISTE	DANIEL	ST OVEN DES TOITS	1			
BATARD	ERIC	AVERTON	4			
BAUCHET	PHILIPPE	GESNES - NORD	5			
BAUDRY	CLAUDE	PLACE	3			
BAZILLIER	ROBERT	ST BERTHEVIN - SUD	1			
BAZIN	GUY	ST LEGER	1			
BAZIN	GUY	MONTSURS - SUD	1			
BEASSE	MICHEL	ST JEAN SUR ERVE - NORD	2			
BEAUCE PHILIPPE	SCI PILET	PLACE	2			
BEAUDOIN	BERNARD	MOULAY	1			
BEAUDOIN	FREDERIC	BELGEARD	1			
BEAUDRON	CONSTANT	MONTENAY	1			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	2			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	1			
BEAUMENIL	JOEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
BEAUREGARD (DE)	GEOFFROY	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	MEZANGERS	9			
BECHE	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	2			
BECHU	ANTHIME	ERNEE	1			
BECHU	BERNARD	CHAILLAND	1			
BECHU	BERNARD	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
BEDIER	CAMILLE	RENAZE	1			
BEDIER	CHRISTIAN	FONTAINE COUVERTE	2			
BEDIER	MARC	ATHEE	1			
BEDOUET	CHARLES	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
BEDOUET	JOEL	ST AUBIN DU DESERT	1			
BELLANGER	ANDRE	AZE	1			
BELLANGER	DANIEL	PEUTON	11			
BELLANGER	DANIEL	OLIVET	8			
BELLANGER	HENRIETTE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BELLANGER	PATRICE	BOUCHAMPS LES CRAON	2			

			Ch.	C.	B.	JCB
BELLANGER	ROBERT	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
BELLANGER	ROBERT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BELLY	PASCAL	JUVIGNE	1			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	1			
BELLIARD	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	2			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	1			
BELLIARD	MICHEL	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	1			
BELLIER	ANDRE	MENIL - OUEST	1			
BELSEUR	OLIVIER	ST MARTIN DU LIMET	1			
BERGER	PATRICK	ST LOUP DU DORAT	2			
BERNIER	PHILIPPE	ST AIGNAN SUR ROE	3			
BERTHE	JEAN-LOUIS	STE SUZANNE - NORD	2			
BERTHIER	MICHEL	FONTAINE COUVERTE	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE - SUD	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE - NORD	1			
BESCHER	JEAN-MICHEL	MARTIGNE	1			
BESNARD	BERNARD	CHAMPEON	4			
BESNARD	MARCEL	ERNEE	1			
BESNARD	MARCEL	ST DENIS DE GASTINES	1			
BESNARD	MARCEL	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BESNEUX THIERRY	(STE LOUPFOUGERES)	LOUPFOUGERES	3			
BESNIER	CLAUDE	ST DENIS D'ANJOU	1			
BESNIER	EMMANUEL	ENTRAMMES	5			
BEUCHER	ANDRE	ST PIERRE SUR ORTHE	16			
BEUCHER	BERNARD	ST THOMAS DE COURCIERS	1			
BEUCHER	HERVE	HARDANGES - OUEST	1			
BEUCHER PAUL	(MINES DE LA LUCETTE)	LE GENEST ST ISLE - NORD	2			
BEZIER	JEAN-CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BEZIER	ROLAND	LOUVIGNE	2			
BICHET	ANDRE	CHAMPEON	1			
BICHET	ANDRE	CHANTRIGNE	1			
BIGNON	GASTON	HARDANGES - OUEST	1			
BIGNON	JACQUES	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
BIGNON	YVES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
BIGNON GERARD	(STE CHAILLAND)	CHAILLAND	3			
BIZOT	RAYMOND	JUBLAINS - EST	2			
BLANCHARD	FRED	VIMARCE	2			
BLANCHARD	THIERRY	BELGEARD	1			
BLANCHARD	THIERRY	COMMER	1			
BLANCHARD PASCAL	(STE GORRON)	GORRON	4			



CROQUETTES D'ORIGINE FRANÇAISE

Croquettes pour le chien de chasse :

- ▶ CHASSE ENTRETIEN 24/10
- ▶ CHASSE ACTIVITE 27/13
- ▶ CHASSE ENERGIE+ 30/14
- ▶ A.F.A.Q. 28/14



Exemple de prix par camion complet :
(quantité : 1152 sacs). Livraison dans le dépt. 53

CHASSE ENTRETIEN 24/10 : 13,70 € TTC livré
CHASSE ACTIVITE 27/13 : 14,50 € TTC livré
CHASSE ENERGIE+ 30/14 : 15,30 € TTC livré

ZA de Lagat - 63120 COURPIERE • Tél : 04.73.53.25.00
Pour plus d'informations : www.saga-nutrition.com



			Ch.	C.	B.	JCB
BLANCHE	CHRISTIAN	JUBLAINS - OUEST	2			
BLANCHE	ROLAND	LE HAM	1			
BLANCHET	GERARD	ST PIERRE DES LANDES	1			
BLIN	EMILE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BLIN	EMILE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BLIN	EMILE	CHAILLAND	1			
BLOT	JEAN-YVES	LIGNIERES ORGERES	1			
BLOT	JOSEPH	LARCHAMP	2			
BLOT	PHILIPPE	CHATEAU GONTIER - OUEST	3			
BLOT	ROLAND	JUVIGNE	1			
BLOTTIERE	ERWAN	LIGNIERES ORGERES	1			
BOBERIL (DU)	EMMANUEL	ST SATURNIN DU LIMET	12			
BODIN	MICHEL	BOUESSAY	2			
BODINIER	LAURENT	GREZ EN BOUERE	4			
BODINIER	LAURENT	ST DENIS D'ANJOU	2			
BODINIER	ROLAND	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
BOIRON	ANDRE	ST GEORGES BUTT. - EST	20			
BOIRON	ANDRE	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
BOIRON	ANDRE	CHANGE - NORD-OUEST	4			
BOISNARD	CHRISTIAN	CHARCHIGNE	2			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITTIN	LEANDRE	LARCHAMP	1			
BOITTIN	MICHEL	ST PIERRE DES LANDES	1			
BOITTIN BERNARD	(STE VAUTORTE)	VAUTORTE	2			
BOMAL	CLAUDE	BAZOUGERS	2			
BONNEAU	MADELEINE	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BONNEFOY (DE) - ROSSI	BENEDICTE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	2			
BORDERE	ETIENNE	BLANDOUET	1			
BORDERE	MARIE LUCE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
BOSSE	GILBERT	CHATILLON SUR COLMONT	1			
BOSSE GILBERT	(STE ST GEORGES BUTT.)	ST GEORGES BUTT. - OUEST	4			
BOSSUET	JEAN-BAPTISTE	LA CROPTÉ	5			
BOUCHER	DAMIEN	ST SATURNIN DU LIMET	1			
BOUCHER	MARCEL	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BOUDESSEUL	JACQUES	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BOUDESSEUL	JACQUES	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BOUDIN MICHEL	(STE PONTMAIN)	PONTMAIN	3			
BOUET	ROSELYNE	LA PALLU	1			
BOUETE	GERARD	MENIL - OUEST	1			
BOUGET	JEAN-YVES	ST CHARLES LA FORET	1			
BOJU	BENOIT	LIGNIERES ORGERES	2	1		
BOUL	LUDOVIC	LIGNIERES ORGERES	1			
BOUL	LUDOVIC	GESVRES	1			
BOUL	LUDOVIC	CRENNES SUR FRAUBEE	3			
BOUL	LUDOVIC	GESVRES	1			
BOUL	LUDOVIC	LIGNIERES ORGERES	2			
BOULAIN	BERNARD	RUILLE FROID FONDS	1			
BOULAIN	RENE	CHANGE - NORD-EST	1			
BOULANGER	GEORGES	VAIGES - NORD	1			
BOULANGER	ROGER	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
BOULANT	CHRISTOPHE	RENNES EN GRENOUILLES	1			
BOULAY	FERNAND	LIVRE LA TOUCHE	1			
BOULEAU	LOIC	POMMERIEUX	3			
BOULENT	JEROME	LE HOUSSEAU BRETIGNOLLES	2			
BOULLIER	GERARD	JUBLAINS - EST	1			
BOURGE	CHRISTIAN	LE RIBAY	1			
BOURGEAIS	ROLAND	CHATEAU GONTIER - OUEST	3			
BOURGOIN	MARCEL	ERNEE	1			
BOURIAUD	MICHEL ANTOINE	SACE	2			
BOURRE	CHRISTIAN	LOUVERNE - NORD	1			
BOUTELOUP	CHRISTIAN	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
BOUVET	MICHEL	BIERNE	5			
BOUVET	NORBERT	MENIL - OUEST	4			
BOUVET	NORBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BOUVET	NORBERT	BOUERE	4			
BOUVIER	GERMAINE	JUVIGNE	1			
BOUVIER	PHILIPPE	MEZANGERS	1			
BOZO	JACQUES	AHUILLE	3			
BRAULT	GERARD	HAMBERS	1			
BRAULT	JEROME	CHAMPGENEUX	1			
BREON (DE)	GUY	MARIGNE PEUTON	4			
BRETEAU	FLORENCE	BEAUMONT PIED DE BOEUF	2			
BRETEAU	GERARD	IZE	1			
BREUX	JEROME	MONTFLOURS	1			
BRICARD	PAUL	LASSAY LES CHATEAUX	1			
BRICARD	SEBASTIEN	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BRICAUD	JOSEPH	ARGENTON NOTRE DAME	3			
BRISARD	ALAIN	LIGNIERES ORGERES	4	1		1
BROCHELARD	JEAN-CLAUDE	MENIL - OUEST	4			
BRUNEAU	CLAUDE	ST SULPICE	1			
BRUNEAU	CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BRUNET	DOMINIQUE	LAIGNE	2			
BUCHER	HUBERT	SAULGES	2			

			Ch.	C.	B.	JCB
BUCHER	MICHEL	CHEMAZE	1			
BUFFET	HERVE	ST PIERRE DES LANDES	3			
BUNODIERE PASCAL	STE JAVRON LES CHAPELLES	JAVRON LES CHAPELLES	7			
CABANIS	DENIS	SACE	1			
CADOT	CHRISTIAN	ST MICHEL DE LA ROE	1			
CAMUS	LUCIEN	THORIGNE EN CH. - SUD	3			
CANTIN	JOEL	MONTAUDIN	1			
CARCENAC	PHILIPPE	BOUESSAY	1			
CARRE	REMI	BRECE	2			
CARRE BRUNO	SCI DU CLOS	MARTIGNE	2			
CERISIER GEORGES	(STE MONTAUDIN)	ST ELLIER DU MAINE	8			
CHAIGNE	MARTINE	PARNE SUR ROC	1			
CHAIGNON	ROGER	LONGUEFUYE	1			
CHAIGNON	ROGER	LONGUEFUYE	1			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	ST GERMAIN LE GUILLAUME	3			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	CHAILLAND	55			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	MONTENAY	1			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	VAUTORTE	3			
CHAMAILLARD RENE	(CHEZ LOUVEAU ANDRE)	STE GEMMES LE ROBERT	27			
CHAMARET	GERARD	BREE - NORD	1			
CHAMBRY	GENEVIEVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
CHANCEREL	GEORGES	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
CHANGY (DE)	HUBERT	MENIL - OUEST	1			
CHANTEAU	PIERRE-LOUIS	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
CHAPRON	RAYMONDE	ST CHARLES LA FORET	1			
CHARLES	DIDIER	COMMER	1			
CHARLES	DIDIER	COMMER	1			
CHARLES	JEAN-PIERRE	BOUESSAY	3			
CHARNACE (DE)	MARC	LONGUEFUYE	8			
CHARON	CLAUDE	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
CHARPENTIER	PIERRE	ST PIERRE SUR ERVE	1			
CHARPENTIER	ROGER	STE GEMMES LE ROBERT	2			
CHARPENTIER	ROGER	MEZANGERS	3	1		
CHARPENTIER	ROGER	BAIS	8	1		
CHATAIGNIER	PIERRE	LOIGNE SUR MAYENNE	10			
CHAUDET	ALAIN	ST MICHEL DE FEINS	1			
CHAUDET	BERTRAND	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
CHAUDET	JOSEPH	CONGRIER	8			
CHAUMOND	CHRISTEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
CHAUVEAU	MICKAEL	BLANDOUET	1			
CHAUVIN	GUY	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
CHAUVIN	JEAN-PAUL	MONTENAY	1			
CHAUVIN	MICHEL	GASTINES	1			
CHAVAGNAC (DE)	JACQUES	MEZANGERS	12			
CHAVAGNAC (DE)	OLIVIER	MEZANGERS	3			
CHEFFONTAINES (DE)	Gael	FROMENTIERES	2			
CHEFFONTAINES (DE)	Gael	FROMENTIERES	3			
CHEMINEAU	CAMILLE	MEZANGERS	3			
CHENAUT	JOSEPH	LA ROUAUDIERE	3			
CHENUT	JEAN-LOUIS	MENIL - OUEST	6			
CHERRUAU	DENIS	ST FORT	1			
CHERRUAU	DENIS	FROMENTIERES	2			
CHERRUAU	DENIS	POMMERIEUX	1			
CHERRUAU	JEAN-PIERRE (SCI)	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
CHERRUAU	JEAN-PIERRE (SCI)	HOUSSAY	1			
CHESNAY	BERTRAND	HAMBERS	1			
CHESNEAU	CHRISTIAN	CHATILLON SUR COLMONT	2			
CHEVALIER	ANDRE	OISSEAU	1			
CHEVALIER	CHRISTOPHE	AMPOIGNE	1			
CHEVALIER	DANIEL	SOULGE/O. - SUD	4			
CHEVALIER	HERVE	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
CHEVALIER	JEAN-CLAUDE	HOUSSAY	1			
CHEVALIER	ROBERT	MARTIGNE	1			
CHEVALIER	CLAUDE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2			
CHEVALLIER	PATRICK	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
CHEVRIER	ERIC	MONTREUIL POULAY	1			
CHEZOT	JOELLE	MEZANGERS	30	2	2	
CHITRAY (DE)	ARNAUD	HOUSSAY	5			
CHITRAY (DE)	ARNAUD	CHATELAIN	3			
CHoyer	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
CHoyer	JOEL	ST PIERRE DES NIDS	1			
CHRETIEN	RAYMOND	COUESMES VAUCE	1			
CHRETIEN FERNAND	(STE COUESMES VAUCE)	COUESMES VAUCE	3			
CIRON	MARC	HAMBERS	1			
CIRON	MARC	RENAZE	16			
CIRON	MARC	STE GEMMES LE ROBERT	34			
CLAIR	ANNIK	AVERTON	44	2	1	2
CLAVREUL	SERGE	MARCILLE LA VILLE	2			
CLAVREUL JOEL	(STE ST CALAIS DU DESERT)	ST CALAIS DU DESERT	4			
CLEMENT	ANDRE	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
COART	PIETER	ANDOUILLE	1			
COFFINET	YVES	ST MICHEL DE LA ROE	4			
COFFINET	YVES	PORT BRILLET	2			

CH. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB				Ch.	C.	B.	JCB				
COLLET	JEAN	MERAL	1							DERENNE	GUY		ST DENIS DE GASTINES	2			
COLLET	ROLAND	STE GEMMES LE ROBERT	3							DEROUET	AUGUSTE		LA BAZOUGE DES ALLEUX	3			
COME	MICHEL	ST CENERE - NORD	2							DEROUET	JACQUES		ST LEGER	5			
COMEIRAS (DE)	MARIE	L'HUISSERIE	4							DESCACQ	YVETTE		LA BAZOUGE DES ALLEUX	1			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL	L'HUISSERIE		4							DESCHAMPS ROLAND	(STE LARCHAMP)		LARCHAMP	4			
COMOLET	GILBERT	MONTENAY	2							DESJOBERT	MICHEL		CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
CORBIN	DIDIER	DEUX EVAILLES	1							DESLANDES	CLAUDE		LE HAM	4			
CORBIN	DIDIER	LA BAZOGE MONTPINCON	1							DESMARETS JEAN-PIERRE/	DE MIRANDOL		DAON	1			
CORBIN	DIDIER	HAMBERS	2							DESMARETS J.P./	LE GROUX R.		CHEMAZE	1			
CORBIN	ROLAND	VAIGES - NORD	2							DESMONTILS	BERNARD		LE BOURGNEUF LA FORET	3			
CORMIER	PIERRE	SOULGE/O. - SUD	3							DESMONTILS	GUY		ATHEE	1			
CORNU	PHILIPPE	STE MARIE DU BOIS	1							DESMONTILS	GUY		ATHEE	1			
CORNU	THIERRY	ARGENTON NOTRE DAME	1							DESMONTILS	RENEE		MONTJEAN	1			
CORSON	CHRISTIAN	AMBRIERES LES VALLEES	2							DESNOS	MICHEL		ARGENTRE - NORD	2			
COSNIER	LUCIEN	ST JEAN SUR ERVE - SUD	3							DESNOS EUGENE	(STE ST DENIS DE GASTINES)		ST DENIS DE GASTINES	6			
COTTEREAU	FREDERIC	EPINEUX LE SEGUIN	1							DEVAUX	MICHELE		MARIGNE PEUTON	3			
COTTEREAU	GILLES	MONTAUDIN	5							DIET	ROGER		PRE EN PAIL - SUD	1			
COTTEREAU	GILLES	MEZANGERS	1							DOBAIRE	BRUNO		MONTIGNE LE BRILLANT	2			
COTTIER	BRUNO	MEE	1							DOBAIRE	DAMIEN		QUELAINES ST GAULT	2			
COUANON	XAVIER	BAIS	3							DOBAIRE	DAVID		ENTRAMMES	1			
COUASNON (DE)	FRANCOIS	JUVIGNE	18							DOBAIRE	DAVID		ASTILLE	4			
COULANGE	PIERRE	MONTIGNE LE BRILLANT	1							DOBAIRE	DAVID		COSMES	3			
COULEARD DESFORGES	CHANTAL	SOULGE/O. - NORD-EST	2							DOBAIRE	JEAN PAUL		LOIGNE SUR MAYENNE	1			
COULEARD DESFORGES	CHANTAL	BLANDOUET	2							DODEMAN	PATRICK		AVERTON	1			
COURCELLE	ROGER	CHALONS DU MAINE	2							DOISNEAU	ANICETTE		MENIL - OUEST	2			
COURCIER	GERARD	MONTOURTIER - NORD	3							DORGERE	FREDERIC		LAVAL EST	1			
COURCIER	GERARD	JUBLAINS - EST	1							DOUETTE	HUBERT		ST GEORGES BUTT. - EST	1			
COURTAIS	PIERRE	LASSAY LES CHATEAUX	2							DOUILLET	MAURICE		HAMBERS	2			
COURTEILLE	EMMANUEL	COUESMES VAUCE	1							DOUILLET	ROGER		COURCITE	2			
COURTOIS DU VERGER	DIDIER	LONGUEFUYE	8							DRION DE KERAUTEN	ARMELLE		AZE	1			
COUSIN	ALAIN	ARON	1							DROUET	JEAN-LUC		TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
COUSIN	ALAIN	OISSEAU	1							DUBOUST YVETTE	(ASS. CHAMPFREMONT)		CHAMPFREMONT	1			
COUSIN	LOUIS (IZE)	IZE	2							DUBOYS FRESNEY	NICOLE		ORIGNE	1			
CRIBIER	HUBERT	AHUILLE	1							DUBRE RENE	(STE FOUGEROLLES DU P)		FOUGEROLLES DU PLESSIS	6			
CRIBIER	ROGER	RUILLE LE GRAVELAIS	1							DUCATILLON	ALAIN		MONTOURTIER - NORD	2	1		
CROISE MAURICE	(GPT CHASSEURS ST JULIEN)	PRE EN PAIL - SUD	1							DUCHEMIN	ODETTE		ARGENTRE - NORD	1			
CROISSANT	DOMINIQUE	LE BOURGNEUF LA FORET	1							DUCHEMIN	ODETTE		ASTILLE	2			
CROISSANT	PHILIPPE	MONTREUIL POULAY	1							DUCHEMIN	PHILIPPE		PARNE SUR ROC	1			
CROSNIER	JEAN-YVES	LE GENEST ST ISLE - NORD	2							DUCHEMIN-LEFEBURE	MARIE-AXELLE		LA BAZOUGE DE CHERERE	1			
CUDOT	BERNARD	COSSE EN CHAMPAGNE	1							DUFOUR	BERNARD		JUBLAINS - EST	2			
CUETOR	PIERRE	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	2							DUGUE	ALAIN		LOUPFOUGERES	1			
DAGNEAU DE RICHECOUR	EMMANUEL	FROMENTIERES	1							DUGUE	ALAIN		STE GEMMES LE ROBERT	1			
DAGONEAU JEAN-MICHEL	(D'ANDIGNE ANNE)	CUILLE	2							DUHAMEL	OLIVIER		LA CHAPELLE RAINSOIN	2			
DAGUET	GERARD	LANDIVY	1							DUJARRIER	LOUIS		LE RIBAY	1			
DALIBARD	GILBERT	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1							DUPLAINE	GEORGES		VILLEPAIL	1			
DALIBON	PATRICK	CONTEST	1							DUPONT	GERARD		LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
DALIGAULT	DANIEL	LA HAIE TRAVERSAINE	1							DURAND	PATRICK		LASSAY LES CHATEAUX	1			
DALIGAULT	RAYMOND	LE PAS	2							DURAND	REMY		ST CALAIS DU DESERT	2			
DARONDEAU	PIERRE	ST LOUP DU DORAT	1							DUROY	DOMINIQUE		AHUILLE	2			
DAUDIN	JEAN-CLAUDE	COSMES	1							DUTERTRE	BENOIT		LOIGNE SUR MAYENNE	1			
DAUGEARD	VINCENT	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1							DUVAL	ANDRE		IZE	5	1		
DAUGEARD	VINCENT	STE GEMMES LE ROBERT	1							DUVAL	ANDRE		IZE	2			
DAUGUET	PEPINIERES	LARCHAMP	3							DUVAL	JEAN-YVES		LA DOREE	2			
DAUGUET ARNAUD	PEPINIERES	LARCHAMP	2							DUVAL	MICHEL		ST FRAIMBAULT DE P. - EST	2			
DAUPHIN	JEAN-PAUL	OISSEAU	1							DUVERGER	MADELEINE		ENTRAMMES	3			
DAUVERCHAIN	YVES	AVERTON	1							EDON	JEAN-CLAUDE		ST GEORGES SUR ERVE	9	1	1	1
DAVID	FRANCIS	ST BERTHEVIN - SUD	1							ERCEVILLE (D')	JEAN		CHANGE - NORD-OUEST	1			
DAVID	MARCEL	BOUERE	1							ERCEVILLE (D)	MICHEL		MAISONCELLES	6			
DAVOUST	FRANCOIS	JAVRON LES CHAPELLES	3							ERMINE	BENOIT		DAON	1			
DAVOUST YVES	(STE CRENNES SUR FRAUBEE)	CRENNES SUR FRAUBEE	2							ESNAULT	ANDRE		ST LEGER	5			
DEFFAY	PIERRE	HAMBERS	1							ESNAULT	NOEL		ST CHARLES LA FORET	2			
DELANOE	GILBERT	ST LAURENT DES MORTIERS	2							ESNAULT	NOEL		ST CHARLES LA FORET	1			
DELANOE	GILBERT	ARGENTON NOTRE DAME	1							FAVERAIS	JACQUES		BOUCHAMPS LES CRAON	2			
DELAPORTE	DANIELLE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1							FAVORY	ERIC		ST JEAN/MAYENNE - EST	14			
DELATOUICHE	FRANCOIS	ST PIERRE SUR ERVE	3							FAVREAU	FRANCK		ST SAMSON	2		1	
DELATOUICHE	FRANCOIS	ST PIERRE SUR ERVE	3							FERRAND	THIERRY		ST DENIS D'ANJOU	1			
DELAUNAY	GERARD	ST LOUP DU DORAT	1							FERRAND	THIERRY		BIERNE	3			
DELAUNAY	MICHEL	ST GEORGES SUR ERVE	2							FERRAND CLAUDE	(STE LANDIVY)		LANDIVY	7			
DELEPINE	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	1							FERRE ALBERT	(STE ST AIGNAN COUPTRAIN)		ST AIGNAN DE COUPTRAIN	3			
DELHOMMEAU	MARCEL	ST MICHEL DE FEINS	1							FERRIERE (DE)	PATRICK		BAIS	2			
DELHOMMEAU	PATRICK	QUELAINES ST GAULT	1							FERRIERE (DE)	PATRICK		MONTIGNE LE BRILLANT	4			
DELHOMMEAU	PATRICK	CHATEAU GONTIER - OUEST	1							FEURPRIER	ALAIN		NEAU - SUD	1			
DELILLE	JEAN-MICHEL	CHAMMES - NORD	1							FEVRIER	ALBERT		PORT BRILLET	3			
DEMASEL	LOIC	ST MARS SUR LA FUTAIE	1							FEVRIER	JEAN		BAIS	3			
DEMAIS	GUY	LIVRE LA TOUCHE	1							FEVRIER	RAYMOND		PORT BRILLET	1			
DEMAIS	GUY	LIVRE LA TOUCHE	1							FEYDEAU (DE)	AIMERY		GRAZAY	3			
DEMY	GILBERT	ERNEE	1							FICHET-DAVID	MARTINE		CHANGE - NORD-OUEST	2			
DEMY	GILBERT	CONTEST	1							FIORITI	JACQUES		ATHEE	1			
DENIAU	PATRICE	CARELLES	1							FLEURY	BERNARD		LOUVERNE - NORD	1			
DENIAU	PATRICE	COLOMBIERS DU PLESSIS	1							FOIRY	GERARD		ST PIERRE DES LANDES	1			
DENIS	JEAN-PAUL	COSSE EN CHAMPAGNE	1							FOLLIOU	JEAN-PAUL		LOUVIGNE	1			
DENIS PATRICK	(STE STE MARIE DES BOIS)	STE MARIE DU BOIS	1							FOLLIOU	JEAN-PAUL		BALLEE	1			
DERBRE	ROLAND	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1							FORET	GILLES		ARON	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
FORET	YVES	BREE - NORD	3			
FORETS GESTION	REPRES. GF NOITARGERE	AVERTON	15	1		
FORGET	JEAN-PIERRE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
FORGET	MAURICE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
FORTIN	GILBERT	ST PIERRE DES NIDS	1			
FORVILLE	ALBERT	ST PIERRE DES LANDES	1			
FOUASSIER	EUGENE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
FOUBERT	JEAN-LOUIS	JUBLAINS - OUEST	1			
FOUCAULT	ALAIN	BEAUMONT PIED DE BOEUF	5			
FOUCAULT	MICHEL	ARGENTRE - NORD	1			
FOUCAULT	PHILIPPE	ATHEE	4			
FOUCAULT	ROLAND	PREAUX	4			
FOUCHER	ALEXIS	EVRON - SUD	2			
FOUCHER	GEORGES	SACE	2			
FOUCOUIN	REMI	MONTENAY	1			
FOUCOUIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE	1			
FOUCOUIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE	3			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	1			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	2	1		
FOUCRET	ARMAND	ST PIERRE DES NIDS	1			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	2			
FOUCRET	ARMAND	PRE EN PAIL - NORD	1			
FOUCRET	ARMAND	GESVRES	1			
FOUCRET	PHILIPPE	MONTENAY	1			
FOUCRET	PHILIPPE	ERNEE	1			
FOUGERAY	JEAN-LUC	ST DENIS DE GASTINES	1			
FOUILLEUL	PAULETTE	ST MARS SUR COLMONT	1			
FOUISNET	RENE	OISSEAU	1			
FOUISNET	RENE	OISSEAU	1			
FOULON	REMI	LASSAY LES CHATEAUX	1			
FOUQUET	ROGER	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
FOURCHER	DANY	SAULGES	1			
FOURIER	DIDIER	HOUSSAY	1			
FOURMOND	GUY	FROMENTIERES	1			
FOURMOND	ROGER	COLOMBIERS DU PLESSIS	1			
FOURMOND GAYLORD	(STE ST AUBIN FOSSE LOU)	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	6			
FOURNERET	VINCENT	RUILLE FROID FONDS	1			
FOURNIER	GILBERT	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
FRACAPANE	JEAN-MARIE	STE GEMMES LE ROBERT	5			
FRANGEUL MARIE-THERESE	EPOUSE LEMOINE	HAMBERS	1			
FRAUDIN	GUY	MARCILLE LA VILLE	1			
FRAUDIN	JEAN-CLAUDE	MEZANGERS	1			
FREARD	JEAN YVES	ARGENTRE - NORD	1			
FRETARD	NICOLLE	EVRON - SUD	1			
FREULON	PATRICK	ST FORT	1			
FRITEAU	MICHEL	LAVAL EST	1			
FRITEAU	MICHEL	BEAUMONT PIED DE BOEUF	6			
FROGERAIS	THIERRY	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
FROISSARD	PIERRE	LA CROPTTE	1			
FROISSARD	PIERRE	GREZ EN BOUERE	1			
G F COUDRIERES	CORVEE MICHEL	MEZANGERS	3			
G F DE PINCE LOUVETTE	COULEARD DESFORGES	MEZANGERS	18	2	2	
G F DE VALLES	REAUTE ROLAND	CHEMAZE	35			
G F DES GRANDES LOGES	BESNIER JEAN-MICHEL	GESVRES	2			
G F DES VAUX	DUPLAN ANDRE	MARCILLE LA VILLE	10			
G F DU LIVET	GATEL NOELLE	LIVET	12			
G F FRILOUZE/	HARICOT A.	BLANDOUET	21			
G F ST NICOLAS	GARIN JEAN-FRANCOIS	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	45	1		
GACHER	MICHEL	LASSAY LES CHATEAUX	1			
GAIN JEAN-NOEL	(STE CARRIERE VOUTRE)	VOUTRE	3	1		
GALLAIS	GEORGES	ST CYR EN PAIL	1			
GALLIENNE LOUIS	(STE ST MARS/LA FUTAIE	ST MARS SUR LA FUTAIE	5			
GANDON	JOEL	LA BAZOUGE DES ALLEUX	1			
GANDON	RENE	BOURGON	1			
GARNIER	CHRISTIAN	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	2			
GARNIER	FRANCOIS	AMBRIERES LES VALLEES	2			
GARNIER	GEORGES	BREE - SUD	1			
GARNIER	GERARD	LA HAIE TRAVERSAINAINE	1			
GARNIER	GILBERT	ST CENERE - NORD	2			
GARNIER	HUBERT	ALEXAIN	1			
GARNIER	MICHEL	AMBRIERES LES VALLEES	1			
GARNIER	PHILIPPE	LE BIGNON DU MAINE	5			
GARNIER	REMY	RAVIGNY	1			
GARNIER	REMY	ST PIERRE DES NIDS	1			
GARNIER	THIERRY	MARCILLE LA VILLE	1			
GARNIER	YVES	BREE - SUD	1			
GAROT	DANIEL	LA BAZOUGE DE CHEMERE	3			
GARRY	CHARLES	LA BRULATTE - NORD	2			
GASNIER	BRUNO	ENTRAMMES	4			
GASSEAU	GERARD	ST THOMAS DE COURCERIERES	1			
GASSEAU	THIERRY	IZE	1			
GASTINEAU	HENRI	RENAZE	1			
GAUCHER	JULES	AVERTON	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
GAUMER	FREDERIC	GESNES - NORD	1			
GAUTIER	EDMOND	ST MARTIN DU LIMET	1			
GAUTIER	JACQUES	LOIGNE SUR MAYENNE	4			
GAUTIER	JACQUES	LE BURET	1			
GAUTIER	PATRICE	BAZOUGERS	1			
GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE	1			
GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE	1			
GELINEAU	GABRIEL	LA BAZOUGE DE CHEMERE	1			
GEMIN	HENRI	BIERNE	2			
GENDRON	CLAUDE	CHEMERE LE ROI	1			
GENDRY	AUGUSTE	BALLOTS	1			
GENDRY	SERGE	CHATEAU GONTIER - OUEST	3			
GENDRY HENRI	(AMICALE GRAND BOIS HALE)	COSSE LE VIVIN	2			
GENDRY HENRI	(AMICALE GRAND BOIS HALE)	ORIGNE	2			
GENDRY HENRI	(AMICALE GRAND BOIS HALE)	CHATELAIN	4			
GEORGET	JEAN-MARIE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
GERARD	FRANCOIS	ST MICHEL DE LA ROE	9			
GERARD	FRANCOIS	COSSE LE VIVIN	3			
GERARD	JEAN	LAUNAY VILLIERS	2			
GERARD	LOUIS	MERAL	2			
GERARD	PASCAL	MERAL	8			
GERARD	PIERRE	ST BERTHEVIN - SUD	2			
GERARD	YVES	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
GERARD ANDRE	(STE BOULAY LES IFS)	BOULAY LES IFS	2			
GERAULT	PAUL	MEZANGERS	1			
GESBERT	DIDIER	MESLAY DU MAINE	2			
GESBERT	MICHEL	MEZANGERS	1			
GESLAIN PIERRE	(STE PRE EN PAIL)	PRE EN PAIL - SUD	4			
GESLIN	CYRIL	BIERNE	2			
GESLIN	LUDOVIC	ST HILAIRE DU MAINE	1			
GFR "GRANDE FOURMONDERIE"	OLIVIER LEGRIS	BOUERE	18			
GIGON	HUBERT	LA DOREE	1			
GILET	JEAN-PAUL	VAUTORTE	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHATELAIN	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	FROMENTIERES	2			
GILLOIS	JEAN-MARC	ST QUENTIN LES ANGES	3			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	2			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	1			
GILMAS	JEAN-DANIEL	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2			
GILOT	GERARD	LA BAZOUGE DE CHEMERE	1			
GILOT	GERARD	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
GIRARD	ANDRE	DEUX EVAILLES	1			
GIRARD	ANDRE	CHEMERE LE ROI	1			
GIRARD	FERNANDE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
GIRAUD	JEAN-CLAUDE	COLOMBIERS DU PLESSIS	1			
GIRAULT	DOMINIQUE	ANDOUILLE	1			
GIRAULT	MAURICE	CHATILLON SUR COLMONT	1			
GODEROY	MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1			
GODIN	PHILIPPE	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
GOISBEAULT	EMMANUEL	ST BERTHEVIN - NORD	1			
GOMBAULT	MICHEL	ARGENTRE - NORD	1			
GOMBAULT	MICHEL	MONTOURTIER - NORD	72	3		
GOUABAULT	CHRISTIAN	MONTJEAN	1			
GOUABAULT CHRISTIAN	STE LA VIREILLE	ST LEGER	2			
GOUABAULT CHRISTIAN	STE LA VIREILLE	ST LEGER	8			
GOUGEON	ROLAND	ST HILAIRE DU MAINE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUHIER	STEPHANE	BALLOTS	1			
GOUPIL	OLIVIER	LA CHAPELLE AU RIBOUL	3			
GOUPIL	OLIVIER	JUBLAINS - EST	1			
GOURDET	JEAN-LOUIS	CHATILLON SUR COLMONT	5			
GOUY	JULIEN	CHEMAZE	1			
GOYET	AUGUSTE	DAON	1			
GRASSET	FREDERIC	MONTENAY	2			
GRIPON	DANIEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
GRISON	THIERRY	ST FRAMBAULT DE P. - EST	2			
GRISON	THIERRY	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
GRIVEAU	CHRISTIAN	LOIRON - NORD	1			
GROUSSARD	ALPHONSE	COMMER	1			
GROUSSARD	ALPHONSE	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
GROUSSARD	ALPHONSE	IZE	1			
GROUSSARD	ALPHONSE	CHAMPEON	1			
GROUSSARD	CLAUDE	ST JEAN SUR ERVE - SUD	3			
GRUDE	PHILIPPE	ST CYR EN PAIL	1			
GRUDET	JEAN-LOUIS	BOUESSAY	1			
GUEBRIANT (DE)	BERTRAND	AMPOIGNE	2			
GUEBRIANT (DE)	LOIK	BOUCHAMPS LES CRAON	2			
GUEBRIANT (DE)	LOIK	LAIGNE	3			
GUEDO	LUCIEN	LIGNIERES ORGERES	1			
GUEDON	CYRILLE	ASTILLE	1			
GUEDON	HUBERT	ST FORT	2			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB
GUEDON	STEPHANE	ST LAURENT DES MORTIERS	1			
GUEDON	STEPHANE	BIERNE	1			
GUENIOT	YVES-HUBERT	JUVIGNE	2			
GUERDAVID (DE)	GUY	LASSAY LES CHATEAUX	1			
GUERIN	GERARD	ANDOUILLE	1			
GUEROT	EDMOND	ANDOUILLE	1			
GUEROT	EDMOND	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
GUEROT	GILBERT	ST BERTHEVIN - SUD	1			
GUESDON	THIERRY	LARCHAMP	2			
GUESNE	GERARD	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1			
GUILLAUME	GERARD	ST ELLIER DU MAINE	3			
GUILLAUME	JEAN	JUVIGNE	1			
GUILLET	SERGE	MENIL - OUEST	2			
GUILIER	BENOIT	MENIL - OUEST	2			
GUILIER	LOIC	MENIL - OUEST	3			
GUILLOIS	ANDRE	LIVET	1			
GUILLOIS	PATRICK	VAIGES - SUD	1			
GUILMEAU	MARC	LOUVERNE - NORD	2			
GUITTER	DAMIEN	BEAUMONT PIED DE BOEUF	2			
GUITTER	ROLAND	BOUESSAY	1			
GUITTON	JEAN-YVES	BOUERE	7			
GUITTON	JEAN-YVES	ST LOUP DU DORAT	2			
GUIVIER	LAURENT	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1			
GUYARD	GUY	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
HAIRIE	JEAN-MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1			
HAIRIE	JEAN-MICHEL	THUBOEUF	1			
HAIRIE	JEAN-MICHEL	RENNES EN GRENOUILLES	1			
HAMELIN	JEAN-LUC	CHAMMES - NORD	2			
HARD	PIERRE	NEAU - NORD	4			
HARDY	GAETAN	AMBRIERES LES VALLEES	1			
HARDY	JEAN	ST DENIS D'ANJOU	5			
HARDY	JEAN-LUC	CHAMMES - SUD	1			
HARDY	MARC	GREZ EN BOUERE	1			
HARDY	PHILIPPE	ST DENIS D'ANJOU	2			
HARICOT	ALAIN	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
HARROUARD	DIDIER	ST BERTHEVIN - SUD	1			
HAUTBOIS	CLAUDE	COURBEVILLE	1			
HAVARD	BERTRAND	PONTMAIN	1			
HEAUME	JEAN	PREAUX	2			
HEERE (DE)	JACQUES	NUILLE SUR VICOIN	4			
HERAULT	ANDRE	HOUSSAY	1			
HERCE (DE)	REGIS	ST CHRISTOPHE DU LUAT	10			
HERIVEAU	CLAUDE	QUELAINES ST GAULT	2			
HERIVEAU	ERIC	BOUERE	1			
HERIVEAU	ERIC	DAON	3			
HERIVEAU	ERIC	BIERNE	1			
HERIVEAU	ERIC	COUDRAY	2			
HERIVEAU	PIERRICK	ST DENIS DU MAINE	1			
HERNIER	REMY	ST LEGER	1			
HERNIER	ROBERT	ST LEGER	1			
HERVE	GILLES	LE HOUSSEAU BRETAGNOLLES	1			
HERVE	JACQUES	VILLIERS CHARLEMAGNE	3			
HESLOIN	JEAN-LUC	COURCITE	2			
HESLOIN	MARCEL	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
HESLOIN JEAN-LUC	(STE ST MARS DU DESERT)	ST MARS DU DESERT	3			
HEULOT	FREDDY	ST HILAIRE DU MAINE	2			
HEURTEBIZE	GUSTAVE	LOUVERNE - NORD	1			
HEURTEBIZE	GUSTAVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
HEURTEBIZE	YANNICK	JUBLAINS - OUEST	1			
HEURTEBIZE	YANNICK	MONTOURTIER - NORD	1			
HEVIN	GILBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	4			
HIRON	MICHEL	TRANS	1			
HOCDE	GERARD	ASTILLE	1			
HOCDE	JEAN-LUC	BALLEE	1			
HONORE	PIERRE	PRE EN PAIL - SUD	2			
HOREAU	MARC	NIAFLES	1			
HOUDAYER	ALBERT	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
HOUDAYER	MARC	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
HOUDAYER	PHILIPPE	LA BACONNIERE	1			
HOUDAYER	ROGER	ARGENTRE - NORD	2			
HOUDIARD	HUGUES	ENTRAMMES	4			
HOUDIARD	ROLAND	ENTRAMMES	3			
HOUDIN	JEAN-MARC	CONTEST	1			
HOUDU	GERARD	RUILLE FROID FONDS	1			
HOUDU	PHILIPPE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
HOUDU	ROGER	SAULGES	7			
HOUTIN	JEAN-CLAUDE	POMMERIEUX	1			
HUARD	CLAUDE	CHALONS DU MAINE	1			
HUAULT	CAMILLE	CHEMERE LE ROI	1			
HUAUME	LOUIS	SAULGES	1			
HUAUME	MARCEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
HUET	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
HUET	RENE	ST GERMAIN DE COULAMER	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
HUET	RENE	MARCILLE LA VILLE	1			
HUET DE GUERVILLE	CLAIRE	ST GERMAIN D'ANXURE	1			
HUGAIN	JEAN-PIERRE	SOULGE SUR OUETTE - SUD	2			
HUGEDE	MAURICE	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
HUMBERT	PATRICK	CHAMPGENETUEUX	1			
HUNAUT	JACQUELINE	LA ROUAUDIERE	1			
HUNAUT	PIERRE	LA BRULATTE - NORD	4			
HUNAUT	PIERRE	ST SATURNIN DU LIMET	1			
HUREAU BERNARD	(STE LASSAY LES CHATEAUX)	LASSAY LES CHATEAUX	4			
HYAIS	JEAN-PIERRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
ILLAND	DAVID	CONTEST	1			
ILLAND	ROGER	CONTEST	1			
ILLAND	SEBASTIEN	PLACE	1			
ITASSE	JEAN-CLAUDE	ST GERMAIN DE COULAMER	2			
JACOB	YVES	TORCE VIVIER EN CHARNIE	2			
JALLOT	STANILAS	MENIL - OUEST	5			
JALLU	REMY	STE GEMMES LE ROBERT	2			
JANVIER	SERGE	NUILLE SUR VICOIN	1			
JARDIN	BERNARD	ARGENTON NOTRE DAME	1			
JEAN	PAUL	OISSEAU	1			
JEGU	JEAN-PIERRE	ST BERTHEVIN - SUD	2			
JEHAN	JEAN-PIERRE	ST PIERRE DES LANDES	1			
JEMON	DIDIER	COSSE EN CHAMPAGNE	3			
JEMON	DIDIER	BANNES	1			
JEUDY	PAULETTE	QUELAINES ST GAULT	1			
JEUDY	PAULETTE	ASTILLE	2			
JOLY	MICHEL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
JOUIS	PATRICK	LE HORPS	2			
JOURDAIN	JEAN-LOUIS	ST PIERRE DES LANDES	1			
JOURDAN	CLAUDE	VAIGES - SUD	1			
JOURDIN	GUY	PORT BRILLET	1			
JOUSSE	PHILIPPE	COURBEVILLE	1			
JOUSSE	PHILIPPE	LOIRON - SUD	2			
JOUY	JOEL	MEZANGERS	1			
JOUY	JOEL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
JUDAIS	JEAN-YVES	BALLOTS	1			
JULIEN	MICHEL	RAVIGNY	1			
KEMLIN	HERVE	TORCE VIVIER EN CHARNIE	34	1		
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1			
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1			
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	BOUERE	2			
LA CHAPELLE (DE)	MARC	MONTJEAN	5			
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	ST CHRISTOPHE DU LUAT	11			
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	NEAU - NORD	1			
LA FONCHAIS (DE)	NELLY	NEAU - NORD	4			
LA MOTTE (DE)	YVES	MARIGNE PEUTON	3			
LA RIVIERE (DE)	BERTRAND	RUILLE LE GRAVELAIS	5			
LA ROCHEFOUCAULD (DE)	XAVIER	SAULGES	7			
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	AZE	4			
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	GENNES SUR GLAIZE	1			
LABBE	ROGER	DENAZE	2			
LABBE	ROGER	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
LABBEY (DE)	PATRICK	LA CHAPELLE RAINSOIN	3			
LACROIX	MICHEL	JAVRON LES CHAPELLES	1			
LAGOUTTE	MICHEL	ST MARS SUR COLMONT	1			
LAGOUTTE	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	1			
LAGRANGE (DE)	ARNAUD	ST LOUP DU GAST	2			
LAINE	RENE	AZE	1			
LAIR DE LA MOTTE	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
LAMBERT	YANNICK	IZE	1			
LAMBERTY (DE) DOMINIQUE	(INDIVISION DE PONTFARCY	ST CHARLES LA FORET	2			
LAMOTTE (DE)	OLIVIER	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
LAMY	FABRICE	QUELAINES ST GAULT	1			
LANCELIN	LUC	QUELAINES ST GAULT	1			
LANDAIS	BERNARD	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
LANDAIS	BRUNO	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	1			
LANDELLE	LOUIS	BOUERE	1			
LANDEMAINE	ANDRE	CHAMPEON	1			
LANDEMAINE	ANDRE	MONTREUIL POULAY	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	4			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE	JEAN-NOEL	LASSAY LES CHATEAUX	1			
LANDEVOISIN (DE)	CHRISTIANE	VILLIERS CHARLEMAGNE	4			
LANDEVOISIN (DE)	GUY	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
LANDEVOISIN (DE) ERIC	(STE YVOLANDE)	PARNE SUR ROC	3			
LANGLAIS	BERNARD	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
LAROCHE	JANE	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
LAROCHE MICHEL	(STE ST CYR EN PAIL)	ST CYR EN PAIL	3			
LAUMAILLE	MICHEL	LE PAS	1			
LAUMONIER	RAYMOND	JUBLAINS - OUEST	2			
LAUNAY	JEAN	NUILLE SUR VICOIN	3			
LAURENT DENIS	(STE HAMBERS)	HAMBERS	5			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB
LAVALLEUR RAYMOND	(STE HARDANGES)	HARDANGES - OUEST	2			
LAVOUE	DOMINIQUE	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
LE BOSSE	GERVAIS	LIVET	2			
LE BOSSE	GERVAIS	MEZANGERS	6			
LE COQ	DANIEL	PRE EN PAIL - SUD	3			
LE COQ	PATRICE	ST LEGER	2			
LE GALL DU TERTRE	LOUIS	DAON	2			
LE GENDRE	DOMINIQUE	AHUILLE	2			
LE MARIE	AUDE	FORCE	8			
LE NAIL	BERTRAND	ST JEAN SUR ERVE - SUD	6			
LE NAIL	BERTRAND	EPINEUX LE SEGUIN	1			
LE NAIL	BERTRAND	SAULGES	4			
LE NAIL	BERTRAND	COSSE EN CHAMPAGNE	4			
LE NAIL	BERTRAND	ST PIERRE SUR ERVE	2			
LE PECULIER	JOEL	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
LE PECULIER	JOEL	ARGENTRE - NORD	1			
LE PELLETIER	JACQUES	ARGENTRE - NORD	1			
LE PELLETIER	JACQUES	NUILLE SUR VICOIN	2			
LE PIVERT	FRANCIS	JUBLAINS - EST	2			
LE POMELLEC	JACQUES	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
LE TOURNEURS DU VAL	FRANCOIS	SAULGES	1			
LE TOURNEURS DU VAL	FRANCOIS	ARGENTRE - NORD	3			
LEBLANC	DOMINIQUE	ERNEE	1			
LEBLANC	FRANCK	RUILLE FROID FONDS	2			
LEBLANC	JEAN-YVES	CHATILLON SUR COLMONT	1			
LEBLANC	ROLAND	LE RIBAY	1			
LEBOULLANGER	ROGER	TORCE VIVIER EN CHARNIE	2			
LEBOULLANGER	ROGER	VAIGES - NORD	1			
LEBRETON	BERNARD	LA CROIXILLE	1			
LEBRETON	FERNAND	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LECHAT	MONIQUE	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1			
LECHAT PIERRE	(STE ST AUBIN DU DESERT)	ST AUBIN DU DESERT	6			
LECLERC	ROBERT	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
LECOMTE	JULIEN	GESVRES	1			
LECOQ	HUBERT	NEAU - NORD	1			
LECOQ	JEAN	MONTJEAN	2			
LECOURT	ANDRE	ST DENIS DE GASTINES	1			
LECOURT	ANDRE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
LECOURT	MARCEL	STE GEMMES LE ROBERT	1			
LECRIVAIN	ANDRE	LOUVIGNE	1			
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	1			
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	1			
LEDONNE	ROLAND	LIGNIERES ORGERES	2	1		
LEFEUVRE	VINCENT	BREE - NORD	2			
LEFEVRE	GISLAINE	PRE EN PAIL - NORD	1			
LEGAY	PASCAL	ARGENTRE - NORD	1			
LEGAY	YVES	PRE EN PAIL - NORD	3	1	1	
LEGAY	YVES	BOULAY LES IFS	2			
LEGEAY	KARL	LA BAZOUGE DE CHERE	1			
LEGENDRE	RAYMOND	LE BIGNON DU MAINE	3			
LEGER	PIERRE	ANDOUILLE	1			
LELASSEUX	GERARD	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	5			
LELIEVRE	GERARD	COMMER	1			
LELIEVRE	HENRI	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1			
LEMAITRE	JAMES	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
LEMEE	MICHEL	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
LEMETAYER	CHRISTIAN	AHUILLE	1			
LEMEUNIER	CAMILLE	LIGNIERES ORGERES	4	1	1	1
LEMOINE	FRANCOIS	L'HUISSERIE	3			
LEMOINE	JEAN-CLAUDE	LE HAM	1			
LEMOINE	MICHEL	HAMBERS	1			
LEMOINE	MICHEL	TORCE VIVIER EN CHARNIE	4			
LEMONNIER	GERARD	JUVIGNE	1			
LEMONNIER	YVES	CHANGE - NORD-OUEST	2			
LENAIN	GEORGES	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
LEOTOT	FRANCOIS-XAVIER	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LEPAGE	ALAIN	ARGENTRE - NORD	2			
LEPAGE	ALAIN	LONGUEFUYE	1			
LEPAGE	ELISE	LONGUEFUYE	3			
LEPAGE	ELISE	ST AIGNAN SUR ROE	1			
LEPAGE	ELISE	ST CHARLES LA FORET	2			
LEPAGE	ELISE	BALLOTS	1			
LEPAGE	GUY	LAVAL EST	1			
LEPAGE	GUY	CHALONS DU MAINE	1			
LEPAGE	GUY	LOUVERNE - NORD	1			
LEPAGE	LOUIS	FROMENTIERES	1			
LEPEAU	PHILIPPE	RENAZE	1			
LEPECQ	BERNARD	ST LEGER	3			
LEPECQ	CHRISTIAN	ARGENTRE - NORD	1			
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1			
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1			
LEPERT JACQUES	(STE AVERTON)	AVERTON	4			
LEPICIER	RENE MARC	CONGRIER	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
LEPINAY	ROBERT	PRE EN PAIL - SUD	2			
L'EPINE (DE)	OLIVIER	JUBLAINS - EST	2			
LEPLARD	REMI	ASSE LE BERENGER	1			
LEQUESME	FRANCIS	CHAMMES - NORD	1			
LERAY	JEAN-CLAUDE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
LERAY	JEAN-MARIE	MADRE	1			
LERICHE DENIS	(STE GRAZAY)	GRAZAY	4			
LEROUGE	DENIS	ASTILLE	1			
LEROUGE	ERIC	BOURGON	1			
LEROUGE	ROGER	JUVIGNE	2			
LEROUX	SERGE	BEAUMONT PIED DE BOEUF	1			
LEROY	ALAIN	BIERNE	2			
LEROY	ANTHONY	EPINEUX LE SEGUIN	1			
LEROY	DIDIER	MONTRÉUIL POULAY	1			
LEROY	JEAN-PIERRE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	3			
LEROY	JULIEN	CHEMAZE	2			
LEROY MARCEL	(STE CHARCHIGNE)	CHARCHIGNE	1			
LEROYER	RAYMOND	JUVIGNE	1			
LESAGE	GERARD	PREAUX	4			
LESAGE	GERARD	PREAUX	1			
LESAGE	LOUIS	ERNEE	1			
LESALNIER	CLAUDE	ERNEE	1			
LESEC MICHEL	PT DE L' A.C.B.A.	LANDIVY	3			
LESOURD	PATRICK	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
LESOURD	VENANT	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
LETOURNEUR	MICHEL	COMMER	1			
LETOURNEUX	GERARD	PLACE	1			
LETOURNEUX	PATRICK	LA BACONNIERE	3			
LEVELEUX	GUY	LA BAZOUGE DES ALLEUX	2			
LEVEQUE	MAURICETTE	BOURGON	1			
LEVEQUE	MICHEL	BOURGON	1			
LEVEQUE	SEBASTIEN	MAISONCELLES	2			
LEVIEUX	JEAN-CLAUDE	AMBRIERES LES VALLEES	1			
LEVIEUX BERNARD	(STE NIORT LA FONTAINE)	LASSAY LES CHATEAUX	5			
LEVINAIS	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	1			
LEVINAIS	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	2			
LEVON	BERNARD	ENTRAMMES	1			
LEVROT	DOMINIQUE	LOUVIGNE	1			
LIGNEUL	EDITH	JUVIGNE	1			
LIGOT GILLES	(STE BULEU)	MARCILLE LA VILLE	23			
LIGUINE	LAURENT	ASTILLE	2			
LIMERVILLE (DE)	GEOFFROY	JUBLAINS - OUEST	8			
LIMERVILLE (DE)	THIERRY	JUBLAINS - OUEST	1			
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1			
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1			
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1			
LINAIS	JOEL	ST JEAN/MAYENNE - EST	1			
LINAY	BERNARD	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
LINOT	PATRICK	ST PIERRE DES NIDS	1			
LIVET	PHILIPPE	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1			
LOCHARD	GERARD	ST PIERRE SUR ORTHE	2			
LOCHARD	GERARD	NEAU - NORD	1			
LOCHARD	GERARD	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
LOCHIN	ANDRE	LA BACONNIERE	1			
LOCHIN	JEAN-CLAUDE	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
LOCHIN	PHILIPPE	CHAILLAND	1			
LOCHIN JEAN-CLAUDE	GIC ST CYR LE GRAVEL	ST CYR LE GRAVELAIS	3			
LOCRET	PIERRE	MEZANGERS	1			
LOQUER	BERNARD	ENTRAMMES	4			
LORGERIE (DE)	GODEFROY	AHUILLE	2			
LOUVARD	DENIS	NUILLE SUR VICOIN	1			
LOUVEL	JACQUES	ENTRAMMES	2			
LOYANT	BENOIT	NUILLE SUR VICOIN	1			
LYON	ROGER	MENIL - OUEST	1			
MADAMET CECILE	GFA DES BEILLARDIERES	BREE - SUD	1			
MADEC	FRANCOIS	ST CENERE - SUD	1			
MADIOT	MICHEL	PARNE SUR ROC	1			
MAHIER	DANIEL	AZE	1			
MAIGNAN	JEAN-BAPTISTE	STE SUZANNE - NORD	2			
MAIGNAN	JEAN-BAPTISTE	VILLIERS CHARLEMAGNE	3			
MAIGNAN	PHILIPPE	CRAON	2			
MAIGNER	JEAN-LUC	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
MAIGNER	JEAN-LUC	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
MAIGNER	ROLAND	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
MAILLARD	MARIE-FRANCOISE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
MAILLERIE	YVES-HENRI	ATHEE	1			
MAILLERIE	YVES-HENRI	VAIGES - SUD	8			
MAILLERIE	YVES-HENRI	ST MARTIN DU LIMET	2			
MAINGARD	YVES	CONTEST	1			
MALHERBE	ROGER	MEZANGERS	1			
MALIN	RENE	RUILLE LE GRAVELAIS	4			
MALIN	RENE	ST PIERRE LA COUR	14			
MALINE	HERVE	MESLAY DU MAINE	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB				Ch.	C.	B.	JCB
MANCEAU	HUBERT	COUDRAY	2							MOULIERE	YVES	CHATRES LA FORET	1
MANSON BERNARD/	PT.A.C.I.C.	CHAMPGENETUEX	4							MOULIERE YVES	/PT FDCM	MONTFLOURS	2
MARAQUIN	ANDRE	ST GEORGES LE FLECHARD	2							MOURTOUX HUBERT	(STE LIGNIERES ORGERES)	LIGNIERES ORGERES	2
MARCHAND	BERNARD	MONTIGNE LE BRILLANT	1							MOUSSET	DOMINIQUE	ARON	2
MAREAU	GERARD	ST HILAIRE DU MAINE	1							NAIL	ALAIN	ST JEAN SUR MAYENNE - ES	2
MARECHAL	WILFRIED	RENNES EN GRENOUILLES	1							NAIL	GASTON	ARQUENAY	1
MARGOTTIN	GILBERT	CHATEAU GONTIER - OUEST	3							NAIL	GASTON	ARQUENAY	1
MARIE	BERNARD	BLANDOUET	2							NAIL	GASTON	BAZOUERS	1
MARQUET	JEAN-PAUL	SENONNES	2							NAIL	GASTON	BAZOUERS	1
MARQUET	LOUIS	ST CYR LE GRAVELAIS	1							NAIL	GASTON	ENTRAMMES	1
MARSOLLIER	MAXIME	LA HAIE TRAVERSAINE	1							NAINTRE	MICHEL	LA CROIXILLE	1
MARTEAU	BERNARD	ST CENERE - NORD	1							NAVIERE	GERARD	BLANDOUET	11
MARTINEAU	MARTIAL	MARCILLE LA VILLE	1							NEVEU	BRUNO	ST HILAIRE DU MAINE	1
MARTINET	GERARD	GREZ EN BOUERE	1							NICOLAS	MAURICE	PRE EN PAIL - NORD	3
MASSON	JEAN-YVES	FONTAINE COUVERTE	1							NOEL JOSEPH	SCI BOIS JOLI	PREAUX	1
MAUDET	LEON	LE GENEST ST ISLE - SUD	1							NOTTE	CHRISTIAN	LE BOURGNEUF LA FORET	1
MAUGENDRE	JOEL	BALLOTS	10							NOURY	CLAUDE	PLACE	1
MAUSSION	PAUL	ST MICHEL DE FEINS	1							NOUVEAU	ALAIN	ST HILAIRE DU MAINE	2
MAYET	ALAIN	VAIGES - NORD	2							OFFICE NATIONAL DES FORETS		ST OZEN DES TOITS	2
MAYNARD (DE)	HENRI	ST LEGER	6							OFFICE NATIONAL DES FORETS		ST BRICE	8
MAYNARD (DE)	HUGUES	LE BOURGNEUF LA FORET	2							OVERGOOR	ALPHONSUS	LA CROTE	1
MAYNARD (DE)	THERESE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	6							OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	ST OZEN DES VALLONS	7
MAYNARD (DE)	THERESE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1							OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	DEUX EVAILLES	6
MAZENOD (DE)	CHARLES HENRY	BOUERE	1							OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	ST OZEN DES VALLONS	22
MAZENOD (DE)	CHARLES HENRY	BOUERE	1							PACITTO LUCIEN	(ASS. ST DENIS D'ANJOU)	ST DENIS D'ANJOU	1
MEIGNAN	JOSEPH	LARCHAMP	1							PADIRAC (DE)	HERVE	ST PIERRE DES NIDS	2
MEIGNAN	MICKAEL	BEAULIEU SUR OUDON	1							PAILLARD	ALAIN	ST CYR LE GRAVELAIS	2
MENAN	JEAN-MARIE	COSSE LE VIVIN	4							PAILLARD	CLAUDE	MONTAUDIN	1
MENANT	SYLVAIN	DENAZE	2							PAILLARD	JOEL	ST MARTIN DU LIMET	4
MENTQUE (DE)	GILLES	ST MARTIN DE CONNEE	2							PAILLER	DOMINIQUE	ST CHRISTOPHE DU LUAT	4
MERCERON	PHILIPPE	MONTENAY	1							PAILLEUX	MICHEL	MEZANGERS	1
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	ST PIERRE DES NIDS	1							PALICOT	LAURENT	CONTEST	1
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	CHAMPFREMONT	12	2						PAPILLON	YANNICK	CHATILLON SUR COLMONT	1
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	ST PIERRE DES NIDS	3							PARIS YANNICK	(STE FORET DE MAYENNE)	ST GEORGES BUTT. - OUEST	63
MESLAY	CLAUDE	LE PAS	2							PAUMARD	PHILIPPE	ST PIERRE SUR ORTHE	1
MESLAY	MARC	RUILLE FROID FONDS	3							PAUTONNIER	JEAN LOUIS	BRECE	1
MESLET	CLAUDE	BAIS	2							PAUTONNIER	JEAN-PAUL	RUILLE LE GRAVELAIS	1
MESLET	DANIEL	ST GEORGES BUTT. - EST	3							PAUTREL STEPHANE	(STE LEVARE)	LEVARE	4
MESNILDOT (DU)	FRANCOISE	PARNE SUR ROC	2							PAVARD	CLAUDE	HARDANGES - OUEST	6
METAYER	BERNARD	RUILLE LE GRAVELAIS	1							PAVARD	JEAN-LUC	ST GEORGES LE FLECHARD	1
METAYER	BERNARD	ST CYR LE GRAVELAIS	1							PAYEN DE LA GARANDERIE	JEAN-EUDES	AMPOIGNE	5
METAYER	MICHEL	DAON	1							PAYEN DE LA GARANDERIE	JEAN-EUDES	AMPOIGNE	2
METAYER	MICHEL	AZE	1							PECCATTE	CHRISTOPHE	IZE	2
METIVIER	ALAIN	BOUCHAMPS LES CRAON	1							PECULIER	BRUNO	MONTENAY	1
MEUNIER	URBAIN	ARON	1							PECULIER	PHILIPPE	THUBOEUF	1
MEUNIER PATRICK	(ASS. LA POUDDRIERE)	LA CROIXILLE	1							PELLE	ANDRE	SOULGE SUR OUETTE - SUD	2
MEYNARD (DE)	JEROME	PLACE	4							PELLE	ANDRE	PARNE SUR ROC	1
MEZIERE	ARNAUD	GESVRES	1							PELLE	ANDRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1
MEZIERE	GERARD	CHEMERE LE ROI	4							PELOUIN	ALAIN	CHAMPEON	1
MEZIERE	GILLES	STE GEMMES LE ROBERT	3	1						PELOUIN	ALAIN	MARCILLE LA VILLE	2
MEZIERE	GUY	STE GEMMES LE ROBERT	1							PELOUIN	ALAIN	MARCILLE LA VILLE	2
MEZIERE	JEAN-PAUL	SOULGE SUR OUETTE - SUD	1							PELOUIN	ALAIN	CHAMPEON	1
MEZIERE	JEAN-PAUL	VAIGES - SUD	1							PELOUIN	ALAIN	ST FRAIMBAULT DE P. - OUEST	2
MEZIERE	MICHEL	VOUTRE	2							PELTIER	EUGENE	STE GEMMES LE ROBERT	2
MEZIERE	ROLAND	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	2							PELTIER	JEAN-NOEL	ST OZEN DES TOITS	1
MEZIERE	ROLAND	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1							PENARD	FRANCIS	ST DENIS DU MAINE	3
MEZIERES	DANIEL	ST CENERE - NORD	1							PENLOUP	DANIEL	STE GEMMES LE ROBERT	2
MICHEL	JEAN-CLAUDE	LA DOREE	1							PENLOUP	PAUL	ST BADELLE	1
MIGUEL	BERNARD	HAMBERS	1							PENLOUP	PAUL	CHATILLON SUR COLMONT	1
MILLET	ALAIN	PRE EN PAIL - NORD	2	1						PERREL	LUC	LA BRULATTE - NORD	2
MINIERES (DES)	REGIS	MONTSURS - SUD	6							PERREL	LUC	JUVIGNE	1
MINSTER	BERNARD	VAIGES - SUD	1							PERRET MAURICE	(STE CARELLES)	CARELLES	4
MONGASON	BERNARD	ST BERTHEVIN - SUD	1							PERRIER	THIERRY	ST DENIS DE GASTINES	2
MONNERAYE (DE LA)	VINCENT	LA BRULATTE - NORD	10							PERRIN	JEAN-JACQUES	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	9
MONNERAYE (DE LA)	VINCENT	LA BRULATTE - NORD	16							PERSIGAN	GABRIEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	3
MONNIER	JEAN-BAPTISTE	VAIGES - SUD	1							PERUS	GASTON	ST GEORGES SUR ERVE	5
MONNIER	THIERRY	QUELAINES ST GAULT	1							PETIT	STEPHANE	COSSE LE VIVIN	1
MONTAUBAN	ANTHONY	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1							PETITPAS	JACKY	CONTEST	1
MONTECOT	GILBERT	ST MARS SUR COLMONT	1							PHILIPPEAU	PASCAL	BOUCHAMPS LES CRAON	1
MONTIEGE	GEORGES (FILS)	HAMBERS	3							PIAU	FRANCOIS	GASTINES	1
MONTIGNY (DE)	PATRICK	PLACE	43							PIAU	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1
MORAND	MARGUERITE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1							PIAU	ROGER	ASSE LE BERENGER	2
MORAND	MARGUERITE	SOULGE SUR OUETTE - SUD	1							PICARD	JEAN-PIERRE	SAULGES	1
MORDRELLE	CHRISTOPHE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1							PICHARD	FRANCOIS	ST BERTHEVIN - SUD	2
MOREAU	PATRICK	BOURGON	1							PICQUET	CLAUDE	CHEMAZE	1
MOREL	GABRIEL	BOURGON	1							PICQUET	CLAUDE	GENNES SUR GLAIZE	1
MORENNE	CONSTANT	VAUTORTE	2							PIEDNOIR	CHRISTIAN	LA BAZOGE MONTPINCON	2
MORENNE	EUGENE	ERNEE	2							PIEDNOIR	CHRISTIAN	MONTOURTIER - NORD	1
MORICE	RENE	RAVIGNY	2	1						PIEDNOIR	LOIC	BREE - NORD	1
MORIN	MICKAEL	STE SUZANNE - SUD	1							PIEL	JEREMY	CHEMAZE	1
MORIN	MICKAEL	CHAMMES - SUD	2							PIEL	JEREMY	CHEMAZE	4
MORIN	YVES	SACE	1							PIERRE	ERIC	MONTENAY	3
MOULARD	ARSENE	CONTEST	4							PILLEUX	ISIDORE	HAMBERS	1
MOULIERE	JEAN-PAUL	ST LEGER	1							PILLON	MICHEL	TORCE VIVIER EN CHARNIE	6

CH. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
PILON	MAURICE	VAIGES - NORD	3			
PINCON	JOEL	LIVET	13			
PINCON	JOEL	VAIGES - NORD	3			
PINEAU	PIERRE	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
PINOT	BERNARD	MEZANGERS	2			
PIVETTE	GUY	PARIGNE SUR BRAYE	2			
PLACE (DE)	BERTRAND	MONTSURS - SUD	1			
PLANCHAIS	ANTOINE	LOIRON	1			
PLANCHARD	ANTOINE	COURBEVILLE	1			
PLANCHARD	REMI	MERAL	1			
PLESSIS (DU)	GEOFFROY	JUVIGNE	4			
PLET	BERNARD	ST PIERRE SUR ORTHE	3			
POINTEAU	YANNICK	MONTJEAN	1			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	1			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	1			
POIRIER	BRUNO	MEZANGERS	2			
POIRIER PATRICK	(STE BRECE)	BRECE	3			
POIX (DE)	SERGE	AVERTON	20	4	4	
POIX (DE)	SERGE	VILLEPAIL	6	1		
POLLET	GUILLAUME	AMBRIERES LES VALLEES	4			
POMMIER	BERNARD	TORCE VIVIER EN CHARNIE	2			
POMMIER	RENE	LA BAZOUGE DE CHERERE	2			
PONTAVICE (DU)	ANDRE	AMBRIERES LES VALLEES	3			
PONTAVICE (DU)	LOIC	CHEMAZE	2			
PONTAVICE (DU) JACQUES	SCA LES RENARDIERES	AMBRIERES LES VALLEES	1			
PONTBRIAND (DE)	GILLES	JUVIGNE	2			
PONTBRIAND (DE)	HUBERT	CHAILLAND	4			
PONTFARCY (DE)	BEATRICE	ARQUENAY	14			
PORET	NICOLAS	ST PIERRE DES NIDS	1			
PORTAIS	DAVID	MONTOURTIER - NORD	1			
PORTIER	FREDERIC	IZE	1			
POTTIER	JEAN-MARIE	BALLOTS	2			
POTTIER	MICHEL	BEAULIEU SUR OUDON	1			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	MICHEL	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	SYLVAIN	CHAILLAND	1			
POTTIER	YVES	MENIL - OUEST	2			
POUPIN	JEAN-YVES	ARGENTRE - NORD	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTEAU	FRANCK	ANDOUILLE	1			
PRESSELIN	CLAUDE	GREZ EN BOUERE	2			
PRESSELIN	CLAUDE	LONGUEFUYE	1			
PRIEUL	GUY	BOUERE	14			
PRIOUX	GASTON	QUELAINES ST GAULT	9			
PRIOUX	MARIE-HELENE	CHAILLAND	1			
PRUD'HOMME	YVES	DAON	1			
PRUD'HOMME	YVES	BAZOUERS	1			
PUYTISON (DU)	JEAN	AHUILLE	28			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	9			
QUANTIN	GILLES	GESNES - NORD	1			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	3			
QUATREBARBES (DE)	GEOFFROY	CRAON	1			
QUATREBARBES (DE)	HENRI	MAISONCELLES	8			
QUATREBARBES (DE)	HUBERT	L'HUISSERIE	4			
QUENTIN	GERARD	LE HOUSSEAU BRETIGNOLLES	1			
QUENTIN	JEREMY	HERCE	1			
QUERJAU LAMERIE	ANTOINE	AHUILLE	3			
QUINTON	GERARD	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
RABBE	JACQUES	FORCE	5			
RABBE	JACQUES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	2			
RABINEAU	FRANCIS	ANDOUILLE	1			
RABOURG	CHRISTIAN	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	3			
RAGAIGNE	BENJAMIN	EPINEUX LE SEGUIN	1			
RAMON	REMI	ORIGNE	3			
RAMON	REMI	CHARCHIGNE	3			
RAMON	REMI	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
REAU (DU)	XAVIER	CHEMAZE	4			
REBILLARD	MARC	HOUSSAY	2			
REBOURS	MARC	LASSAY LES CHATEAUX	2			
REGEREAU	CHRISTIAN	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
REGEREAU	LOUIS	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
REMON	MAURICE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
RENARD	GILBERT	LARCHAMP	2			
RENARD	JEROME	GESVRES	1			
RENARD	MICHEL	JUBLAINS - OUEST	1			
RENARD	XAVIER	STE GEMMES LE ROBERT	2			
RENAULT ALAIN	(STE LA DOREE)	LA DOREE	4			
RENE	CLAUDE	JUVIGNE	1			
RENOUARD	THEOPHILE	CHARCHIGNE	1			
RENOUARD	THEOPHILE	MARCILLE LA VILLE	1			
REY DU BOISSIEUX	ALBAN	ST MICHEL DE LA ROE	12			
REZE	SAMUEL	LOUVERNE - NORD	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
RICHARD	CHRISTIAN	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
RICHARD	GUY	ST PIERRE SUR ERVE	2			
RICOUT	GEORGES	ANDOUILLE	1			
RIEUX (DES)	MATHIEU	ENTRAMMES	5			
RIGON	DAVID	MONTREUIL POULAY	1			
RINGUET	ERIC	CHAMPEON	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ST OUEN DES TOITS	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ANDOUILLE	1			
RISPAL	OLIVIER	HARDANGES - OUEST	2	1	1	
ROBERT CHARLES	(STE CHASSE ARC EN CIEL)	COLOMBIERS DU PLESSIS	4			
ROBIEN (DE)	ELIE	ST GERMAIN D'ANXURE	5			
ROBIEUX	JEAN	BAZOUERS	1			
ROBINE REMI	(STE VILLEPAIL)	VILLEPAIL	10			
ROBINEAU	CHRISTIAN	BALLOTS	2			
ROBINSON	SIMON	ST DENIS D'ANJOU	1			
ROBLOT	JEAN	EPINEUX LE SEGUIN	3			
ROCCA-SERRA	EDWIGE	ST LAURENT DES MORTIERS	1			
ROCHEBOUET (DE)	PIERRE	FROMTIERES	1			
ROCHER	JEAN	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
ROCHER	JEAN-LUC	AHUILLE	1			
ROCHER JEAN-LUC	HERMAGNE VICTOR	BEAULIEU SUR OUDON	2			
ROCHER MICHEL	(STE CHATILLON/COLMONT)	CHATILLON SUR COLMONT	5			
ROCTON	ANDRE	LE BIGNON DU MAINE	2			
ROCTON	ANDRE	EVRON - NORD	1			
ROCTON	ANDRE	LE HAM	1			
ROCTON	GERARD	ASSE LE BERENGER	3			
RODRIGUES	MANUEL	PRE EN PAIL - NORD	1			
ROGER	ANDRE	ST DENIS D'ANJOU	2			
ROGUET	GEORGES	VOUTRE	1			
ROINCE (DE)	CHARLES ERIC	MERAL	1			
RONCIN CLAUDE	(STE LE HAM)	LE HAM	4			
RONDEAU	ALAIN	CONTEST	1			
RONDEAU	GUILLAUME	AHUILLE	1			
RONDI	ANTOINE	CHANTRIGNE	1			
ROQUANCOURT (DE)	JEAN	AHUILLE	5			
ROQUEFEUIL (DE)	OLIVIER	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	3			
RORTHAYS (DE)	MARIE-THERESE	ALEXAIN	3			
ROSSARD	JOEL	ANDOUILLE	1			
ROSSIGNOL	AUGUSTE	L'HUISSERIE	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	ENTRAMMES	2			
ROSSIGNOL	BERTRAND	LE BIGNON DU MAINE	1			
ROSSIGNOL	JEROME	BALLOTS	5			
ROSSIGNOL	LAURENT	L'HUISSERIE	1			
ROUAULT	EMILE	HAMBERS	1			
ROUEIL	ANDRE	ARQUENAY	2			
ROUGERIE	GEORGES	L'HUISSERIE	2			
ROULAND	DENIS	ANDOUILLE	2			
ROULAND	JEAN-YVES	ST LEGER	1			
ROULAND	RAYMOND	CHAMMES - SUD	1			
ROULAND	REGIS	ST LEGER	1			
ROUSIERE	JULES	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
ROUSSEAU	ALAIN	DAON	5			
ROUSSEAU	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	RENE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
ROUSSEAU	ROLAND	CHAILLAND	1			
ROUSSEAU	ROLAND	CHAILLAND	1			
ROUSSEAU	SYLVIE	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	SYLVIE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
ROYER	CHRISTIAN	HAMBERS	2			
RUBLIER	REMY	MARTIGNE	1			
SABIN	MARCEL	LA SELLE CRAONNAISE	2			
SACIER	ALBERT	MARCILLE LA VILLE	2			
SALARDAINE	GERARD	BEAUMONT PIED DE BOEUF	4			
SALINS (DE)	JEAN-MICHEL	ST BERTHEVIN - SUD	25			
SALLERON	NICOLAS	CONTEST	2			
SALLES	FRANCOIS	LIGNIERES ORGERES	15	2	2	2
SALMON	MICHEL	ORIGNE	2			
SALMON TONY	(STE LAFARGE)	ST PIERRE LA COUR	3			
SAMSON	CHRISTOPHE	BOURGON	2			
SAMSON	JEAN-LUC	CHAILLAND	1			
SARS (DE)	CAROLINE	ST BRICE	2			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	QUELAINES ST GAULT	1			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	ASTILLE	3			
SAULEAU	JOSEPH	ST MARTIN DE CONNEE	1			
SAULEAU	MICHEL	ST PIERRE SUR ORTHE	2		1	
SAUNIER	CLAUDE	HAMBERS	1			
SAVAJOLS	DOMINIQUE	ST PIERRE DES NIDS	1			
SCEA	OUEST GIBIER	POMMERIEUX	1			
SCEA	OUEST GIBIER	DENAZE	1			
SCEA DU CROTTIER -	M ROCHER MARC	BEAULIEU SUR OUDON	1			
SCHMIT	CATHERINE	CHATILLON SUR COLMONT	1			
SCI DE L'ESSART	MILLET ARNAUD	STE SUZANNE - SUD	23			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB
SCI LES CHATAIGNIERS	NOUVEAU ALAIN	CHATRES LA FORET	22			
SCI LES LOGES	PETITPAS JACKY	PRE EN PAIL - SUD	2			
SECHET	JOEL	ST PIERRE DES NIDS	1			
SECOUE	ALAIN	CHAILLAND	2			
SECOUE	DIDIER	CHAILLAND	1			
SECOUE	MARCEL	CHAILLAND	9			
SERGENT	ALAIN	CHEMERE LE ROI	1			
SERGENT	ALAIN	ARGENTRE - NORD	1			
SERRAND	ARNAUD	ERNEE	1			
SERRANT (DE)	CHARLES	ST FORT	5			
SEVIN	JEAN MICHEL	EPIEUX LE SEGUIN	1			
SEVIN	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SEVIN	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SEVIN	MARCEL	ST GEORGES SUR ERVE	2			
SEVIN	ROBERT	ST THOMAS DE COURCIERS	1			
SEVIN ABEL	STE VILLAINES LA JUH	VILLAINES LA JUHEL	4			
SEYEUX	DENIS	AHUILLE	1			
SEYEUX	DENIS	LA CROPTE	1			
SEYEUX	DENIS	NUILLE SUR VICOIN	1			
SEYEUX	SERGE ET DENIS	HOUSSAY	1			
SILLARD	FRANCOIS	CHATILLON SUR COLMONT	3			
SIMIER	MAURICE	MENIL - OUEST	1			
SIVU DU	MONT DU SAULE	HARDANGES - OUEST	7	3	0	
SOHIER	YVES	PRE EN PAIL - SUD	4			
SOHIER	YVES	IZE	1			
SORIEUX	VINCENT	LA ROE	1			
SOUTIF	MICHEL	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	GESNES - NORD	4			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	3			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	DEUX EVAILLES	30	2	2	
STE LA CROPTE /	REAUX JEAN-CLAUDE	LA CROPTE	1			
STE LA CROPTE /	REAUX JEAN-CLAUDE	LA CROPTE	1			
STEYN	ELBERT	CHEMERE LE ROI	1			
SUHET	JEAN PAUL	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	6			
SUZANNE	DANIEL	FROMENTIERES	2			
TALVARD	GUY	CHANGE - NORD-OUEST	1			
TALVAT	PHILIPPE	FROMENTIERES	2			
TANNIOU	VALERIE	LA BRULATTE - NORD	14			
TARLEVE	MICHEL	PLACE	1			
TAROT	CLAUDE	PLACE	1			
TATIN	EMILE	VIMARCE	3			
TATIN	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
TEINTURIER	GERARD	MOULAY	1			
TEISSERENC	OLIVIER	CHAILLAND	3			
TEREAU	CLAUDE	ST DENIS DU MAINE	1			
TESSIER	GERARD	ST GEORGES LE FLECHARD	1			
THEADRIERE (DE LA)	MICHEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
THIBAUT	JEAN LOUIS	BOUERE	2			
THIELIN	PHILIPPE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
THIELIN	ROLAND	ASTILLE	1			
THIEULLOY (DE)	CHRISTIAN	NEUILLY LE VENDIN	1			
THIREAU	STEPHANE	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
THUVAULT	GEORGES	COUESMES VAUCE	1			
TIREL	RAYMOND	ST PIERRE DES LANDES	1			
TIROT	DANIEL	MEZANGERS	1			
TOURNEUX	CLAUDE	MONTENAY	1			
TREMULOT	MICHEL	ST DENIS D'ANJOU	1			
TRETON	JEAN-YVES	DENAZE	1			
TRICOT	DOMINIQUE	LA BOISSIERE	1			
TROLET	PATRICK	COURCITE	1			
TROUILLARD	BERTRAND	RUILLE FROID FONDS	3			
TROUILLARD	BERTRAND	LE BURET	1			
TROUILLET	MARIE-ANGE	MENIL - OUEST	1			
TURMEL	ALAIN	BOUSSAY	1			
TURMEL	ALAIN	GREZ EN BOUIERE	1			
TURPIN	HENRI	CHATILLON SUR COLMONT	2			
TURPIN	MICKAEL	LOIRON - SUD	4			
TURPIN	ROLAND	LOIRON - NORD	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	GESVRES	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	ST PIERRE DES NIDS	3			
VALADON	DOMINIQUE	MARTIGNE	4			
VALLEE	GUILLAUME	JAVRON LES CHAPELLES	1			
VALLEE	MICHEL	ST CALAIS DU DESERT	1			
VALLEE	MICHEL	ST SAMSON	1			
VAN DER EECKEN	JEAN LUC	ST LEGER	2			
VANIER	ROGER	JUVIGNE	1			
VANNIER	ANDRE	IZE	1			
VANNIER	DANIEL	MAYENNE - EST	1			
VANNIER	MAXIME	ST CENERE - SUD	1			
VANNIER	RENE	AVERTON	1			
VANNIER DANIEL / ASSO.	CHASSE NATURE ENVIRO	JUVIGNE	2			
VANROBAEYS	ROGER	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	6			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	ST BRICE	5			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	ST BRICE	2			

			Ch.	C.	B.	JCB
VAUGON	DANIEL	ST SAMSON	1			
VENGEANT	PIERRE	ORIGNE	1			
VENGEANT	YVONNE	ORIGNE	1			
VERDIER	CLAUDE	ST SULPICE	3			
VERHAGEN	HENDRIK	STE SUZANNE - SUD	2			
VERHAGEN	LAMBERTUS	STE SUZANNE - NORD	1			
VERHAGEN	LAMBERTUS	STE SUZANNE - NORD	1			
VERON	LOUIS	BEAULIEU SUR OUDON	1			
VETILLARD	PAUL	SOULGE SUR OUETTE - SUD	3			
VETTIER	ALAIN	LA BACONNIERE	1			
VIE MARTIAL	(SCI LE VERGER)	CHEMAZE	1			
VIEL	JACKY	COSMES	1			
VIEL	JACQUES	CRAON	2			
Vienne (DE)	ODON	ST SULPICE	1			
VIGNEAU (DU) DOUBLARD	LAURENT	ARGENTRE - NORD	5			
VILFEU	MARCEL	ERNEE	1			
VILLEDEY	MICHEL	DAON	2			
VILLETTE (DE)	ISABELLE	ST LEGER	6			
VINDARD	ANDRE	ST BRICE	1			
VINETTE	JACKY	AVERTON	2			
VIOT	BERNARD	PREAUX	1			
VIOT	GHISLAIN	BIERNE	1			
VIOT	NICOLAS	CHATELAIN	2			
VIOT	PHILIPPE	BEAULIEU SUR OUDON	4			
VITOUR	BERNARD	BALLEE	1			
VITTON (DE)	CHARLES-HENRI	HAMBERS	2			
VITTON (DE)	PAUL-HENRY	CHEMERE LE ROI	3			
VOISIN DANIEL /	BOUDET JEAN-PIERRE	LA DOREE	1			
VOISIN DANIEL /	BOUDET JEAN-PIERRE	FOUGEROLLES DU PLESSIS	2			
VOVARD	JEAN PIERRE	STE SUZANNE - NORD	1			
WAMBERGUE	GUILLAUME	DAON	8			
WATTEAU	JEAN-FRANCOIS	STE GEMMES LE ROBERT	1			
WATTEBLED	ROLAND	LE HORPS	1			
WEBER	JEAN-PAUL	BEAULIEU SUR OUDON	2			
WEBER	JEAN-PAUL	ST AIGNAN SUR ROE	6			
YVARD	EMMANUEL	PARNE SUR ROC	1			
YVER STEPHANE /	STE MADRE	MADRE	1			
ZAMBON	PIERRE	LA BRULATTE - NORD	1			
TOTAL DES ATTRIBUTIONS			CH. : 3 707	C. : 46	B. : 26	JCB. : 16

CHASSE - PÊCHE COUTELLERIE - ARCHERIE

Jacques Denys

*Compétence
et qualité
sont nos devises*




*un choix et un service
incomparables
au meilleur rapport
qualité/prix*

257 rue de Paris
50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT
etsdenys@orange.fr

Tél. 02 33 49 42 88 Fax 02 33 49 82 80

CH. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES

HORAIRES D'OUVERTURE
 Lundi au Jeudi
 de 09H00 à 12H30
 et de 14H00 à 19H30
 Vendredi et Samedi
 de 09H00 à 19H30 NON STOP

TERRES & EAUX

— CHASSE — PECHE — EQUITATION — ANIMAL — NATURE —

www.terreseteaux.com

VOTRE TERRITOIRE CHASSE

une armurerie exposant plus de 200 armes de chasse et de tir, une cartoucherie proposant plus de 300 références de munitions, un rayon équipement de l'arme et du chasseur ainsi qu'un rayon optique et coutellerie.



LA PASSION DES SERVICES

un atelier d'armurerie, un tunnel de tir et une équipe de passionnés pratiquants à votre service !



VOTRE TERRITOIRE ANIMAL

une diversité d'aliments, d'accessoires pour l'élevage, le dressage, le piégeage...



VOTRE TERRITOIRE HABILLEMENT

plus de 200 modèles de vêtements, de bottes et de chaussures pour la chasse, le ball-trap et l'outdoor.



VOTRE MAGASIN DU MANS - SAINT SATURNIN

12, rue de Villeneuve - ZAC des portes de l'Océane
 72650 SAINT SATURNIN
 Tél. : +33 (0)2 43 14 56 00
 Autoroute A11, sortie 7 ou 22 Le Mans



VOTRE MAGASIN DE RENNES - LA MEZIERE

ZAC de Cap Malo - Avenue du phare de la Ballue
 35520 LA MEZIERE
 Tél. : +33 (0)2 99 13 33 90
 Route N137, sortie Complexe commercial Cap Malo

Du 30 août au 28 septembre 2013
OPERATION OUVERTURE

WEEK-END SPÉCIAL CARTOUCHES

du 06 au 08 septembre 2013

-20% sur toutes les boîtes⁽¹⁾ de cartouches et de balles de chasse

WEEK-END FETE DE LA CHASSE

du 20 au 22 septembre 2013

Du 23 août au 14 septembre 2013
OPERATION OUVERTURE

WEEK-END SPÉCIAL CARTOUCHES

du 30 août au 01 septembre 2013

-20% sur toutes les boîtes⁽¹⁾ de cartouches et de balles de chasse

WEEK-END FETE DE LA CHASSE

du 06 au 08 septembre 2013

(1) Hors packs et promotions. Non cumulable avec les prix par quantités. Vente soumise à réglementation. Photos et coloriés non contractuels. Sous réserve d'erreur typographiques pour lesquelles TERRES & EAUX décline toute responsabilité. TERRES & EAUX SAS au capital de 1.876.963€ - RCS 422555722 Lille métropole - 52 rue de l'industrie 59113 SECLIN. Réalisation : P@GE BLANCHE.

